



République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

**Troisième Contribution
Déterminée au niveau National
(CDN3.0) de la Mauritanie**



République Islamique de Mauritanie

**Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable**



Troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Préface

La République Islamique de Mauritanie, pays sahélo-saharien particulièrement exposé aux effets du changement climatique, réaffirme avec détermination son engagement résolu dans la lutte mondiale contre ce phénomène. À travers la présentation de cette troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0), notre pays confirme sa volonté d'accélérer la transition écologique, de consolider un développement économique durable, résilient et à faibles émissions de carbone, et de contribuer activement à l'effort collectif pour préserver notre planète.



Consciente de la vulnérabilité de ses populations et de la fragilité de ses écosystèmes, la Mauritanie place la gestion durable de ses ressources naturelles et la protection de l'environnement au cœur de ses priorités nationales. Cette orientation s'inscrit dans la droite ligne des principes de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris. La CDN3.0 marque ainsi une étape majeure dans la continuité des efforts déjà entrepris, tout en intégrant les acquis, les enseignements tirés, ainsi que les nouveaux défis et opportunités. Elle repose sur une démarche participative et inclusive, associant l'ensemble des acteurs : institutions publiques, collectivités territoriales, société civile, secteur privé, femmes, jeunes et partenaires techniques et financiers.

Sur le plan de l'atténuation, la Mauritanie s'engage à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre de 75,8 % d'ici 2035 par rapport au scénario de référence. Cet objectif ambitieux comprend un effort inconditionnel de 8,1 %, mobilisant les ressources nationales, et une réduction conditionnelle de 67,7 %, dépendant du soutien de la coopération internationale. Pour y parvenir, notre pays entend valoriser pleinement son immense potentiel en énergies renouvelables, notamment le solaire, l'éolien et l'hydrogène vert, piliers d'une économie sobre en carbone et porteuse d'opportunités pour les générations futures.

Face à la vulnérabilité accrue de ses écosystèmes et de ses populations, la composante adaptation de la CDN3.0 comprend désormais 85 mesures visant à renforcer la résilience dans des secteurs clés tels que la gestion de l'eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la pêche, la santé, l'habitat, l'éducation et la conservation des écosystèmes. Une attention particulière est accordée au renforcement des capacités nationales, à l'intégration des priorités transversales — notamment le genre, la jeunesse, l'emploi et la mobilité humaine — ainsi qu'à la promotion d'un développement inclusif, équitable et durable.

La concrétisation de ces ambitions dépendra de l'accès à des financements adéquats, prévisibles et accessibles, évalués à 18 088,33 millions de dollars US, dont 15 642,85 millions sont conditionnés à la mobilisation de ressources extérieures. Au-delà du financement, la Mauritanie appelle à un soutien accru en matière de transfert de technologies propres, de renforcement des capacités institutionnelles et techniques, et de mise en place d'un système robuste de Mesure, Notification et Vérification (MNV), garantissant la transparence et l'efficacité de son action climatique.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable exprime sa profonde gratitude à l'ensemble des partenaires techniques et financiers, aux acteurs nationaux, ainsi qu'à la jeunesse mauritanienne, dont la mobilisation et l'engagement ont été essentiels à la préparation de cette nouvelle ambition climatique nationale.

Ensemble, unis par la même vision, nous construirons une Mauritanie résiliente, sobre en carbone et prospère, fidèle à ses engagements internationaux et résolument tournée vers un avenir durable.

Son Excellence Madame Messouda Baham Mohamed Laghdaf

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

Sommaire

Liste des Tableaux	6
Liste des figures	6
Liste des acronymes et des abréviations	7
MESSAGES CLÉS DE LA CDN3.0 2025-2035.....	10
RESUME EXECUTIF.....	12
I. INTRODUCTION	18
1.1 Antécédents	18
1.2 Processus d'actualisation de la CDN: engagement des parties prenantes	19
1.3 Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la politique climatique nationale	21
II. CIRCONSTANCES NATIONALES.....	23
2.1 Contexte environnemental	23
2.2 Contexte socio-économique.....	24
2.3 Contexte climatique	26
III. EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CDN2.0.....	29
3.1 Mesures mises en œuvre dans le cadre de la CDN2.0.....	29
3.2 Leçons apprises.....	30
IV. COMPOSANTE ATTENUATION DE LA CDN.....	32
4.2 Ambition d'atténuation de la Mauritanie	33
4.3 Ambitions sectorielles	35
4.3.1 Secteur de l'Énergie.....	37
4.3.2 Secteur de l'agriculture.....	39
4.3.3 Secteur : Utilisation des terres changement d'utilisation des terres et foresterie (UTCATF)	40
4.3.4 Secteur des déchets.....	42
4.3.5 Cumul de l'atténuation pour la période 2020-2050.....	43
V. COMPOSANTE ADAPTATION DE LA CDN3.0.....	47
5.1 Vulnérabilité aux changements climatiques	47
5.1.1. Vulnérabilité des territoires, des écosystèmes et de la biodiversité.....	47
5.1.2. Vulnérabilité aux CC de l'Agriculture (Agriculture, élevage et forêts).....	50
5.1.3. Vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques.....	51
5.1.4. Vulnérabilité du secteur de l'habitat, urbanisme et aménagement du territoire.....	51
5.1.5. Vulnérabilité du secteur de la pêche	52
5.1.6. Vulnérabilité de la santé humaine.....	52
5.1.7. Changement climatique-mobilité humaine-sécurité	53
5.2 Vision et objectifs d'adaptation de la CDN3.0	54
5.3. Objectifs et mesures d'adaptation par secteur.....	55
5.4 Intégration des Pertes et Préjudices (P&P) liés au changement climatique.....	69
VI. PRIORITES TRANSVERSALES	72
6.1 Synergie avec les différentes stratégies et les ODD	72
6.2 L'intégration du genre et de la jeunesse	73
6.3. Éducation, emploi et transition juste.....	73
6.4. Changement climatique-Mobilité humaine-Sécurité.....	73
VII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE.....	76

7.1. Besoins en financement	76
7.1.1 Besoins en financement de la composante atténuation	76
7.1.2 Besoins en financement de la composante adaptation de la CDN3.0	76
7.1.3 Synthèse des besoins en financement.....	77
7.1.4 Schéma de financement	78
7.2 Besoins en renforcement de capacités institutionnelles et individuelles	79
7.3 Besoins en transfert de technologies	81
7.4 Besoins de développement de partenariats pour la mise en œuvre	83
7.4.1. Coopération au titre de l'article 6.....	83
7.4.2. Coopération au développement durable.....	83
VIII. Cadres de gouvernance et de suivi-évaluation	86
8.1. Cadre de gouvernance	86
8.2 Cadre de Suivi et évaluation (SE) de la mise en œuvre de la CDN3.0	86
8.2.1 Suivi des indicateurs quantitatifs de progrès sélectionnés.....	87
8.2.2 Établissement et suivi des indicateurs d'adaptation au niveau national	88
8.3 Système de Mesures, Notification et Vérification (MNV)	89
IX. COMPARAISON CDN2.0 ET CDN3.0	91
Annexe 1 : Informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national	95
Annexe 2 : Mesures d'atténuation	107
Annexe 2 bis : Résultats de l'analyse d'atténuation des émissions de GES	120
Annexe 3 : Mesures d'adaptation par secteur, co-bénéfices et synergies avec les ODDs . 126	
Annexe 4 : Liste des réalisations CDN2.0 par secteur	133
Annexe 5 : Note de service CoPil CDN	139

Liste des Tableaux

Tableau 1. Profil socio-économiques de la Mauritanie	24
Tableau 2. Projections de la précipitation et des températures selon les scénarios SSP2 et SSP3	27
Tableau 3. Mesures mise en œuvre dans le cadre de la CDN2.0	29
Tableau 4. Répartition sectorielle de l'atténuation en 2035 en Gg CO ₂ eq	36
Tableau 5. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle et inconditionnelle (secteur de l'énergie)	38
Table 6. Indice d'exposition aux aléas climatiques des différents biomes	49
Tableau 7. Objectifs et mesures d'adaptation de la CDN3.0	55
Tableau 8. Besoins en financement de l'atténuation	76
Tableau 9. Répartition par secteur des besoins en financement de l'adaptation de la CDN3.0	76
Tableau 10. Récapitulatif des besoins en financements de la CDN3.0	77
Tableau 11. Récapitulatif des besoins en financements des domaines transversaux de l'adaptation	77
Tableau 12. Récapitulatif des indicateurs pour le suivi du progrès accomplis pour les secteurs clés	87
Tableau 13. Comparaison entre CDN2.0 et la CDN3.0	91

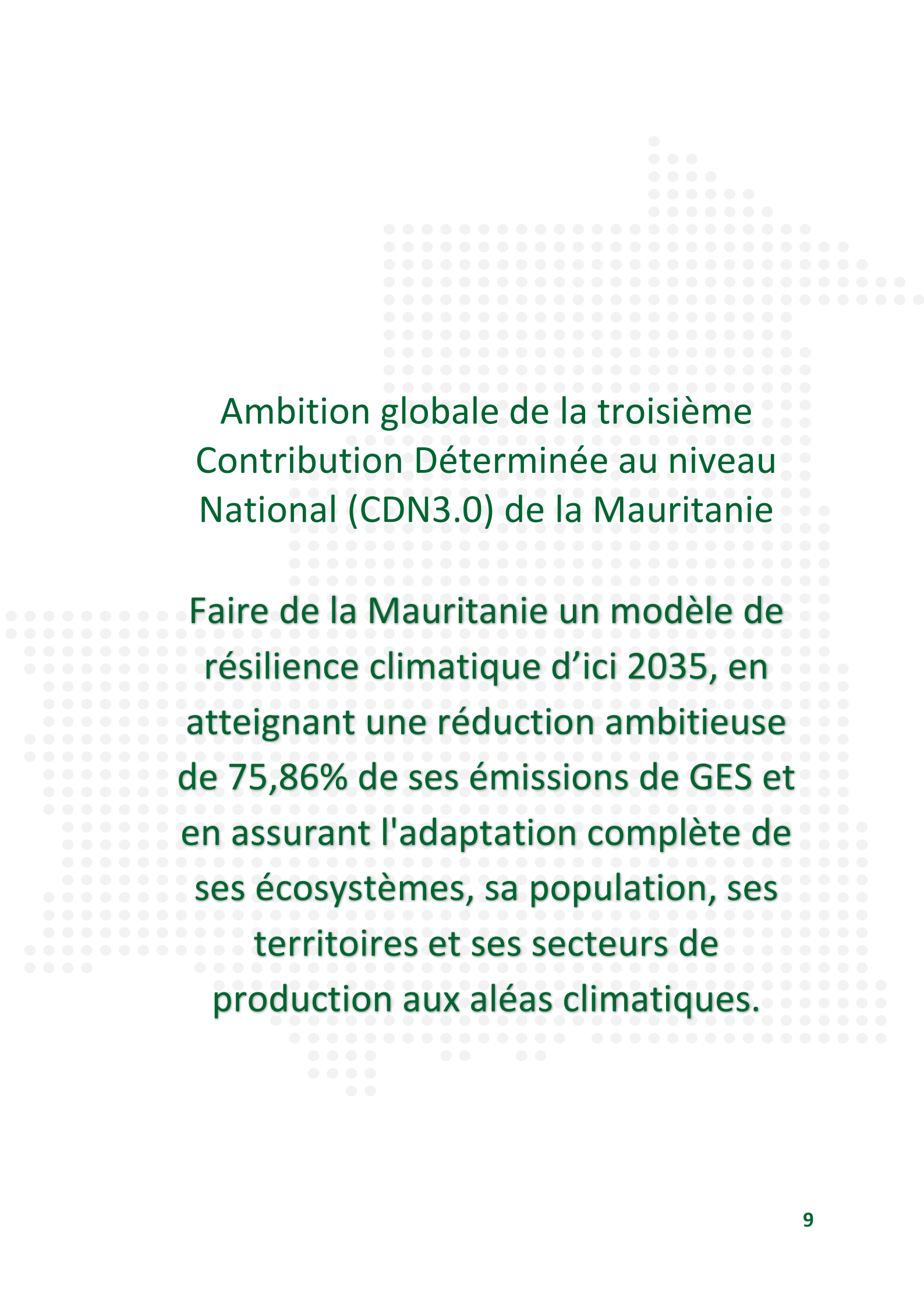
Liste des figures

Figure 1. Carte d'occupation des sols de la Mauritanie	24
Figure 2. Répartition géographique des températures moyennes (à gauche) et des précipitations moyennes à droite	27
Figure 3. Émissions des GES en 2022 par secteur en Gg-Eq-CO ₂	32
Figure 4. Scénarii des émissions de GES en Mauritanie, horizon 2035	33
Figure 5. Répartition sectorielle de l'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035	35
Figure 6. Répartition sectorielle de l'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035	35
Figure 7. Effort total d'atténuation en 2035 réparti par secteur	36
Figure 8. Scénarios des émissions GES BAU et Atténuation du secteur de l'énergie	37
Figure 9. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur de l'énergie)	38
Figure 10. Scénarios des émissions GES BAU et Atténuation de l'agriculture	39
Figure 11. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur de l'Agriculture)	40
Figure 12. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2050 (secteur de l'Agriculture)	40
Figure 13. Répartition du potentiel d'atténuation par sous-secteur de UTCATF	41
Figure 14. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur UTCATF)	41
Figure 15. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035 (secteur UTCATF)	42
Figure 16. Répartition du potentiel d'atténuation par sous-secteur des déchets	43
Figure 17. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035 (secteur Déchets)	43
Figure 18. Répartition de l'effort global cumulé d'atténuation des GES 2020-2035	44
Figure 19. Évolution des émissions de GES par habitant dans les scénarios BAU et d'atténuation 2020-2035 ...	44
Figure 20. Évolution des émissions de GES par habitant dans les scénarios BAU et d'atténuation 2020-2035 ...	45

Liste des acronymes et des abréviations

AFAT	Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres
AMP	Aires Marines Protégées
AP	Accord de Paris
AR5	Cinquième rapport d'évaluation du GIEC (Assessment Report 5)
BAU	Scénario « cours normal des affaires » pour « Business as usual » en anglais
BM	Banque Mondiale
BTR	Rapport Biennal de Transparence
CBD	Convention de la Diversité Biologique
CBIT	Initiative pour le renforcement des capacités en matière de transparence (<i>de l'anglais</i> Capacity building Initiative for transparency)
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CDN3.0	Troisième Contribution Déterminée au niveau National
CMA	Conférence des Parties servant de Réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNEDD	Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable
CNULCD	Convention des Nations unies sur la Lutte Contre la Désertification
CO	Monoxyde de carbone
COVNM	Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
CREDD	Comités Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2001-2015
CVA	Climate Vulnerability Assessment
DCEV	Direction du climat et de l'économie verte
EE	Efficacité Énergétique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FRACC	Fonds Régional d'adaptation au changement climatique
FVC	Fonds Vert pour le Climat – GCF en anglais pour Green Climate Fund
GACMO	Greenhouse Gas Abatement Cost Model
GES	Gaz à Effet de Serre
GGA	Objectif Mondial D'adaptation (<i>de l'anglais</i> Global Goal on Adaptation)
LCD	Lutte contre la désertification

MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MNV	Système de Mesure, Notification et Vérification (<i>de l'anglais</i> MRV – Monitoring, Reporting and Verification)
MRU	Ouguiya mauritanienne
MUSD	Millions de Dollar Américain
MW	Méga Watts
N2O	Protoxyde d'azote
NDT	Neutralité de la Dégradation des Terres
NOx	Oxyde d'azote
ODD	Objectif de Développement Durable
OIM	Organisation des Nations Unies pour les Migrations
PFS	Points Focaux Sectoriels
PIUP	Procédés Industriels et Utilisation des Produits
PNA	Plan National d'Adaptation
PNBA	Parc National du Banc d'Arguin
PNUD	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRG	Potentiel de Réchauffement Global
PRG100	Potentiel de Réchauffement Global sur 100 ans
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAPP	Stratégie nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée 2016-2030
SIE	Système d'information de l'environnement
SO2	Dioxyde de soufre
SSP	Scénarios socio-économiques partagés (Shared Socioeconomic Pathways)
TTT	Transhumance Tracking Tool
UTCAF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie



Ambition globale de la troisième Contribution Déterminée au niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Faire de la Mauritanie un modèle de
résilience climatique d'ici 2035, en
atteignant une réduction ambitieuse
de 75,86% de ses émissions de GES et
en assurant l'adaptation complète de
ses écosystèmes, sa population, ses
territoires et ses secteurs de
production aux aléas climatiques.

MESSAGES CLÉS DE LA CDN3.0 2025-2035

Le total des émissions des GES de la Mauritanie représente 0,015% des émissions globales mondiales. La plus grande contribution à ce total d'émissions provient de l'Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF), l'élevage et de l'énergie. Ces trois secteurs totalisent 99% des émissions.

Le scénario de base « cours normal des affaires » calculé sur la base des données de croissance de la SCAPP montre que les émissions des gaz à effet de serre direct, exprimées en termes de potentiel de Réchauffement Global (PRG/5-ème rapport du GIEC), sont globalement de 8497,01 Gg Eq CO₂ en 2015 à 11 951,646 en 2022, soit une augmentation de 37,4% (Source NIR/BTR1).

La Mauritanie appartient à l'une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique dont les effets affectent déjà tous les secteurs de son économie, ses écosystèmes et ses populations, en particulier, les femmes et les enfants.

La Mauritanie est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la CCNUCC et l'Accord de Paris pour contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions globales de GES en mettant à la disposition de la Communauté mondiale tout le potentiel d'atténuation dont dispose le pays. Ce potentiel est constitué par l'énorme gisement de production d'énergie propre, éolienne et solaire.

Ainsi, la CDN3.0 de la Mauritanie prévoit une réduction nette des émissions de GES à l'échelle de l'économie de 8,1% (soit 1 872,77 Gg CO₂eq) en 2035 par rapport aux tendances des émissions jusqu'en 2022. Cet objectif inconditionnel sera atteint avec les moyens propres du pays soutenu par un appui international comparable à celui reçu jusqu'en 2025. Avec un soutien additionnel, le pays pourrait assurer une réduction nette de l'ordre de 75,8% (soit 17 433,84 Gg Eq CO₂eq) en 2035, soit un scénario conditionnel de l'ordre de 67,7% (soit 15 561,07 Gg CO₂eq).

Les efforts d'atténuation de la Mauritanie sont évalués à 12 103,62 MUSD dont 13% (1529,42 MUSD) inconditionnel et 87% (10574,19 MUSD) conditionnel 'a la mobilisation de ressources externes.

Au regard de sa vulnérabilité extrême, la Mauritanie a élargi son ambition d'adaptation pour couvrir les axes suivants : protection et conservation des écosystèmes y compris les zones humides, gestion durable des parcs, conservation de la biodiversité, pêche et aquaculture, habitat et urbanisme, agriculture et sécurité alimentaire, santé, eau, gestion du littoral, prévention des événements climatiques extrêmes, infrastructures et éducation.

La prise en compte de la mobilité humaine sera renforcée à travers des actions intégrées qui tiendront compte des interactions entre changement climatique, déplacements de population et sécurité humaine. Ces actions viseront à anticiper et réduire les risques liés aux migrations climatiques, à protéger les communautés vulnérables, à renforcer la résilience des populations déplacées et des territoires d'accueil, tout en favorisant des solutions durables et inclusives pour la mobilité humaine.

Un intérêt particulier est accordé à l'amélioration génétique (races et semences). Cet élargissement est basé sur le programme de préparation à l'accès au Fonds vert pour le climat (Readiness) et sur les résultats des premières études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du Programme national d'adaptation (PNA) du pays.

Les besoins en financement pour la mise en œuvre de la CDN3.0 sont estimés à **18 088,33 millions USD**, dont **2 445,48 millions USD** sont des financements inconditionnels, assurant la réalisation des actions prioritaires indépendamment des contributions externes. Les **15 642,85 millions USD** restants sont conditionnels et dépendront de la mobilisation de ressources internationales, de

partenariats et de mécanismes de financement climatique. Ces financements permettront de soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation, de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes, et de promouvoir un développement bas carbone inclusif et durable.

Outre les financements conditionnels requis pour assurer les ambitions d'atténuation et mettre en œuvre les actions d'adaptation du pays, la mise en œuvre de la CDN 2025-2035 de la Mauritanie nécessite des appuis en termes de renforcement de capacités de tous les acteurs du développement, d'intégration des aspects transversaux (**genre, jeunesse, emploi, éducation et mobilité humaine**) et l'opérationnalisation d'un système de Mesure, Notification et Vérification pour assurer le suivi et l'évaluation de l'action climatique.

En harmonisant son processus d'élaboration avec celui de la SCAPP et en s'appuyant sur les stratégies et programmes sectoriels du pays, la CDN3.0 définit le cadre de la politique climatique du pays à l'horizon 2030. Elle offre un cadre de concertation et de dialogue à toutes les parties prenantes pour définir des programmes transformateurs, intégrés, inclusifs, propres et durables.

RESUME EXECUTIF

La Mauritanie, l'un des pays sahéliens les plus vulnérables face aux sécheresses répétées depuis 1968, fait face à des défis environnementaux majeurs. La désertification, exacerbée par le changement climatique et l'impact humain, affecte gravement un milieu déjà fragile, et les secteurs clés de l'économie nationale subissent de lourdes conséquences. En ratifiant la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que l'Accord de Paris, le pays s'est fermement engagé à limiter ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et à adopter des stratégies d'adaptation compatibles avec ses objectifs de développement durable. Après avoir soumis sa première Contribution déterminée nationale (CDN) en 2015 et sa mise à jour en 2021, la Mauritanie poursuit ses

efforts avec l'élaboration de la CDN3.0 en 2025, dans le cadre de la Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP). Ce processus d'actualisation vise à intégrer la résilience climatique dans l'ensemble des secteurs de développement du pays, tout en assurant la cohérence avec les priorités définies dans la SCAPP et en suivant le cycle quinquennal d'actualisation des CDN promu par l'Accord de Paris.

Ainsi, la CDN3.0 présente non seulement les ambitions globales du pays en matière de climat, mais aussi des objectifs spécifiques d'atténuation et d'adaptation, ainsi que le cadre et les mécanismes de mise en œuvre pour garantir l'efficacité de ces actions.

Ambition d'atténuation de la CDN3.0

Par sa CDN3.0, la Mauritanie s'engage à une réduction de 75,8% (soit 17 433,84 Gg CO₂eq) en 2035 par rapport au niveau de référence (BAU), dont une réduction inconditionnelle de 8,1 % (soit 1 873 Gg CO₂eq) et une réduction conditionnelle de 67,7% (soit 15 561 Gg CO₂eq).

L'ambition d'atténuation couvre les cinq secteurs d'émissions (Energie, Agriculture, UTCATF, PIUP et Déchets). L'effort national pour augmenter la part du renouvelable dans le mix énergétique se concentrera principalement sur l'exploitation du fort potentiel en énergies renouvelables, visant à installer plus de 13 GW d'ici 2035. Un autre pilier fondamental pour l'atteinte de cet objectif est le secteur Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF), qui sera renforcé par des projets ambitieux de foresterie (tels que la Grande Muraille Verte et la régénération assistée des forêts), ainsi que par des initiatives d'agroécologie et d'amélioration des pratiques d'élevage.

Au total, 63 mesures d'atténuation sont incluses dans la CDN3.0 (se référer à l'Annexe 2), comprenant 39 actions inconditionnelles et 24 actions conditionnelles.

Tableau récapitulatif des ambitions d'atténuation

Année de référence (2022)	Année cible (2035)	Ambitions		
		Inconditionnelle	Conditionnelle	Globale
		Réduction Inconditionnelle (2035)	Réduction Conditionnelle (2035)	Réduction Globale (2035)
11 952,47 Gg CO ₂ eq	22 981,87 Gg CO ₂ eq	1 872,77 Gg CO ₂ eq	15 561,07 Gg CO ₂ eq	17 433,84 Gg CO ₂ eq
		8,1%	67,7%	75,8%

Ambition d'adaptation par la CDN3.0

Par sa CDN3.0, la Mauritanie s'engage à promouvoir la résilience aux changements climatiques, à travers le renforcement des capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires en vue d'assurer un développement territorial et socio-économique inclusif et durable.

En effet, d'une vulnérabilité extrême, la Mauritanie a élargi son ambition d'adaptation pour couvrir les axes suivants : protection et conservation des écosystèmes y compris les zones humides, gestion des parcs, conservation de la biodiversité, pêche et aquaculture, habitat et urbanisme, sécurité alimentaire, santé, infrastructures, éducation, et prévention des événements climatiques extrêmes. Un intérêt particulier est accordé à l'amélioration génétique (races et semences) Cet élargissement est basé sur le programme de préparation à l'accès au Fonds vert pour le climat (Readiness) et sur les résultats des premières études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du Programme national d'adaptation (PNA) du pays.

Au total, 85 mesures d'adaptation sont incluses dans la CDN3.0 et réparties par secteur et domaine prioritaires, présentés dans le tableau ci-dessous :

Nombre d'actions d'adaptation par secteur et domaine prioritaires

Secteurs/Domaines	Nombre d'actions
Écosystèmes et Biodiversité	10
Agriculture et Sécurité alimentaire	10
Pêche	6
Hydraulique et Assainissement	6
Habitat, Urbanisme et Aménagement	8
Santé	5
Élevage	8
Éducation	15
Genre et Jeunesse	9
Changement climatique-Mobilité humaine -Sécurité	8

Total	85
--------------	-----------

Les besoins en financement des mesures d'adaptation sont de 5 808,66 MUSD dont 4910,68 MUSD conditionnels et 897,98 millions \$US non-conditionnels. Les actions préconisées sont détaillées dans l'annexe 3.

Pour relever les défis d'intégration du changement climatique dans les stratégies et politiques sectorielles, la mise en œuvre des actions d'adaptation identifiées doit être planifiée dans le cadre d'une approche intersectorielle et intégrée qui inclut toutes les parties prenantes et les secteurs concernés. Pour ce faire, la CDN 2025-2035 doit servir de cadre de concertation et de dialogue pour définir des programmes transformateurs qui répondent aux besoins de renforcement de la résilience des populations et des écosystèmes au regard de leur vulnérabilité au changement climatique.

Les co-bénéfices des mesures d'atténuation pour l'adaptation et vice-versa ainsi que les synergies avec les autres cadres de planification du développement durable, en particulier les ODD, sont mis en évidence dans le mécanisme de financement et annexe 3.

Besoins en renforcement de capacités et appui à la mise en œuvre

Outre l'appui financier exprimé en appui conditionnel pour les mesures d'atténuation et les actions d'adaptation, la CDN 2025-2035 définit les besoins en matière de renforcement de capacités, de transfert de technologies et de formation notamment pour l'éducation des jeunes.

En termes de renforcement de capacités, la mise en place d'un système opérationnel de mesure, vérification et notification (MNV) est une action prioritaire dans le processus de mise en œuvre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. La mise en place de ce système est obligatoire pour le pays. En outre, et bien que non contraignant pour le pays, l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la CDN est un prérequis pour le MNV.

La Mauritanie a déjà fourni des efforts substantiels dans ce sens. La mise en place en

2013 et l'institutionnalisation du réseau national des points focaux climat sectoriels (PFS) (épaulé par des task-forces) et des Points Focaux de la société civile et du secteur privé avait constitué une première étape. En septembre 2020, le Ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) a consolidé son dispositif institutionnel en instituant la Direction du climat et de l'économie verte (DCEV) pour coordonner l'ensemble du programme national sur le changement climatique. Ce dispositif institutionnel est renforcé par un réseau d'experts indépendants du milieu académique qui a contribué à l'élaboration de toutes les communications nationales, inventaires de GES et rapports biannuels actualisés, etc. requis dans le cadre des rapports soumis à la CCNUCC.

Nonobstant tous ces acquis, de progrès importants sont nécessaires pour favoriser la collecte et le traitement des données nécessaires pour rendre compte d'une manière transparente et claire de la mise en œuvre des politiques, mesures et stratégies climatiques du pays. Ces besoins ont été identifiées dans le cadre de la préparation du document d'identification du projet qui a été soumis au programme CBIT (*Capacity Building Initiative for Transparency*) du FEM-7 pour un montant total de 1263650 \$US.

Ce projet permettra de définir les responsabilités des acteurs de la CDN, en particulier la manière dont les ministères autres que le MEDD participeront à la mise en œuvre de la CDN et au fonctionnement du système MNV.

Les autres priorités en termes de renforcement de capacités pour la mise en œuvre de la CDN concernent la poursuite des efforts de préparation (Readiness) des départements sectoriels, du secteur privé et de la société civile. Elles concernent également l'intégration

des dimensions transversales dans les programmes et projet climat. Ainsi, l'intégration des dimensions genre, jeunesse, droits humains et mobilité humaine est prévue dans tous les projets et programmes développés dans le cadre de la CDN en lui réservant au moins une part de 10% du budget de chaque programme ou projet (Estimation basée sur l'appréciation du groupe expert Genre/jeunesse/emploi/éducation et du groupe de travail des experts se basant sur le programme de travail de Doha ainsi que

l'accord de Paris en son article 12). De même, les aspects de création d'emplois et d'amélioration des cursus éducatifs pour la prise en charge des enjeux du changement climatique sont considérés parmi les priorités d'appui à la mise en œuvre de la CDN.

Les évaluations des besoins en transfert de technologies ont été réalisées en 2017. Elles devront être mises à jour au regard des nouvelles options d'atténuation et d'adaptation retenues dans la CDN3.0.

Besoins en financement de la CDN3.0

Les besoins en financement de la CDN3.0 s'élèvent à 18 088, 33 MUSD dont 2 445,48 MUSD inconditionnels et **15 642, 85 MUSD** conditionnels.

Domaines CDN	Financements Inconditionnels	Financements Conditionnels	Total par Domaine en million de \$US
Atténuation	1529,42	10574,19	12103,62
Adaptation	897,98	4910,68	5808,66
Renforcement des capacités et transfert de technologie	18,08	156,58	174,65
Mise en place et opérationnalisation du système de mesure, vérification et notification		1,40	1,40
Total	2 445, 48	15 642, 85	18 088, 33

Besoin en financement des secteurs transversaux dans l'adaptation (ces budgets sont inclus dans la composante adaptation)

Domaines CDN	Financements Inconditionnels	Financements Conditionnels	Total par Domaine en million de \$US
Intégration genre et jeunesse	49,7	1 119,21	1 168,91
Emplois et Éducation	10,57	23,13	33,7
Mobilité humaine et sécurité - climat		54,4	54,4
Total	60,27	1 196,74	1 257,01

Vu le besoin important de financement et de ressources à mobiliser, la Mauritanie envisage d'adopter une démarche stratégique de mobilisation des appuis pour la mise en œuvre de la CDN3.0. Cette démarche stratégique inclut la **mobilisation de ressources domestiques** à travers l'intégration de l'action climatique dans les instruments de planification et de budgétisation aux niveaux national, sectoriel et local. Le pays adoptera également une approche plus ambitieuse dans la mobilisation du financement climatique international, notamment via les **instruments financiers sous la CCNUCC**. Les instruments de **coopération bilatéral** seront aussi renforcés, et une stratégie d'engagement du **secteur privé**, notamment dans le financement de l'adaptation, est envisagée.

Enfin, le pays renforcera et soutiendra le développement de **mécanismes de financement climatique décentralisés**, visant à appuyer la mise en œuvre de projets d'adaptation locaux. Ces initiatives permettront de promouvoir des actions telles que la végétalisation urbaine, l'accès à l'eau, la mobilité durable et les services sociaux de base pour les populations vulnérables. Elles serviront également d'incubateurs de solutions répliquables à l'échelle nationale, avec un coût de faisabilité limité, tout en s'appuyant sur des partenariats locaux et internationaux. Ces mécanismes constituent un modèle de gouvernance multiniveaux et de localisation du financement climatique, pouvant être étendu à d'autres régions du pays.

INTRODUCTION



I. INTRODUCTION

1.1 Antécédents

Pays Non Annexe 1 de la CCNUCC, la Mauritanie appartient à la zone du Sahel africain la plus touchée par les sécheresses récurrentes depuis 1968. La désertification qui en résulte est d'autant plus forte que l'effet du climat, conjugué à l'action de l'homme, entraîne des conséquences directes sur la population et les écosystèmes. La vulnérabilité du pays au changement climatique touche l'ensemble des secteurs vitaux de l'économie nationale.

En ratifiant la CCNUCC, la Mauritanie s'est engagée résolument dans le processus mondial de lutte contre le réchauffement climatique par la limitation des émissions de GES et la mise en place de stratégies d'adaptation compatibles avec sa politique de développement durable. Elle a réaffirmé cet engagement en ratifiant l'Accord de Paris et avait soumis sa première Contribution déterminée nationale (CDN) en 2015. Bien que les émissions du pays constituent à peine 0,015% des émissions globales mondiales, la Mauritanie s'engage par sa CDN à participer pleinement à l'effort de la communauté internationale, en mettant à disposition, sous forme conditionnelle, un potentiel d'atténuation d'environ 33,56 millions de tonne Eq-CO₂, soit 22,3% par rapport aux émissions projetées à la même année, selon le scénario de référence (cours normal des affaires), pendant la période 2025-2035.

Le rapport de l'OMM¹ stipule que si la première série des CDNs n'était pleinement mise en œuvre cela entraînerait un réchauffement de 2,9 à 3,4 degrés C au cours du siècle. Une ambition accrue en matière d'atténuation est donc essentielle pour atteindre l'objectif de l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement bien en dessous de 2 degrés C, soit 1,5 degré C. Dans ce sens, l'article 4 de l'Accord de Paris, ainsi que les décisions 1/CP.19, 1/CP.20 et 1/CP.21 de la CCNUCC instituent un cycle quinquennal d'actualisation des CDNs qui doit correspondre à une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et à son niveau d'ambition le plus élevé possible.

A l'échelle globale, l'actualisation de la CDN est l'occasion pour la communauté internationale d'améliorer la planification de l'adaptation et renforcer l'engagement et la transparence des pays en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les objectifs assignés par l'Accord de Paris et limiter la montée de la température mondiale à +1.5 C° à l'horizon 2050, par rapport à l'ère préindustrielle.

Ainsi, la CDN 2025-2035 rend compte des efforts consentis par la Mauritanie pour contribuer à la progression dans le temps des efforts globaux tout en reconnaissant son besoin en soutiens multiformes (renforcement des capacités, accès aux technologies et financement) pour leur mise en œuvre effective.

En effet, la Mauritanie vise à assumer une contribution d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) plus significative que celle de sa précédente et première CDN. De même, le pays entend raffermir ses efforts d'adaptation au changement climatique pour renforcer la résilience de ses populations, écosystèmes et infrastructures les plus vulnérables aux aléas climatiques. Et ce, conformément à sa responsabilité et en totale harmonie avec les objectifs de sa SCAPP qui constituent la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2015-2030

¹ OMM (Organisation météorologique mondiale) et al. 2019. *United In Science : High-level synthesis report of latest climate science information convened by the Science Advisory Group of the UN Climate Action Summit 2019*. Disponible à <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30023/climsci.pdf>

et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'État, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au cours de la période 2015-2030. Elle intègre l'Agenda 2030 et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les Objectifs de Développement Durable (ODD) ainsi que l'agenda 2063 de l'Union Africaine.

A l'échelle nationale, l'actualisation de la CDN 2.0 constitue pour la Mauritanie une opportunité pour renforcer l'intégration du changement climatique dans les politiques et stratégies de développement du pays en tirant les leçons de la mise en œuvre de ses deux précédentes CDN.

Alors que la SCAPP constitue la vision stratégique de développement de la Mauritanie pour la période 2015-2030 et sert de cadre de référence pour toutes les actions de développement entreprises par l'État, les organismes publics et socioprofessionnels ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF), la CDN sert de cadre de définition de la politique climatique du pays et d'instrument de sa mise en œuvre. Comme la SCAPP, la CDN3.0 intègre l'Agenda 2030 des Nations unies et les cibles classées prioritaires pour le pays parmi les objectifs de développement durable (ODD) ainsi que les orientations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle tire la légitimité des ambitions d'atténuation qu'elle préconise et des actions d'adaptation qu'elle définit des stratégies sectorielles et thématiques dont elles sont issues. Elle sert d'instrument de coordination entre les secteurs et de base pour les partenaires techniques et financiers (PTF) pour planifier l'intégration des questions climatiques dans leur cadre stratégique d'intervention dans le pays et des programmes et projets qu'ils y soutiennent. En plus des efforts nationaux, le processus de CDN3.0 prétend aussi renforcer le rôle crucial de des collectivités territoriales décentralisées (CTD) dans la mise en œuvre de la CDN.

1.2 Processus d'actualisation de la CDN: engagement des parties prenantes

Pendant la préparation de la CDN initiale, le pays était en préparation d'une transition dans la vision stratégique passant du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté CSLP 2001-2015, vers la nouvelle Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité partagée SCAP (2015-2020).

Pour l'actualisation de la CDN, les résultats du bilan du premier quinquennat de la mise en œuvre de la SCAP, ont conduit vers un changement des priorités. Dans ce cadre, le secteur AFAT comme première source d'émissions dans le pays était classé comme prioritaire dans l'ambition du pays avec une surestimation de son potentiel. Le bilan quinquennal de la SCAPP, a mis en exergue cette faiblesse. En effet, le secteur de l'énergie qui était considéré comme second porteur de l'ambition d'atténuation du pays a connu un boom et son potentiel en particulier en énergie renouvelable couvre l'engagement national dans l'ambition du pays voir plus. Avec la nouvelle vision et en concordance avec les stratégies sectorielles, la Mauritanie compte sur la valorisation de ses potentialités et de ses ressources propres dans un respect des objectifs du développement durable des Nations unies.

Le processus d'actualisation de la CDN2.0 a été lancé en Juillet 2025. Ce processus a été participatif, inclusif et transparent, avec la participation active de tous les ministères sectoriels de la Mauritanie ainsi que des représentants du secteur privé et de la société civile, réunis dans le comité ad hoc de pilotage (CoPil). Ce comité, placé sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, assure la coordination et le suivi de toutes les étapes de l'actualisation. Il veille à la mobilisation et à l'implication des acteurs, à la validation technique des livrables, ainsi qu'à l'examen et la validation des propositions techniques et des orientations politiques de la CDN, garantissant leur cohérence, leur faisabilité et un niveau d'ambition adapté aux objectifs de l'Accord de Paris. Le Comité est appuyé par un sous-comité technique qui assure la coordination

opérationnelle et le suivi quotidien du travail des experts, garantissant la qualité des données et des livrables avant leur soumission au comité principal. Ce cadre organisationnel a permis un réel engagement multisectoriel et une large appropriation du processus d'actualisation de la CDN 2.0 en Mauritanie.

L'intégration des coordinateurs des processus clés tels que le PNA, le BTR, la Communication Nationale, et le CBIT au sein du Sous-Comité Technique est une opportunité stratégique majeure. Cette approche garantit une cohérence entre l'ambition d'atténuation et d'adaptation de la CDN, le suivi des financements climatiques, et la mise en place d'un système national de transparence robuste, conforme au Cadre de Transparence Renforcé de l'Accord de Paris. Le chevauchement des besoins en données et le renforcement des capacités entre ces différents rapports nationaux sont ainsi gérés de manière synergique, évitant la duplication des efforts, assurant la qualité des informations, et optimisant l'efficacité de la planification et du financement des actions climatiques en Mauritanie. La note de service relative à la mise en place de ce comité est disponible en annexe 5.

Le processus d'actualisation de la CDN2.0 a aussi bénéficié de l'appui direct de plusieurs agences du Système des Nations Unies (SNU) en Mauritanie notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Le PNUD a financé le processus d'actualisation de la CDN 2.0 de la Mauritanie et a contribué à la mobilisation du cabinet national EKS sderconsult ainsi que d'un consultant international pour la conduite de ce processus. En tant que chef de file, le PNUD a également favorisé la mobilisation de l'ensemble des partenaires du Système des Nations Unies afin qu'ils participent activement à cette actualisation.

L'OIM a soutenu le processus d'actualisation de la CDN 2.0 en mobilisant un consultant international intégré au sein du MEDD, afin de fournir une assistance technique directe au développement de la CDN3.0. Par la suite, cette démarche vise à renforcer les capacités nationales en matière de négociations internationales à l'occasion de la COP30, en facilitant la mobilisation de ressources et l'établissement de partenariats stratégiques essentiels à la mise en œuvre des priorités de la CDN3.0. Par ailleurs, grâce à cette assistance, l'OIM a contribué à une meilleure intégration de la dimension de la mobilité humaine dans la nouvelle CDN du pays, un progrès significatif par rapport aux versions antérieures.

Le PNUE et le NDC Partnership, qui soutiennent la Mauritanie dans le processus parallèle d'évaluation de la mise en œuvre de la CDN2.0, ont également participé activement à l'actualisation de la CDN3.0, assurant ainsi une synergie entre les deux processus.

L'UNICEF et le UNHCR ont également participé activement au processus d'actualisation, chacun dans son domaine d'intervention spécifique. L'UNICEF a contribué à la dimension genre et jeunesse, notamment à travers la mobilisation et la conduite de consultations ciblées avec les jeunes. De son côté, le UNHCR a enrichi, ensemble avec l'OIM, les discussions sur les enjeux de prise en compte des réfugiés comme groupe vulnérable dans les priorités d'adaptation définies dans le domaine de la mobilité humaine.

Le RCC Lomé a également apporté son soutien et ses conseils tout au long du processus, afin d'assurer le suivi rigoureux des orientations de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) dans le cadre de l'actualisation de la CDN.

Les principales phases et activités phares réalisées durant le processus d'actualisation sont les suivantes :

- 21 - 30 Juillet : mise en place des équipes de consultants PNUD et commencement de la collecte des données auprès des secteurs et préparation de l'atelier officiel de lancement de l'actualisation de la CDN2.0

- 1er - 26 Août 2025 : Collecte des données auprès de secteurs, société civile et secteur privée et lancement officiel en différé du processus d'actualisation de la CDN2.0 par le MEDD et le RR/PNUD ;
- 1-7 Septembre 2025 : Réalisation d'une 2^{ème} série de consultations sectorielles pour statuer sur l'état d'avancement des actions d'atténuation et des objectifs d'adaptation inscrits dans la CDN 2.0 et les principaux changements à apporter sur cette CDN 2.0 ;
- 8 - 15 Septembre 2025 : rédaction et processus de réajustement avec les secteurs, avec la DCEV/MEDD et le PNUD;
- 17 Septembre 2025 : Envoi du rapport provisoire de la CDN2.0 actualisée au Réseau National des Points Focaux Changements Climatiques pour révision et validation;
- 21 Septembre au 5 Octobre 2025 : Atelier de validation technique de la CDN3.0 et Comité national de pilotage (CoPil) ;
- 08 Octobre 2025 : Soumission de la version consolidée et révisée du document de la CDN3.0 et finalisation du document en vue de sa soumission au secrétariat de la CCNUCC.

1.3 Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la politique climatique nationale

La Mauritanie a consolidé ses arrangements institutionnels pour l'action climatique en s'appuyant sur un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux. Au sommet, le Conseil National de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD), soutenu par ses déclinaisons régionales, les Comités Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (CREDD), constitue l'organe stratégique de haut niveau. Le CNEDD joue un rôle clé en tant qu'instance consultative et décisionnelle, chargée de la promotion du développement durable et de la validation des grandes orientations nationales, assurant ainsi l'intégration politique et intersectorielle. Les CREDD garantissent, quant à eux, l'appropriation et la décentralisation de l'action climatique au niveau régional et local.

Au niveau opérationnel, et pour consolider les exigences de transparence de la CCNUCC, la Direction du Climat et de l'Économie Verte (DCEV) a été établie en septembre 2020 au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) afin de coordonner l'ensemble du programme national sur le changement climatique. La DCEV pilote ce dispositif en s'appuyant sur une Task Force robuste composée des Points Focaux Sectoriels (PFS) désignés par les ministères, la société civile et les institutions du secteur privé, formant un réseau de 38 membres. Pour l'actualisation de la CDN 2.0 en 2025, le MEDD a également mis en place un Comité de Pilotage présidé par son Secrétaire Général, assurant la supervision et la validation intersectorielle des travaux. Ce Comité s'appuie sur des groupes de travail sectoriels (task-forces sectorielles) au sein des ministères clés, qui ont bénéficié de renforcement de capacités pour une participation active et un pilotage efficace de l'action climatique, mené par le Point Focal Sectoriel au niveau ministériel et la DCEV au niveau national.

CIRCONSTANCES NATIONALES



II. CIRCONSTANCES NATIONALES

2.1 Contexte environnemental



La Mauritanie est un pays côtier du nord-ouest africain, situé entre les latitudes septentrionales de 15 à 27 degrés et les longitudes occidentales de 5 et 17 degrés, avec une superficie totale de 1 030 700 km².

Le pays compte depuis 2015, 15 régions ou Wilayas. Ces 15 wilayas sont à leur tour subdivisées en Moughataa (c'est-à-dire départements) et ces dernières en 218 communes.

Le pays est divisé en quatre zones agro écologiques et systèmes de production.

- Le Sahara au nord, couvrant une grande partie du territoire est la zone minière dans sa partie septentrionale et pastorale à l'extrême nord, est aride et propice à la culture du palmier dattier dans les oasis à la base des escarpements dans sa partie méridionale
- Le Sud-Est, de type sahélien agropastoral, est caractérisé aux bordures de la frontière malienne par des plaines riches en pâturages herbacés et de grandes réserves pastorales où prend naissance un océan de sable jalonné de dunes, entrecoupées par endroit par une série d'escarpements orientés vers le sud-ouest ; ces dunes augmentent généralement en taille et en mobilité d'est en ouest et où sévit un élevage extensif et transhumant. C'est dans cette même zone où les cultures pluviales sont développées en même temps que les cultures derrière barrages et de bas-fonds en saison des pluies ;
- La zone de la vallée du fleuve Sénégal dans l'extrême sud est sédentarisée et agraire ; c'est là où se trouvent les systèmes de production de décrues naturelles et améliorées ou encore de maîtrise en eau ou irrigués ; terres alluvionnaires aux bordures du fleuve Sénégal ces plaines sont riches en argile et tamponnées par une ceinture de végétation naturelle, y compris des parcelles de forêt tropicale et comprend la majorité (1 360 km²) des terres irriguées du pays pour l'agriculture à vocation commerciale ou familiale.

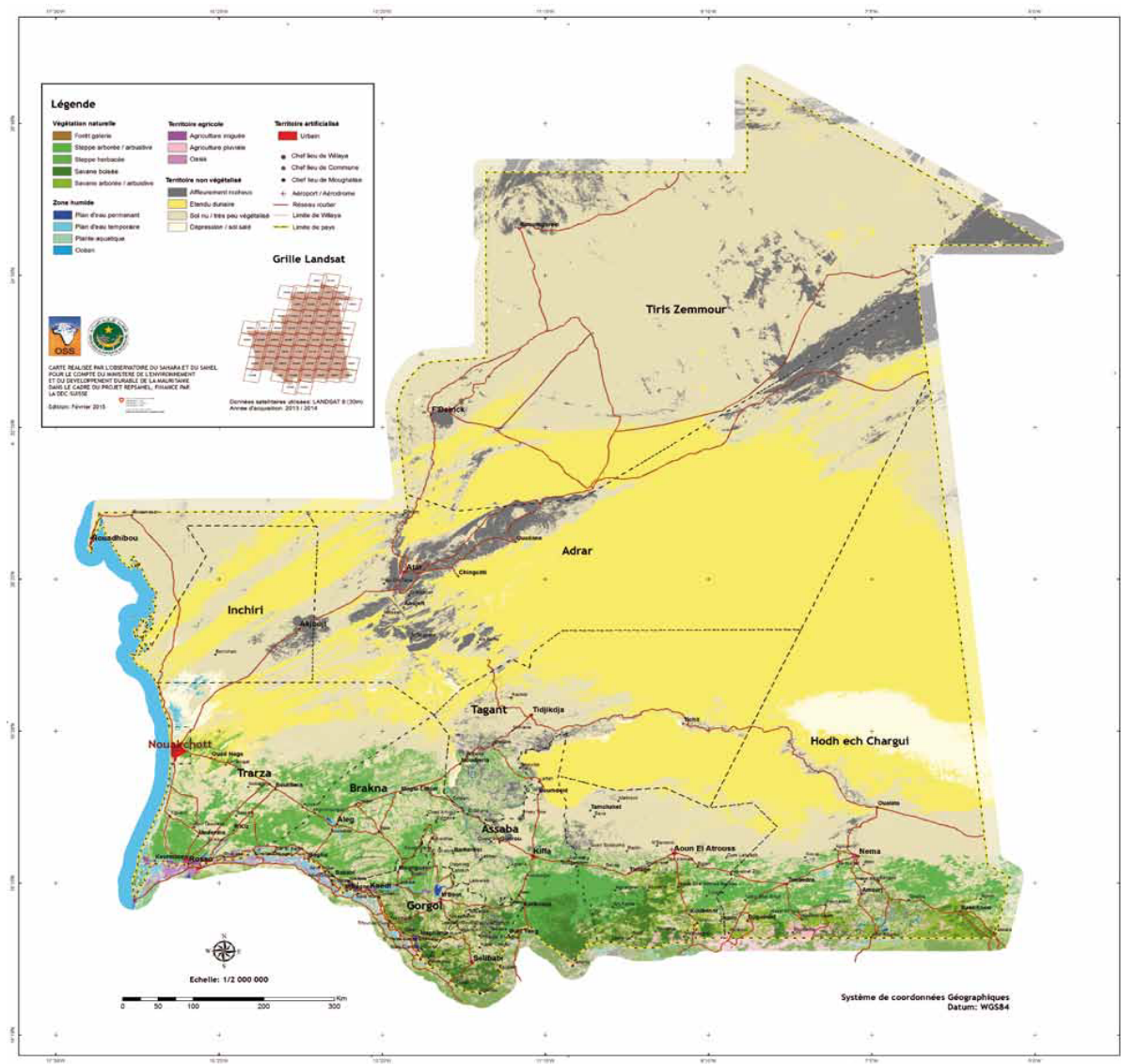


Figure 1. Carte d'occupation des sols de la Mauritanie

Source OSS, 2018 Atlas des cartes d'occupation des sols

2.2 Contexte socio-économique

Tableau 1. Profil socio-économiques de la Mauritanie

Indicateur	Profil
Superficie / longueur de côtes	1 030 000 km² / 720 kilomètres de littoral (ANSADE)
Climat	Sud : climat sahélien, chaud et semi-aride. Nord : climat Saharien, chaud et aride à hyper aride (ONM)
Population	4,9 million habitants(2024) (ANSADE), taux de croissance de population de 3,1%
Population urbaine	54% en 2024 contre 52,8 % en 2020

PIB	10.0 Mds USD en 2024 (ANSADE), taux de croissance du PIB de 4,1% (2024, ANSADE)
PIB par habitant	2083,3 USD
Croissance du PIB	3,4% en 2020, 3,5% en 2021 et 5,25 en 2024 (estimée) (ANSADE)
Part de l'agriculture (y compris l'élevage) dans le PIB	17% (MAEPSP)
Émissions en 2022 (année de référence)	11 952,5 Gg éq-CO ₂ (RNI, soumis en 2025)
Émissions en 2025	13 957,9 Gg Eq-CO ₂ (BTR, 2025) en cours de validation
Émissions par habitant	2,734 tonnes Eq-CO ₂ par habitant en 2022 (RNI 2025) BAU : 3,913 tonnes Eq-CO ₂ en 2025 3,241 tonnes Eq-CO ₂ en 2030 4,617 tonnes Eq-CO ₂ en 2035
Accès à l'électricité	48 % des ménages (WB)
Mix électrique actuel	En 2015 hors opérateurs miniers : 13,80 % hydro, 17,40% ER et 68,80% thermique En 2020 hors opérateurs miniers :16.73 % hydro, 17.67% ER et 65,6 % thermique (DEME).

La population mauritanienne est d'environ 5 millions d'habitants (2024), avec une densité de 5 habitants par kilomètre carré, De plus, plus de la moitié des Mauritaniens (61,3 %) vivent en milieu urbain (2024)

Les principaux indicateurs socio-économiques de la Mauritanie (BM, 2024) se présentent ainsi

- La croissance économique est estimée à 5,1 % en 2024 (2,1 % par habitant),
- L'inflation a diminué à 1,5 % (en glissement annuel) en décembre 2024, entraînée par la baisse des prix des denrées alimentaires et du pétrole, et soutenue par la politique monétaire stricte de la Banque centrale ;
- La balance des transactions courantes s'est resserrée en 2024 pour atteindre -7,6 %, grâce à la hausse des exportations et à la baisse des importations d'hydrocarbures, de biens d'équipement et de denrées alimentaires.
- Les dépenses d'assistance sociale sont élevées (7,5 % du PIB),
- Selon l'indice de capital humain (ICH) de la Mauritanie, un nouveau-né n'atteindra que 38 % de son potentiel de productivité à l'âge adulte.
- Le nombre d'années de scolarité ajusté pour l'apprentissage est en moyenne de 4,2 années par enfant,
- 25 % des enfants souffrent de retard de croissance, dans un contexte de dépenses publiques relativement faibles en santé et en éducation. La coopération dans le domaine de ces secteurs est d'importance pour en améliorer l'efficacité et l'efficience.

- L'économie de la Mauritanie est basée sur des industries extractives traditionnelles (fer, or, cuivre), l'élevage, l'agriculture et la pêche. L'économie mauritanienne a opéré un mouvement de diversification. Il s'est traduit par la mise en exploitation de nouvelles ressources (pétrole et gaz), et le développement de nouveaux secteurs, qui ont connu une croissance moyenne annuelle de 26 % depuis 2001.
- 40,3 % de la population active est employée dans le secteur primaire, 9,5 % dans l'industrie et les mines, et 50,2 % dans les services. En valeur, la même année, la contribution de l'agriculture au PIB s'élevait à 27,4 %, celle de l'industrie et des mines à 30 %, et celle des services à 42,6 %.
- Les taux d'activité et d'emploi n'ont pas progressé et, ceux qui sont exclus du progrès social, notamment les jeunes, les femmes et les travailleurs pauvres, sont de plus en plus marginalisés. Les taux de scolarisation des enfants de 6 à 11 ans est de 55 % seulement. Un tiers des ménages vivent dans des logements précaires

Les principales activités économique du pays sont : la pêche, l'agriculture et l'élevage et les extractions minières

Activité de la Pêche. La Mauritanie est une des régions les plus poissonneuses du monde grâce à un écosystème littoral exceptionnel : l'existence de hauts-fonds et de vasières permet la prolifération d'herbiers (zostères) qui, alliée à la confluence de courants par remontées d'eau des profondeurs (« upwellings »), favorise la reproduction des espèces marines.

L'agriculture et l'élevage. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage fournissent un moyen de subsistance à 62 % de la population mauritanienne, ainsi que des emplois à 21 % de la population active.

La Mauritanie dispose de potentialités agricoles relativement importantes : estimées à environ 500 000 ha des terres cultivables (soit environ 0,2 ha/habitant) et un cheptel de 20 millions de têtes dont 16 millions de petits ruminants.

Industrie minière. L'année 2023, l'exploitation du minerai en Mauritanie a été marquée par des records de production pour les minerais de fer, d'or et de cuivre. En effet, la SNIM (Société nationale industrielle et minière) a atteint un niveau historique de 14,01 millions de tonne. La Société TASIAZT (KINROS) a enregistré une production record de 620.8 million d'once, et la production du cuivre par MCM a été de 13,01 millions tonnes. Aussi, la contribution du secteur extractif à l'économie nationale en 2023 : 76,28 % des recettes d'exportation, 22,73 % des recettes budgétaires, 18,91 du PIB, 5,83 % d'emploi de la population active (emploi direct et indirect). La Mauritanie est devenue producteur du Gaz en 2025 grâce aux champ GTA exploitée par BP au large entre le Senegal et la Mauritanie. Les principaux projets miniers en développement : (i) projet TIRIS : production de l'uranium prévue en 2026 (ii) projet Bofal (Phosphate) (iii) Projet Takamoul (Fer) (iv) Projet d'El Ouej (Fer).

2.3 Contexte climatique

Climat et tendance actuelle

Les températures moyennes annuelles se situent entre 26°C et 32°C, et partout à l'exception du littoral atlantique, la température maximale moyenne du mois le plus chaud dépasse nettement 40 °C. Les précipitations moyennes annuelles varient dans les stations synoptiques de référence du pays entre 37 mm à Bir Moghreïn à l'extrême nord de Tiris-Zemour et 94 mm à Tidjikja au Tagant ; et entre 94 mm au centre du pays au Tagant et 530 mm à Selibaby au Guidimagha à

l'extrême sud du pays. Par endroit, à l'extrême nord et nord-est, elles deviennent quasiment nulles.

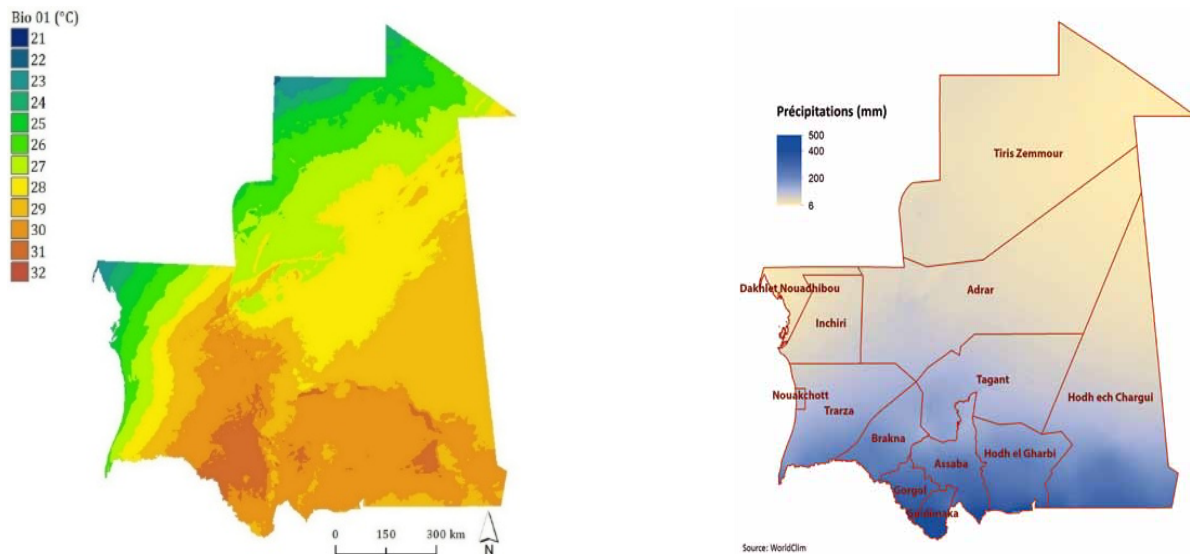


Figure 2. Répartition géographique des températures moyennes (à gauche) et des précipitations moyennes à droite

Projections climatiques

A long terme (horizon 2100), le scénario tendanciel, SSP2, la pluie connaitre une augmentation de 6,3% ; le scénario SSP 3 situe cette augmentation à 16,5%.

Au niveau des températures, le scénario SSP2, projette une augmentation à l'horizon 2100 de 2,9°C ; cette augmentation est de 4,3 °C pour le scénario SSP3.

Tableau 2. Projections de la précipitation et des températures selon les scénarios SSP2 et SSP3

Période	Variation de la précipitation (mm)		Variation de la température (°C)	
	Selon le scénario SSP2-4.5	Selon le scénario SSP3-7.0	Selon le scénario SSP2-4.5	Selon le scénario SSP3-7.0
Court Terme (2021-2040)	14.7	11.1	1.3	1.2
Moyen Terme (2041-2060)	9.6	10.4	1.9	2.1
Long Terme (2081-2100)	6.3	16.5	2.9	4.3

Le nombre de jours où la température dépasse 40 °C se situe entre 43 et 63 jours respectivement pour les scénarios SSP2 et SSP3

L'élévation du niveau de la mer est estimée, à l'horizon 2100 à 0,5 m pour le scénario SSP et 0,6 pour SSP 3

L'évapotranspiration potentielle augmenterait de 2,3 % en 2030, de 3,6 % en 2050 et de 6,2 % en 2080 par rapport aux niveaux de 2000

ETAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN2.0



III. EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CDN2.0

3.1 Mesures mises en œuvre dans le cadre de la CDN2.0

Bien que le processus d'élaboration de la CDN et de son plan d'action global de mise en œuvre ait été suffisamment participatifs et inclusifs, leur prise en compte dans les cadres de politiques sectorielles mérite une attention particulière.

La préparation du plan d'action global de mise en œuvre de la CDN, 2.0 ont été initiés tardivement ce qui a sûrement entravé son exécution globale. Les performances de mise en œuvre des programmes sectoriels de la CDN 2.0 diffèrent suivant l'accès des ministères concernés aux financements.

Aussi, le manque d'un système de suivi évaluation et de MNV n'ont pas facilité le monitoring des interventions au sein des structures sectorielles impliquées dans le processus CDN.

Malgré les contraintes signalées ci-dessus, il a été recensé la mise en œuvre dans le cadre de la CDN 2.0 de 104 mesures d'inégales importance, dont la répartition par secteur et par type d'intervention est mise dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3. Mesures mise en œuvre dans le cadre de la CDN2.0

Secteur	Adaptation	Renforcement de capacité	Transfert de technologie	Recherche	Cadre institutionnel et réglementaire	Totaux
Écosystèmes et de la biodiversité	16	3	2	0	9	30
Agriculture et de la souveraineté alimentaire	22			6		28
Pêche	3			1	1	5
Hydraulique et assainissement	14				3	17
Santé	5					5
Élevage	3	2			1	6
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	1	2			1	4
Éducation	1	7			1	9
TOTAUX	65	14	2	7	16	104

La nature de ces mesures et les chiffres disponibles se rapportant aux réalisations d'une part et les financements mobilisés sont consignés dans le tableau en annexe 4.

3.2 Leçons apprises

L'analyse de la mise en œuvre de la CDN 2.0 permet de dégager plusieurs enseignements essentiels pour orienter l'actualisation de la CDN3.0 :

1. Renforcement des instances de coordination et des capacités institutionnelles
 - La redynamisation des instances de coordination environnementale est nécessaire pour assurer une gouvernance efficace du climat et de l'économie verte.
 - Le renforcement des compétences de la direction du climat et de l'économie verte, structure chargée du secrétariat du CTEDD et point focal national de la CCNUCC, est crucial pour garantir une coordination et un suivi efficaces des actions climatiques à tous les niveaux.
2. Mise en place d'un mécanisme opérationnel de suivi-évaluation
 - La CDN 2.0 a mis en évidence le besoin d'institutionnaliser un système de suivi-évaluation doté des ressources humaines et matérielles adéquates.
 - Un tel mécanisme permettra de mesurer régulièrement la progression des actions climatiques, d'identifier les obstacles et d'ajuster les interventions pour une meilleure efficacité.
3. Inventaires des ressources naturelles et suivi environnemental
 - La réalisation d'inventaires exhaustifs des ressources naturelles (sols, eau, forêts, pâturages...) dans les zones prioritaires est indispensable pour une planification objective et fondée sur des données fiables.
 - Ce travail doit être complété par un dispositif de suivi environnemental modernisé, utilisant les nouvelles technologies telles que la télédétection, les systèmes d'information géographique (SIG) et les plateformes de digitalisation.
 - Ce suivi permettra d'évaluer l'évolution de la situation environnementale et d'orienter les actions d'adaptation et de mitigation de manière efficace.
4. Renforcement des capacités, transfert de technologie et sensibilisation
 - La CDN 2.0 a démontré que la mobilisation des départements sectoriels dépend fortement du renforcement des capacités, du transfert de technologies adaptées et de la sensibilisation.
 - Le renforcement de ces aspects constitue la meilleure stratégie pour intégrer systématiquement la lutte contre les impacts des changements climatiques dans la planification sectorielle et pour assurer l'appropriation locale des actions climatiques.

En résumé, ces leçons soulignent la nécessité d'une gouvernance renforcée, de systèmes de suivi efficaces, de données environnementales fiables et de capacités accrues pour tous les acteurs, afin de garantir que la CDN3.0 repose sur des bases solides, opérationnelles et orientées vers des résultats concrets.

ATTENUATION



IV. COMPOSANTE ATTENUATION DE LA CDN

4.1. Émissions par sources et absorptions par puits et par secteur (2022)

En 2022, les émissions nettes de gaz à effet de serre « GES » de la Mauritanie sont estimées à 11932,07 Gg Eq-CO₂ (à base de dioxyde de carbone « CO₂ », de méthane « CH₄ », d'oxyde nitreux « N₂O », et des hydrocarbures-perfluorés « HFC »), soit 2,729 tonnes Eq-CO₂ par habitant (NIR/BTR 2025).

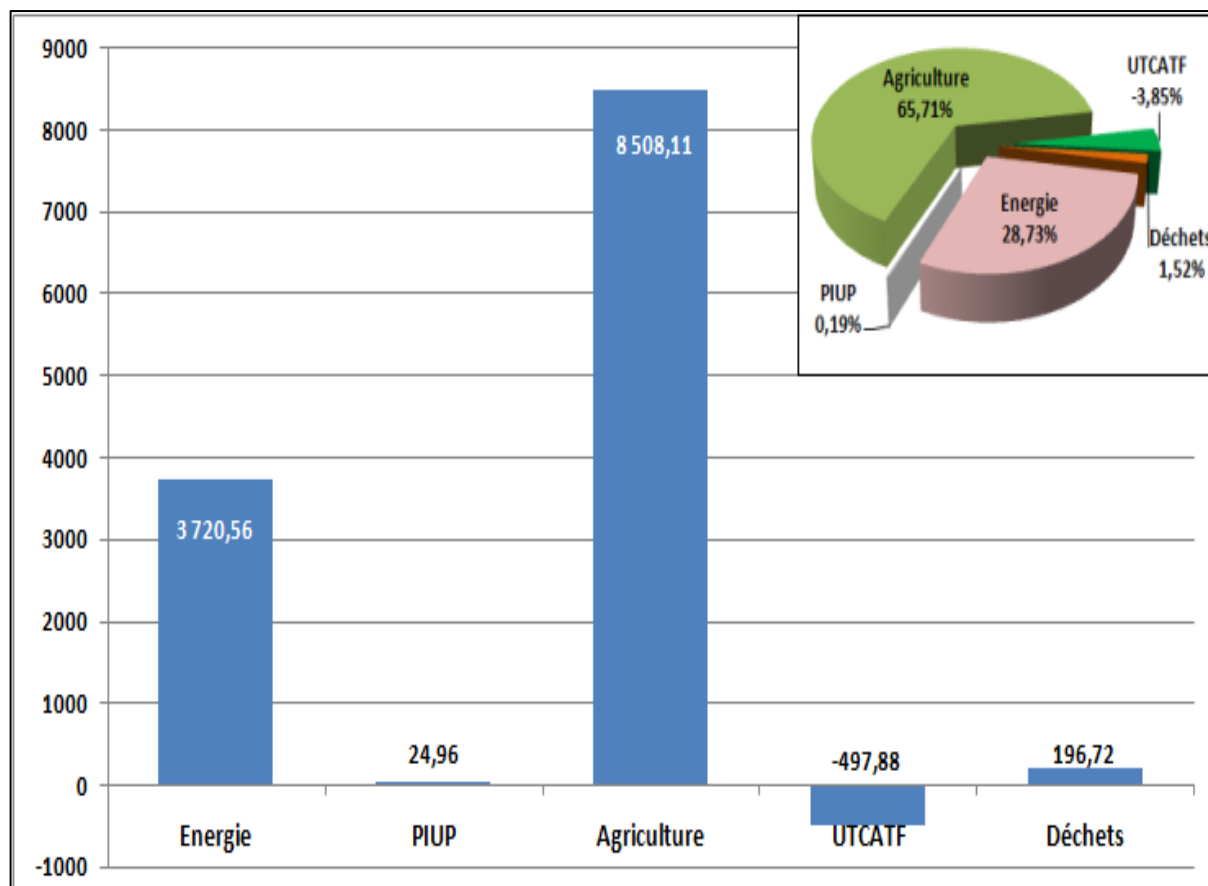


Figure 3. Émissions des GES en 2022 par secteur en Gg-Eq-CO₂

Malgré le développement des émissions des autres secteurs, le secteur de l'agriculture reste dominant avec 8508,11 Gg-Eq-CO₂ soit 65,97%, suivi de celui de l'énergie qui produit 3720,56 Gg-Eq-CO₂ soit 28,73%. Les deux secteurs totalisent 94,44 % des émissions des GES directs. Le secteur UTCATF totalise une séquestration de 497,88 Gg de CO₂ soit -3,85%. Quant aux secteurs procédés industriels et utilisation des produits « PIUP » (environ 0,19%) et déchets (environ 1,52%), ils se présentent comme des secteurs marginaux.

4.2 Ambition d'atténuation de la Mauritanie

Ambition d'atténuation de la CDN 2025-2035

La CDN3.0 de la Mauritanie prévoit une réduction nette des émissions de GES à l'échelle de l'économie de 8,1% en 2035 (**courbe grise**) par rapport au scénario de référence (BAU, **courbe bleue**) avec les moyens propres du pays soutenu par un appui international comparable à celui reçu jusqu'à 2025.

Le coût total des efforts d'atténuation de la Mauritanie est évalué à 12103,62 MUSD dont 13% (1529,42 MUSD) inconditionnel et 87% (10574,19 MUSD) conditionnel à la mobilisation de ressources externes.

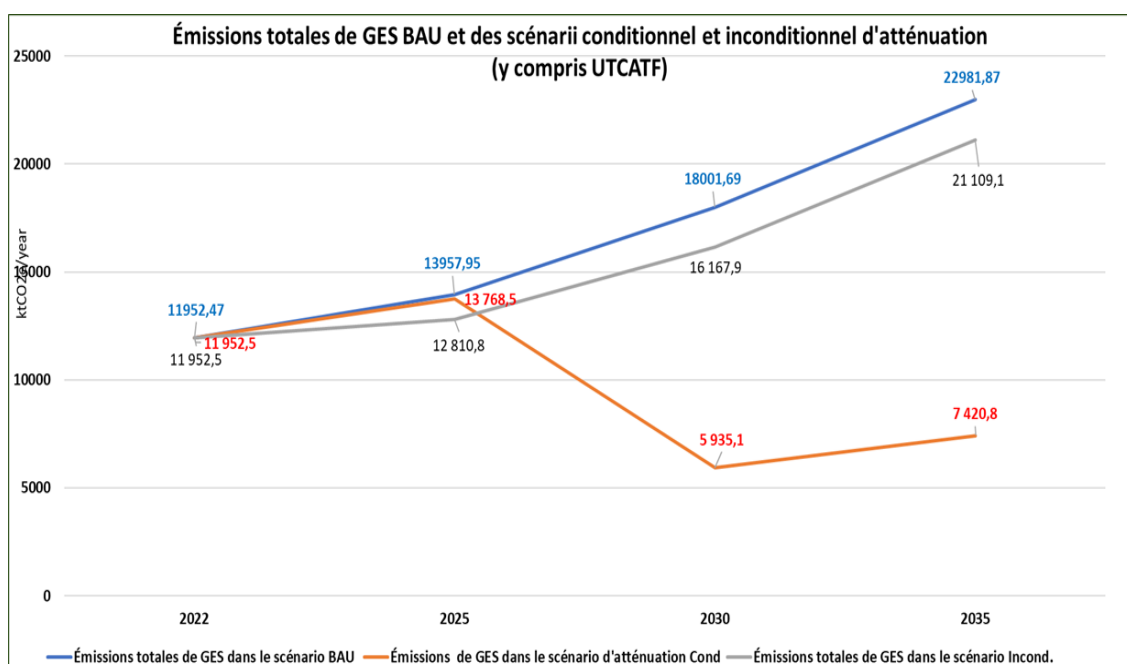


Figure 4. Scénarii des émissions de GES en Mauritanie, horizon 2035

Pour l'actualisation de la CDN2.0, les résultats du bilan du premier quinquennat de la mise en œuvre de la SCAPP (2015-2030), ont conduit vers un changement des priorités. Dans ce cadre, le secteur AFAT comme première source des émissions dans le pays était classé comme prioritaire dans l'ambition du pays avec une surestimation de son potentiel. Le bilan quinquennal de la SCAPP, a mis en exergue cette faiblesse. Le secteur de l'énergie qui était considéré comme second porteur de l'ambition d'atténuation du pays a connu un boom et son potentiel en particulier en énergie renouvelable couvre l'engagement national dans l'ambition du pays voir plus. Avec la nouvelle vision et en concordance avec les stratégies sectorielles, la Mauritanie compte sur la valorisation de ses potentialités et de ses ressources propres tout en s'alignant et respectant les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD).

Cette vision porte un changement de base dans l'objectif de réduction des émissions qui était de 22,3% dans la CDN initiale vers une neutralité carbone d'ici 2030 dont 11% est inconditionnel.

Exprimée en chiffre, l'ambition inconditionnelle d'atténuation est composée de 33 mesures d'atténuation couvrant les 5 secteurs d'émissions avec une capacité de **1834,27 Gg CO₂eq**. Étant parmi les pays les moins avancés, cet engagement est suffisamment juste et ambitieux et

réalisable dans les conditions d'appui de 2020 en toute harmonie avec les stratégies nationales de développement. Cette réduction pourra atteindre la neutralité carbone avec un soutien international plus important, permettant la mise en valeur d'une partie de l'énorme potentiel en énergie renouvelable du pays. Cette réduction conditionnelle était de **16008,045 Gg CO₂eq soit 92,49%** en 2030 comparé au scénario (BAU). L'actualisation de l'inventaire des GES dans le BTR1 a permis de revoir l'objectif de l'évaluation de la CDN 2.0 qui prévoyait la neutralité carbone ou presque en 2030. Avec la correction des émissions directes et indirecte du N₂O, cet objectif est passé à 75,8% en 2035.

Notons que la part de CO₂ séquestré annuellement par les écosystèmes marins du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) atteint 732,06 Gg CO₂eq² correspondant à 11 % des émissions de GES du pays dans la CDN1.0. A la lumière des nouveaux résultats obtenus notamment en termes de superficie des herbiers, ces pourcentages sont à réviser substantiellement à la hausse.

Avec l'élargissement de l'horizon temporel de la stratégie nationale pour 2050, cette vision a porté un grand changement dans l'ambition d'atteindre la neutralité carbone malgré la grande capacité d'atténuation apportée par les mesures applicables.

Dans ce cadre, les données démographiques apportées par le dernier recensement de 2024 de l'ANSADE chiffrent la population à 4,9 millions d'habitants pour un taux de croissance de 3,1% ce qui favorise un taux de croissance socio-économique apporté par un PIB équivalent de 10 milliards USD en 2024;—taux de croissance PIB de 4,1%. Cette situation apportera plus de croissance comme plus de réduction des émissions.

Dans sa CDN3.0, la République Islamique de la Mauritanie vise atteindre des objectifs une réduction globale de **13900,4 Gg CO₂eq en 2030**. Cet objectif pour 2035 atteint **17433,9 Gg CO₂eq**. Cette ambition reste de l'ordre de 8,1 % non conditionnelle.

Le nouvel objectif économique absolu du pays est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 10% soit **1 833,8 Gg CO₂eq en 2030** par rapport au BAU assurant une émission de 16167,9 Gg CO₂eq (**ligne grise "figure 4"**), avec les moyens propres du pays appuyé par un soutien international largement comparable à celui reçu jusqu'à 2025. Cette situation restera dans l'ordre de **1872,7 Gg CO₂ eq en 2035** donnant comme bilan d'émission 21109,1 Gg CO₂eq.

Avec un soutien plus conséquent, le pays pourrait aller jusqu'à une réduction des émissions nette de l'ordre de 67,23% soit **12066,6 Gg CO₂eq en 2030** par rapport au BAU, portant le bilan des émissions GES à 5935,1 Gg CO₂eq (**ligne orange "figure 4"**). Cette situation évoluera lentement pour atteindre 7420,8 Gg CO₂eq en 2035 (67,71%) par rapport au BAU.

Dans cette évolution le scénario inconditionnel restera prioritairement dominé par les émissions du secteur de l'Agriculture qui sera de l'ordre de 11421,99 Gg CO₂eq en 2030 et de 13722,09 Gg CO₂eq en 2035 soit respectivement 68,14% et 64,19% "figure 5".

² Parc National du Banc d'Arguin (PNBA): projet BRIDGE « Valorisation de la richesse en carbone bleu du banc d'Arguin » cofinancé par le FFEM et le BACoMaB

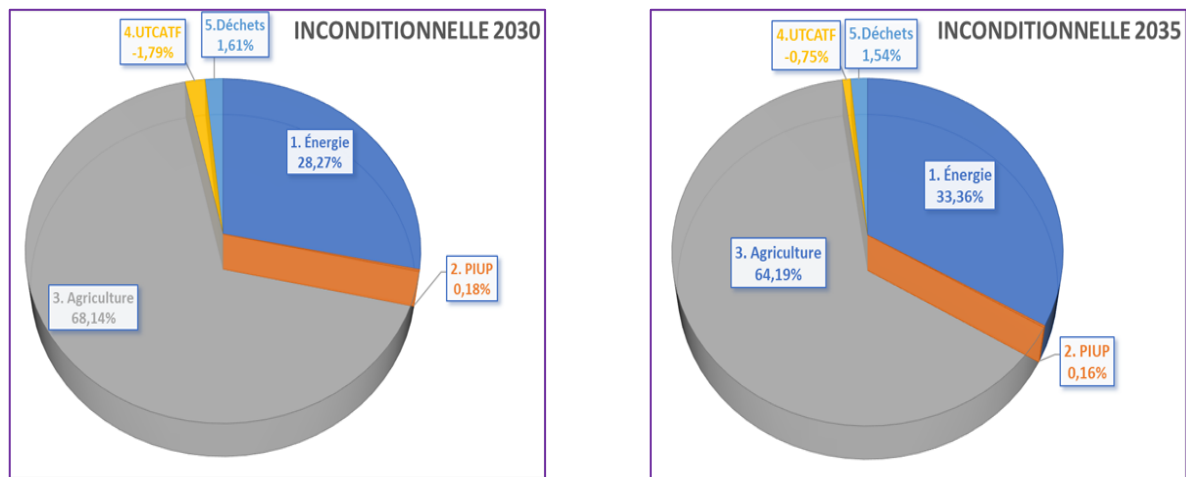


Figure 5. Répartition sectorielle de l'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035

La seconde source de cette émission restera le secteur de l'énergie qui passera de 28,27% en 2030 à 33,36% en 2035.

Dans le scénario conditionnel, l'émission sera largement dominée par le secteur de l'agriculture avec 11 426,98 Gg CO₂eq en 2030 et 13 756,02 Gg CO₂eq en 2035 soit respectivement 67,31% et 68,29%. Le secteur de l'énergie passera avec le programme Hydrogène vert, en cours de développement, à l'évitement de l'émission couvrant ainsi une capacité de -4 983,55 Gg CO₂eq en 2030 et -6 020,41 Gg CO₂eq en 2035 ou -29,37% et -29,96% respectivement (voir Figure 6).

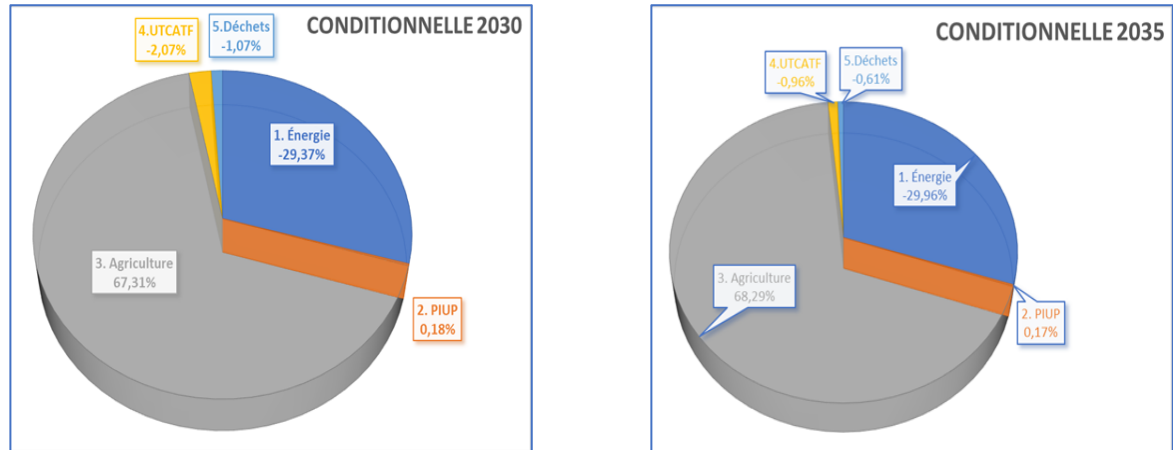


Figure 6. Répartition sectorielle de l'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035

Quant aux secteur de l'UTCATF, il passe de séquestration en 2030 avec -351,8 Gg CO₂eq (-2,07%) à -193,86 Gg CO₂eq (-0,96%) en 2035. La participation des secteurs de PIUP et des déchets reste trop limitée même si le secteur des déchets pourra enregistré avec l'incinération énergétique un évitement.

4.3 Ambitions sectorielles

La CDN3.0 comprend 63 mesures d'atténuation, dont 39 actions inconditionnelles et 24 actions conditionnelles.

Le secteur de l'énergie y compris le transport domine l'ambition d'atténuation du pays avec 71,21%, pour donner suite à la volonté du pays à recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris pour atteindre une partie de son objectif.

Tableau 4. Répartition sectorielle de l'atténuation en 2035 en Gg CO₂eq

Secteur	Inconditionnel	Capacité de réduction	Conditionnel	Capacité de réduction	Total	Capacité de réduction
Energie	28	1815,69	16	14985,30	44	16800,99
Industrie (PIUP)	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Déchets	32.	10,87	2	44,80	5	55,67
Agriculture	5	44,00	3	77,00	8	121,00
UTCATF	3	2,18	3	454,01	6	456,19
TOTAL	39	1872,75	24	15561,11	63	17433,85

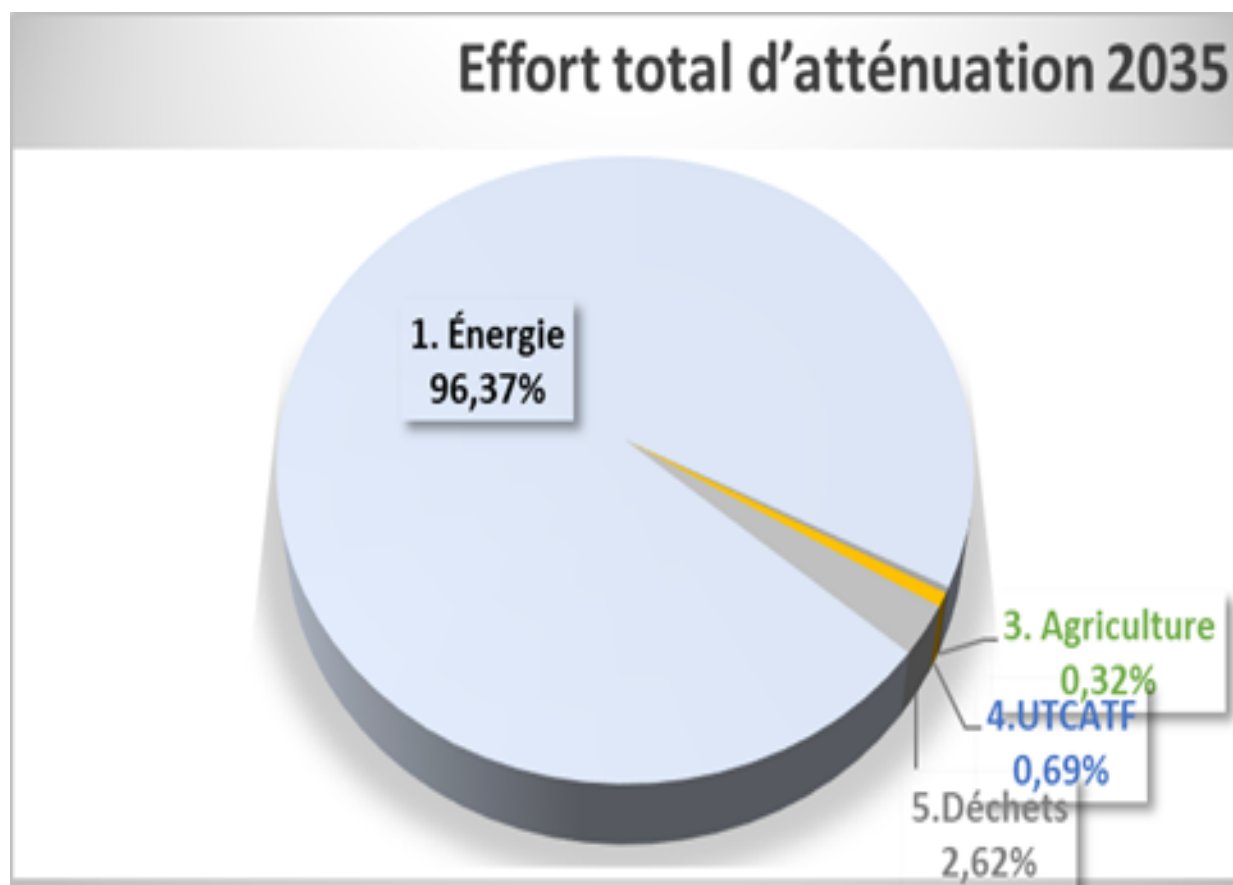


Figure 7. Effort total d'atténuation en 2035 réparti par secteur

4.3.1 Secteur de l'Énergie

Le secteur de l'énergie est la seconde source d'émission de GES avec +28,73% de l'émission globale en 2022. Cette situation restera presque dominante le long des scénarii d'émissions. Dans ce cadre, le scénario BAU présente un bilan d'émission passant de 3 720,56 Gg eq CO₂ en 2022 « année de référence » vers 4616,59 Gg eq CO₂ en 2025 « année de référence » soit une augmentation de 24,08%. Cette croissance suivra un rythme plus accéléré entre 2025 et 2035 suivant les données socio-économiques actualisées.

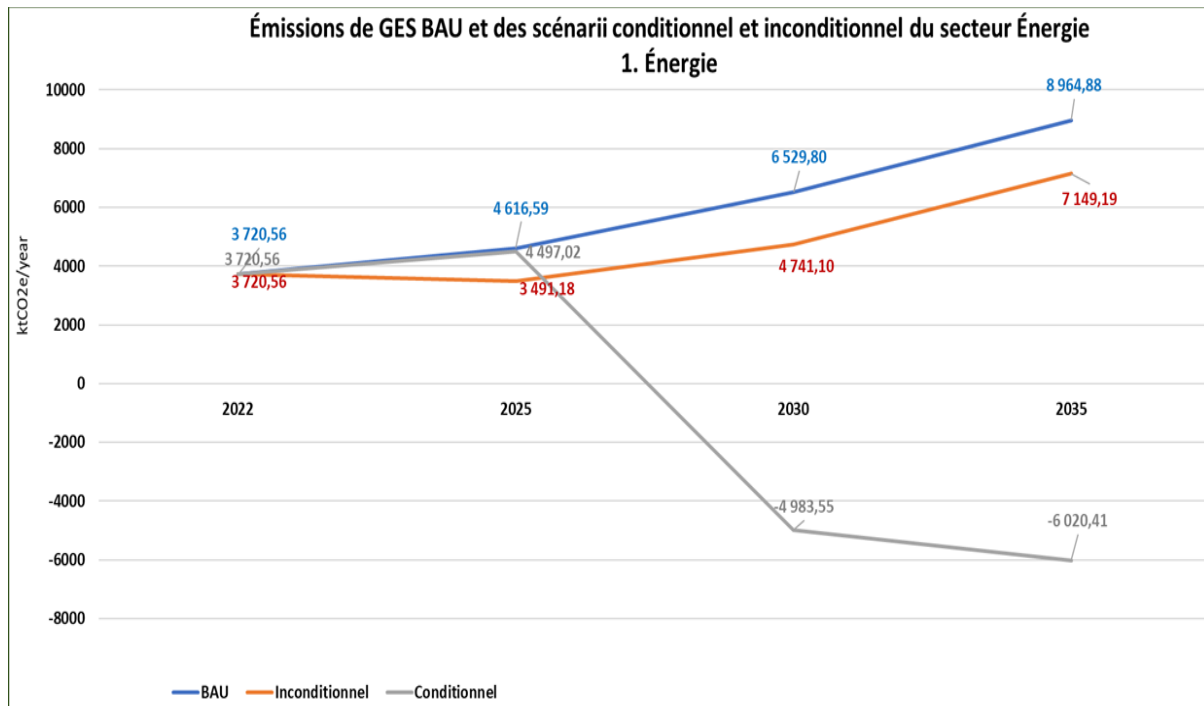


Figure 8. Scénarios des émissions GES BAU et Atténuation du secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie constitue la principale source d'évitement des émissions GES dans les deux scénarios conditionnel et inconditionnel du pays suite aux besoins de développement du pays et au niveau de vulnérabilité très élevé. Dans ce cadre, l'émission du secteur dans le scénario inconditionnel passera de 3720,56 Gg eq CO₂ en 2025 à 4741,1 Gg eq CO₂ en 2035 soit une baisse de 1815,7 Gg eq CO₂ (4,47% de l'émission du BAU). Cette réduction est partagée en 30 mesures dont la dominance restera pour l'industrie énergétique qui participe avec 1027,2 Gg eq CO₂ (soit 56,57% du BAU), suivi du secteur résidentiel avec 594,4 Gg eq CO₂ soit 2,59% de l'émission du BAU. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'objectif d'arriver à la neutralité carbone à l'horizon 2050, le secteur minier est fortement lié à ses objectifs, notamment via (i) l'augmentation de la part des énergies propres (solaire ou hybride) dédiée pour les besoins des sites miniers (40% d'ici 2030) (ii) La transition vers l'acier vert et l'hydrogène vert (iii) la publication des émissions GES par site (iv) la stratégie du contenu local des industries extractives (2022-2030) ainsi que le renforcement des capacités dans les infrastructures géologiques (minéraux stratégiques).

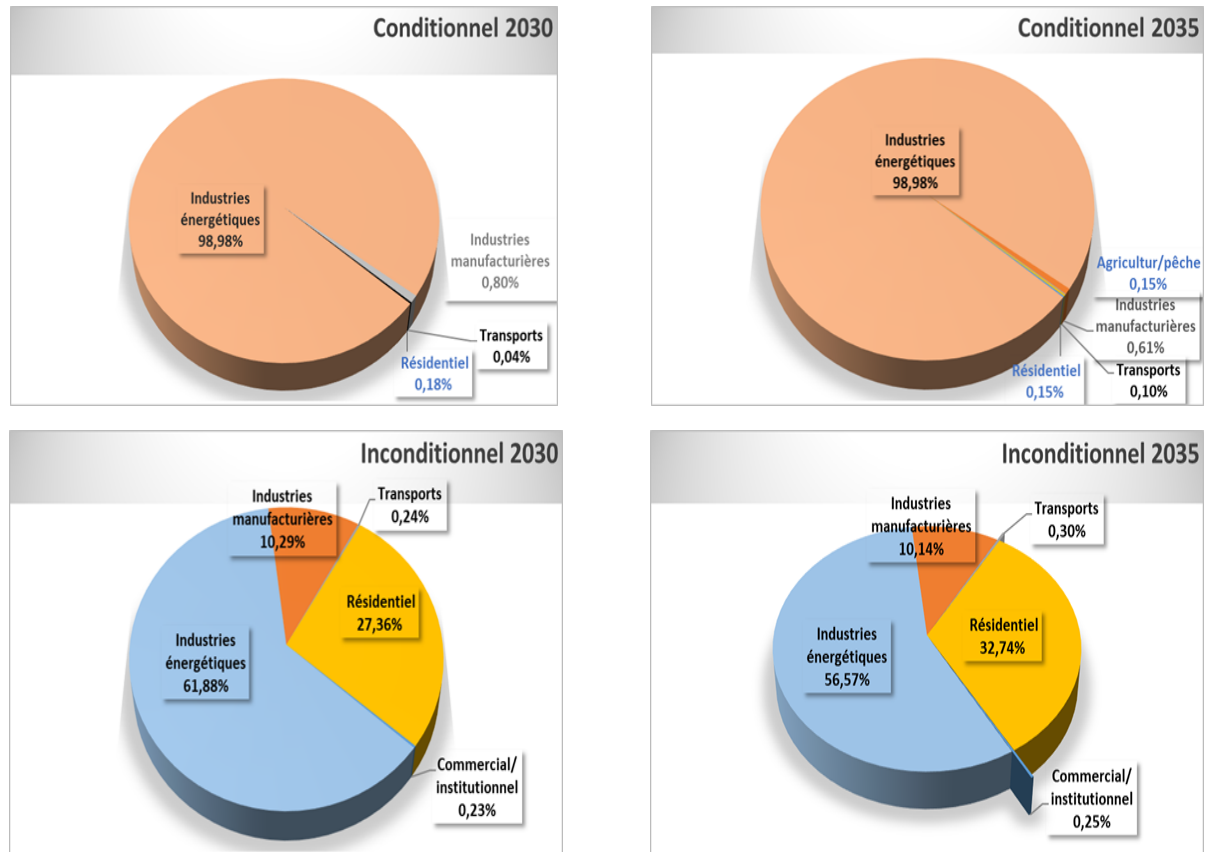


Figure 9. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur de l'énergie)

Dans le volet conditionnel du secteur de l'énergie, la dominance du potentiel d'atténuation sera pour l'industrie énergétique avec plus de 98,9% (11395,99 Gg eq CO₂) en 2030 et 14832,98 Gg eq CO₂ soit 98,98% du potentiel du secteur. Malgré la faible participation des autres catégories du secteur (moins de 1%) on note leurs importances pour le développement du pays, la figure 10 présente les autres catégories du secteur.

Tableau 5. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle et inconditionnelle (secteur de l'énergie)

Catégorie	Inconditionnel			Conditionnel		
	2030	2035	2050	2030	2035	2050
1.A.1. Industries énergétiques	1106,84	1027,16	1887,27	11395,99	14832,98	32987,44
1.A.2. Industries manufacturières et construction	184,11	184,11	887,01	92,05	92,05	443,50
1.A.3. Transports	4,34	5,39	7,75	5,03	14,77	21,22
1.A.4.b. Résidentiel	489,33	594,43	813,43	20,28	22,95	28,29
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	4,08	4,60	6,37	0,00	0,00	0,00
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	0,00	0,00	0,00	0,00	22,55	56,37
Potentiel d'atténuation total	1788,70	1815,69	3601,83	11513,35	14985,30	33536,82

4.3.2 Secteur de l'agriculture

Le secteur de l'agriculture est la première source d'émission de GES dans le pays avec +60% de l'émission globale en 2022. Cette situation restera presque dominante le long des scénarii d'émissions. Dans ce cadre, le scénario BAU passera de 8508,1 Gg eq CO₂ en 2022 « année de base » vers 9505,1 Gg eq CO₂ en 2025 soit une augmentation de 11,72%. Cette croissance sera plus accélérée entre 2025 et 2030 suivant les données socio-économiques actualisées ou elle passera à 11436,89 Gg eq CO₂ en 2030 soit 20,3 %. Cette croissance suivra le même rythme sur le long de la série pour atteindre 13766,90 Gg eq CO₂ en 2035.

Le secteur de l'agriculture enregistrera une faible réduction des émissions GES dans son scénario inconditionnel suite aux faibles capacités du pays et au niveau de vulnérabilité très élevé. Dans ce cadre, l'émission du secteur passera de 9502,8 Gg eq CO₂ en 2025 à 11427 Gg eq CO₂ en 2030 soit une baisse de 0,09% de l'émission du BAU. Cette réduction est partagée en 3 mesures dont la prioritaire est l'amélioration génétique de la race bovine avec 54,73% suivie de l'amélioration de l'alimentation animale avec 40,0% et en dernière position les cultures sans labour.

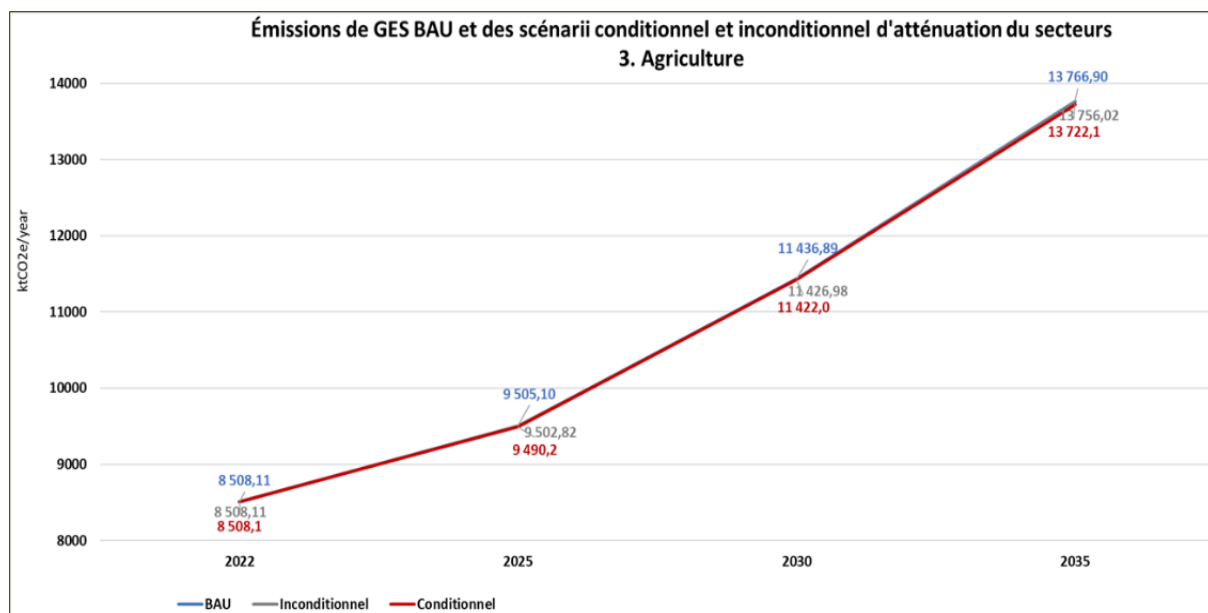


Figure 10. Scénarios des émissions GES BAU et Atténuation de l'agriculture

En 2035, le secteur de l'agriculture passera à 13756,02 Gg eq CO₂ dans son scénario inconditionnel enregistrant ainsi une baisse de 10,87 Gg eq CO₂ soit 0,18% du BAU. Cette réduction se limite à 4 mesures (principalement tirées de l'adaptation) dont la dominante est le reboisement avec sylvo-pastoral qui représente 40,28%, suivi de l'amélioration de race bovine 34,6 %, l'amélioration de l'alimentation du bétail 21,82% alors que les cultures sans labour ne représentent que 3,3% (voir Figure 11).

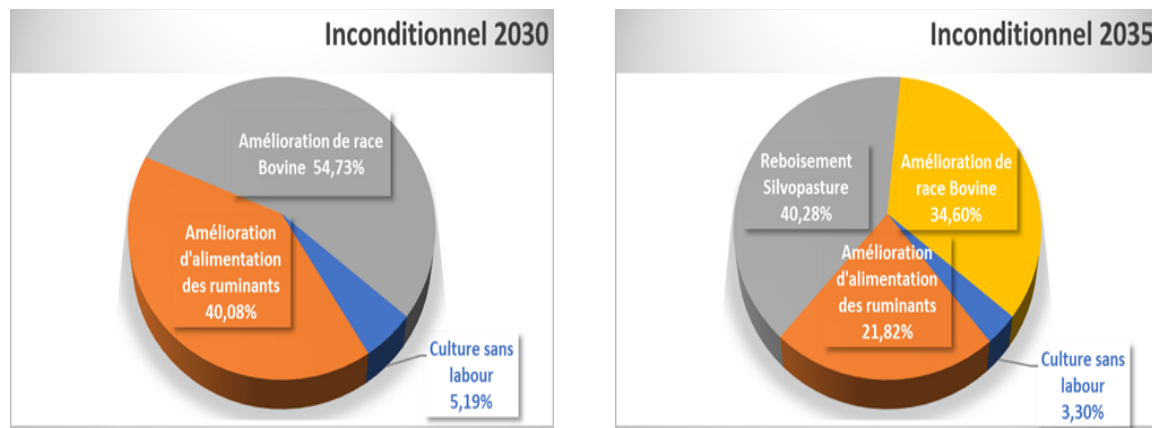


Figure 11. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur de l'Agriculture)

Dans le scénario conditionnel, le secteur de l'agriculture passera de 9490,20 en 2025 à 11421,99 Gg eq CO₂ en 2030 soit une baisse de 0,13% du BAU ou 14,9 Gg eq CO₂, cette faible émission dépend du niveau de soutien et d'ambition national en matière de développement du secteur. Ce scénario ne compte que 2 mesures portant sur le reboisement avec sylvo-pastoral et couverture de cultures avec respectivement 57,53% et 42,47%.

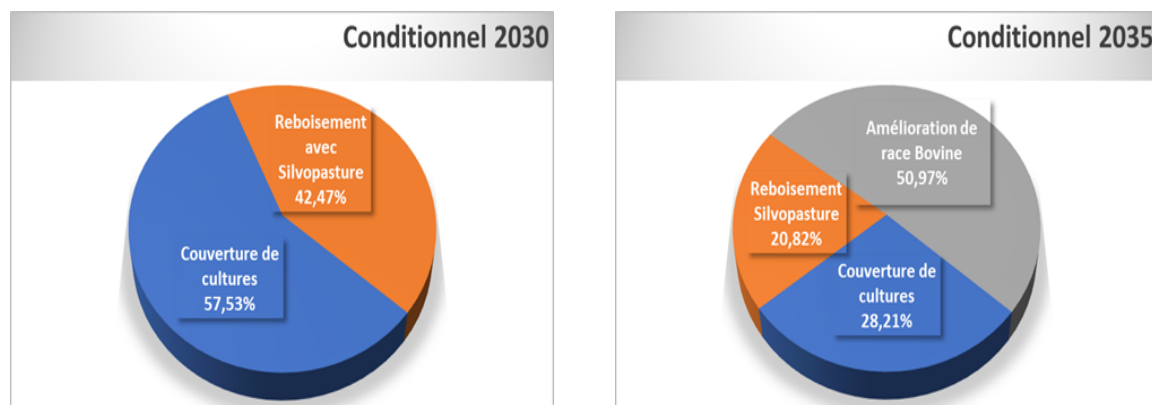


Figure 12. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2050 (secteur de l'Agriculture)

En 2035, le secteur de l'agriculture dans son scénario conditionnel passera à 13722,1 Gg eq CO₂ soit une baisse de 44,8 Gg eq CO₂ ce qui représente 0,33% de l'émission de la catégorie comparée au BAU. La réalisation de ce niveau d'ambition reste conditionnelle au financement particulièrement de la catégorie amélioration de race qui représente 50,97% de cette capacité de réduction. Les 2 autres mesures restent d'apport limité avec respectivement 28,21% pour la couverture de culture et 20,82% pour le reboisement avec sylvo-pastoral.

4.3.3 Secteur : Utilisation des terres changement d'utilisation des terres et foresterie (UTCATF)

Le scénario BAU du secteur UTCATF passera de la séquestration dans l'inventaire de l'année de base (2022) avec -497,9 Gg eq CO₂ à une émission de 137,8 Gg eq CO₂ en 2050.

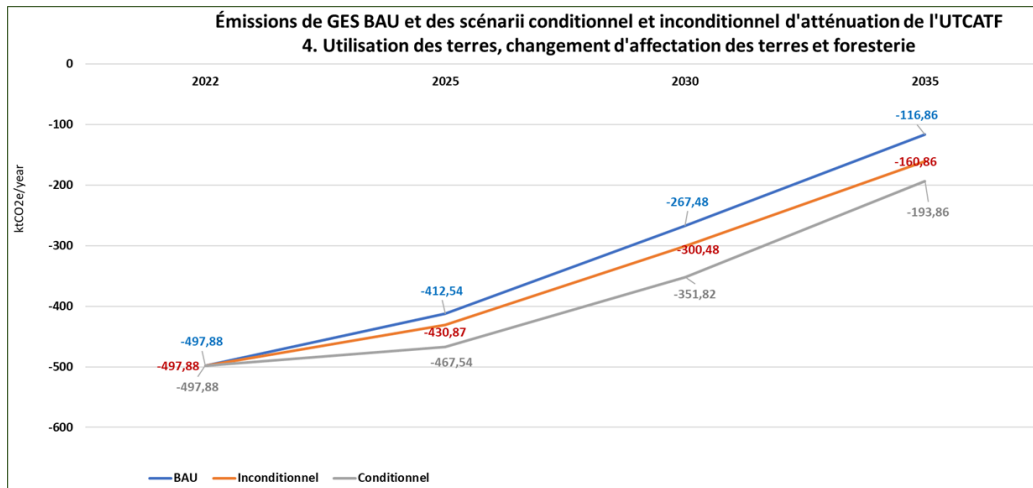


Figure 13. Répartition du potentiel d'atténuation par sous-secteur de UTCATF

Le secteur UTCATF comprend 3 mesures d'atténuation aussi bien dans le volet conditionnel que dans le volet inconditionnel.

- Dans le volet inconditionnel, le scénario d'atténuation marquera le passage de -430,9 Gg eq CO₂ en 2025 à -300,5 Gg eq CO₂ en 2030 soit une baisse de capacité de séquestration de 30,3%. Cette situation comportera un allègement de la perte du BAU de 24,38%. Cette capacité sera partagée entre 2 mesures : régénération assistée des forêts « 55,56% » et reboisement « 44,44% ». Avec l'intégration du reboisement avec sylvo-pastoral, la prolongation du scénario inconditionnel pour l'horizon 2035 apportera une différence d'émission de 46,5% par rapport au BAU. Cette capacité d'allègement reste fortement dominée par la régénération assistée des forêts avec 58,33% suivi du reboisement avec 31,82% (voir Figure 14).

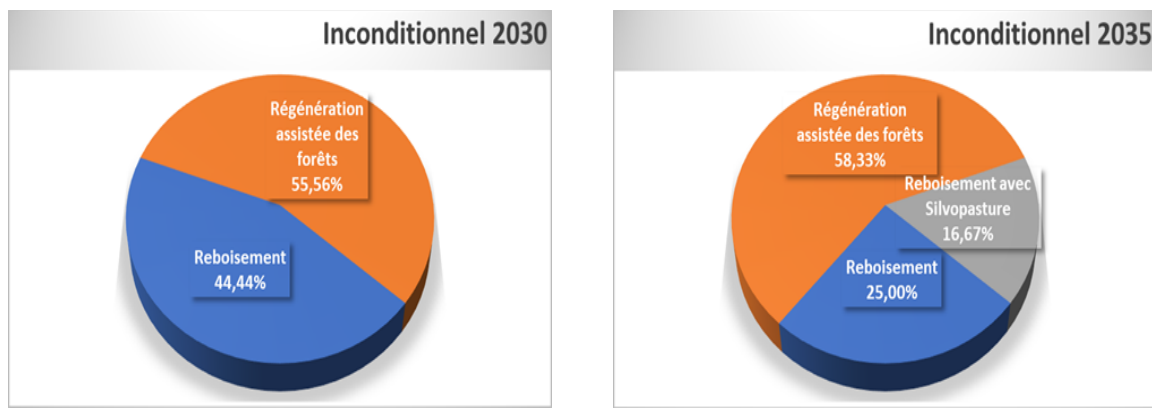


Figure 14. Répartition du potentiel d'atténuation inconditionnelle en 2030 et 2035 (secteur UTCATF)

- Dans le scénario inconditionnel, le secteur UTCATF passera de -467,5 Gg eq CO₂ en 2025 à -351,8 Gg eq CO₂ en 2030 soit un allègement de perte de séquestration de 24,8%. Cette situation se prolongera permettant une prolongation de la séquestration pour dépasser 2040. Cependant, le secteur subira plus de pression passant à -193,9 Gg eq CO₂ en 2035 soit une baisse de 44,9% pour passer à l'émission en 2050 si le scénario conditionnel ne sera pas amélioré pour atteindre la maintenance des espaces forestiers. Cet effort d'allègement de cette détérioration sera tributaire des conditions financières et partagées entre les 3 mesures dont la dominante est la régénération assistée et le reboisement avec 43,5% en 2030 et 47,6 en 2035, cependant que le reboisement avec sylvo-pastoral passera de 13,4% en 2030 à 4,76 en 2035.

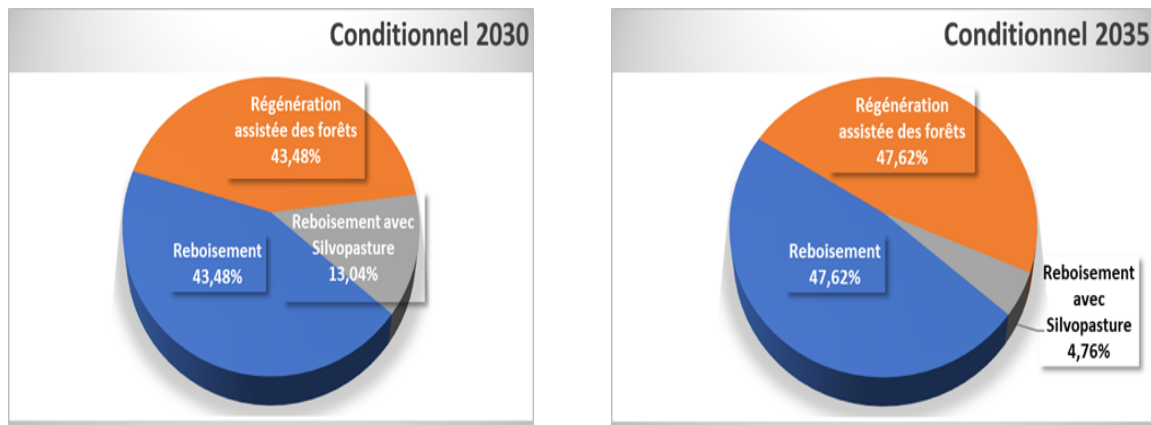


Figure 15. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035 (secteur UTCATF)

4.3.4 Secteur des déchets

Malgré sa faible participation dans le bilan des émissions GES, le secteur des déchets pose un véritable problème en Mauritanie. Les déchets solides, municipaux, industriels et commerciaux ont une particularité d'avoir une faible teneur en humidité (-10%). Cette situation ne permet pas la décomposition des déchets ce qui les rend fossilisantes dans sa majorité, autrement dit très encombrantes. Quant aux déchets liquides, le pays ne compte pas de système d'assainissement collectif de taille. Les deux comptant ce genre d'assainissement sont Nouakchott (3% de la ville) et Nouadhibou (8% de la ville).

Cette situation a orienté la concertation avec les parties prenantes vers l'incinération comme solution stratégique pour les grandes villes du pays qui ont une production journalière de plus de 100 tonnes de déchets solides. Pour cela, la région de Nouakchott a opté comme priorité l'incinération à des fins énergétiques comme mesure conditionnelle. Cette mesure aura une capacité de réduction des émissions de 454 Gg eq Co₂ en plus d'une faible capacité d'atténuation inconditionnelle de 2,2 Gg eq Co₂.

Dans le scénario conditionnel, et pour l'horizon 2030, 3 mesures sont proposées avec un potentiel de passage vers l'évitement. Cette situation prévoit une capacité de réduction d'émission totale de 454,01 Gg eq Co₂ soit un bilan de -181,6 Gg eq Co₂ en 2030.

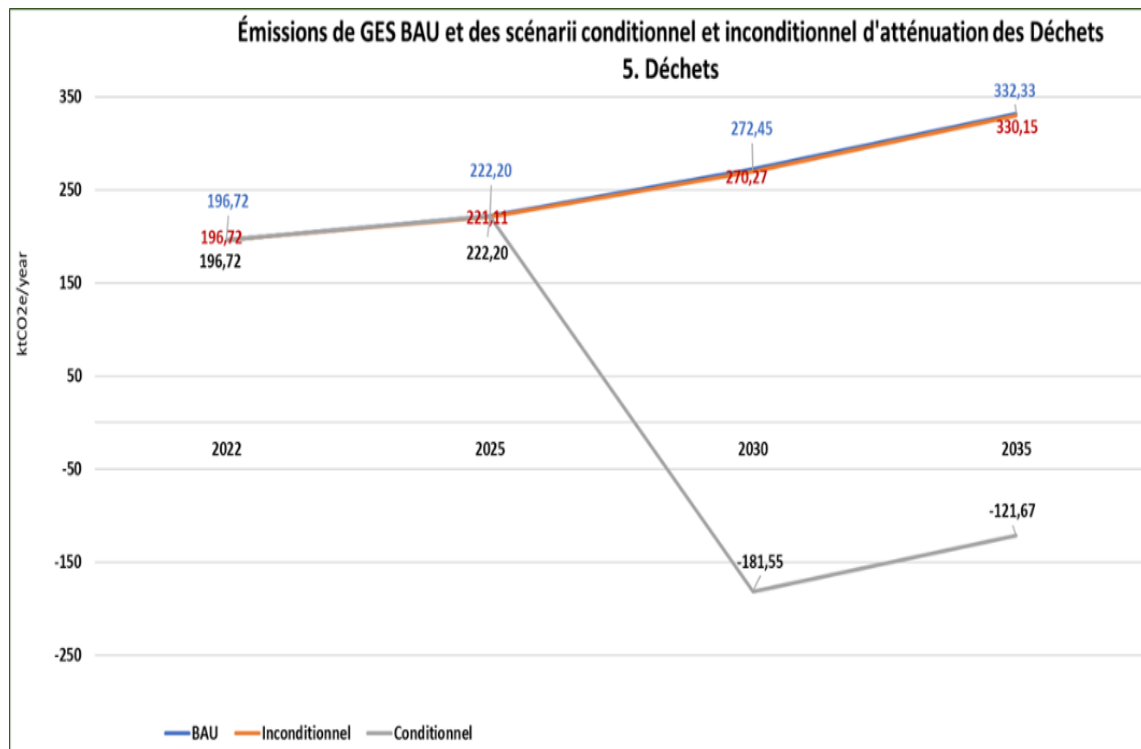


Figure 16. Répartition du potentiel d'atténuation par sous-secteur des déchets

Cette évolution sera plus raide entre 2030 et 2035 s'il n'est pas accompagné d'une participation active des partenaires locaux. Le scénario conditionnel prévoit la répartition de ce potentiel de réduction avec une dominance de l'incinération de 92,36% en 2030/2035.

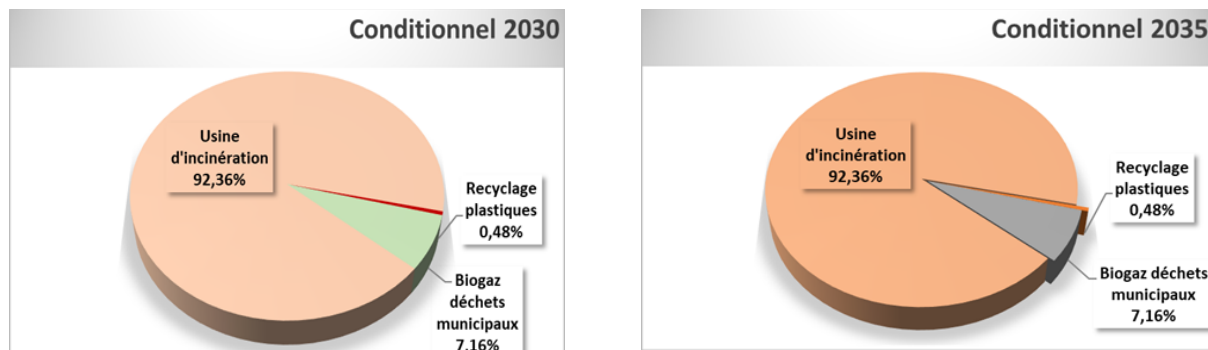


Figure 17. Répartition du potentiel d'atténuation conditionnelle en 2030 et 2035 (secteur Déchets)

4.3.5 Cumul de l'atténuation pour la période 2020-2050

Pour réaliser cette analyse, la concertation avec les parties prenantes a conduit à un consensus unanime basé sur le faible niveau de mobilisation des ressources dans la CDN2.0, dans ce cadre les points focaux sectoriels ont décidé ensemble de ne prendre en compte les mesures inconditionnelles d'atténuation qu'à partir de 2020, et les mesures conditionnelles portant des projets de grande envergure que proportionnellement à partir de 2030.

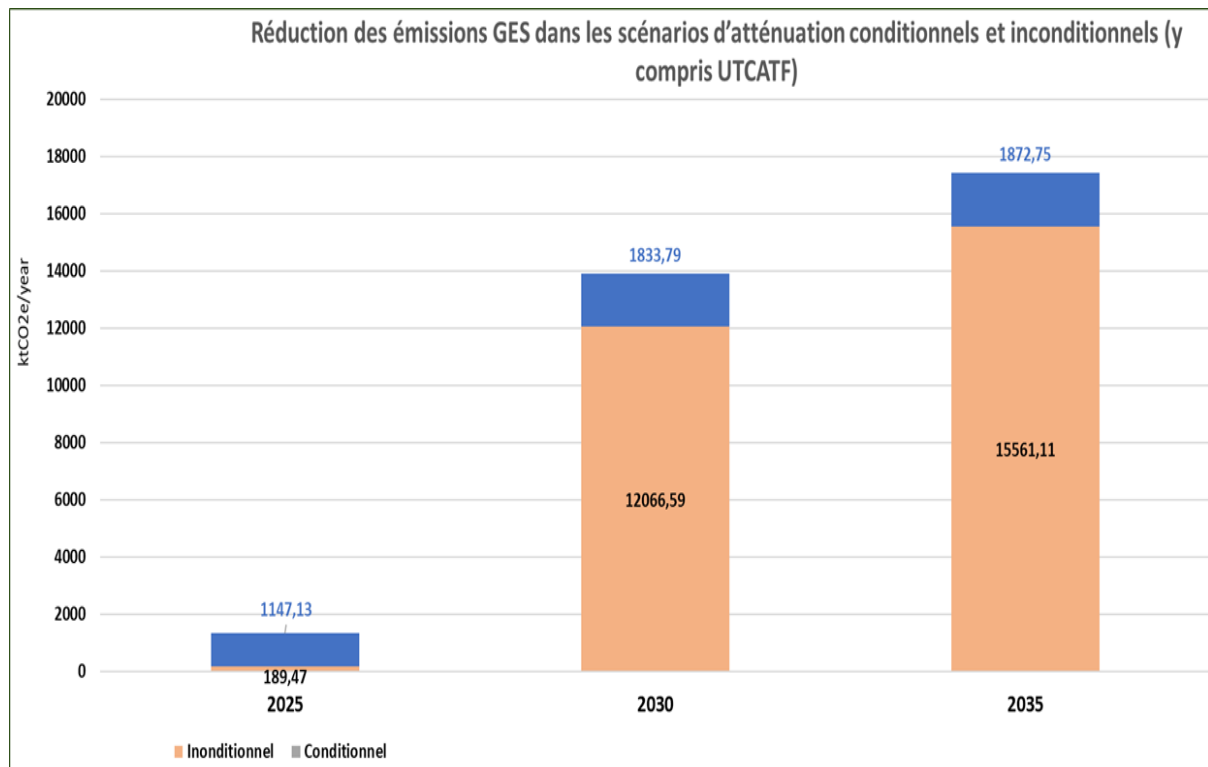


Figure 18. Répartition de l'effort global cumulé d'atténuation des GES 2020-2035

La répartition du potentiel d'atténuation ne change pas grandement avec le cumul de cette ambition pour la période 2025-2030. Dans ce cadre, le scénario BAU prévoit une croissance presque régulière avec un taux d'émission par personne allant de 2,73 T/eq CO₂/h en 2022 à 3,24 T/eq CO₂/h en 2030. La Mauritanie propose une stratégie assurant un cumul de capacité de réduction d'émission de 13936,09 Gg eq CO₂ en 2030. Ce cumul ne peut être atteint qu'avec des taux d'émission per capita de l'ordre de 2,152 T/eq CO₂/h comme inconditionnel et de 1,062 T/eq CO₂/h comme conditionnel en 2030.

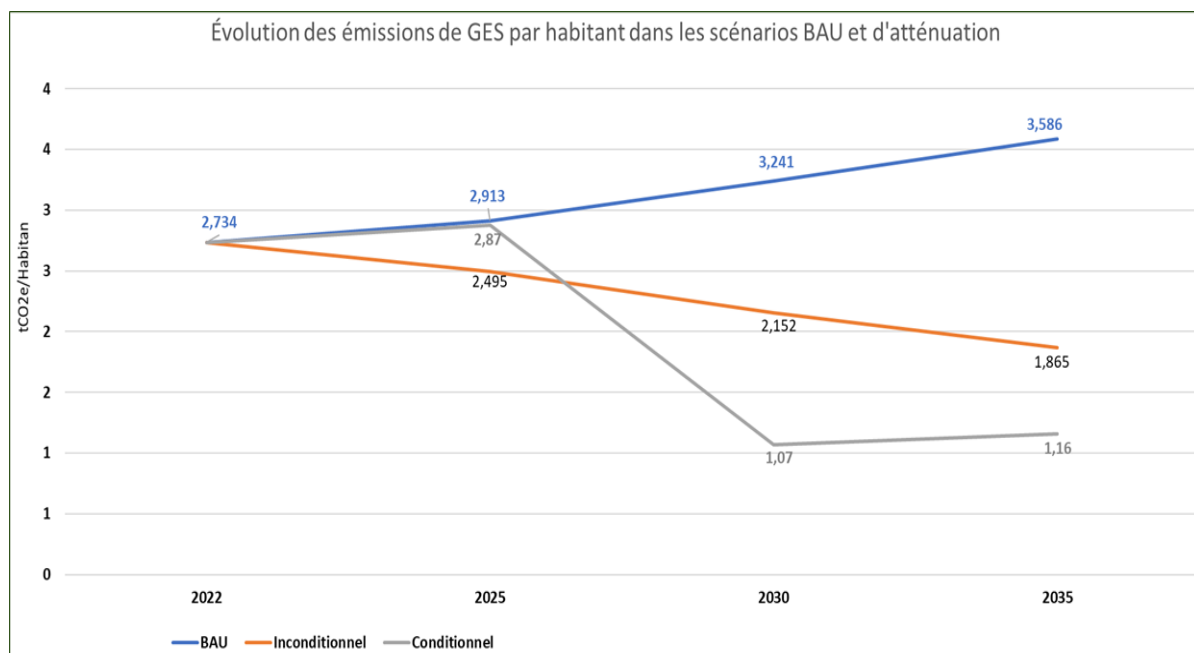


Figure 19. Évolution des émissions de GES par habitant dans les scénarios BAU et d'atténuation 2020-2035

L'évolution des taux de croissance dans le scénario inconditionnel entre 2030 et 2035 sera presque régulière et conduira à une baisse passant à 1,865 T/eq Co₂/h en 2035 tandis que celle des taux conditionnel de croissance par habitant conduira à une évolution plus raide entre 2030 et 2050 passant de 1,07 T/eq Co₂/h en 2030 à 1,16 T/eq Co₂/h en 2035 pour atteindre 0,6141,07 T/eq Co₂/h en 2050.

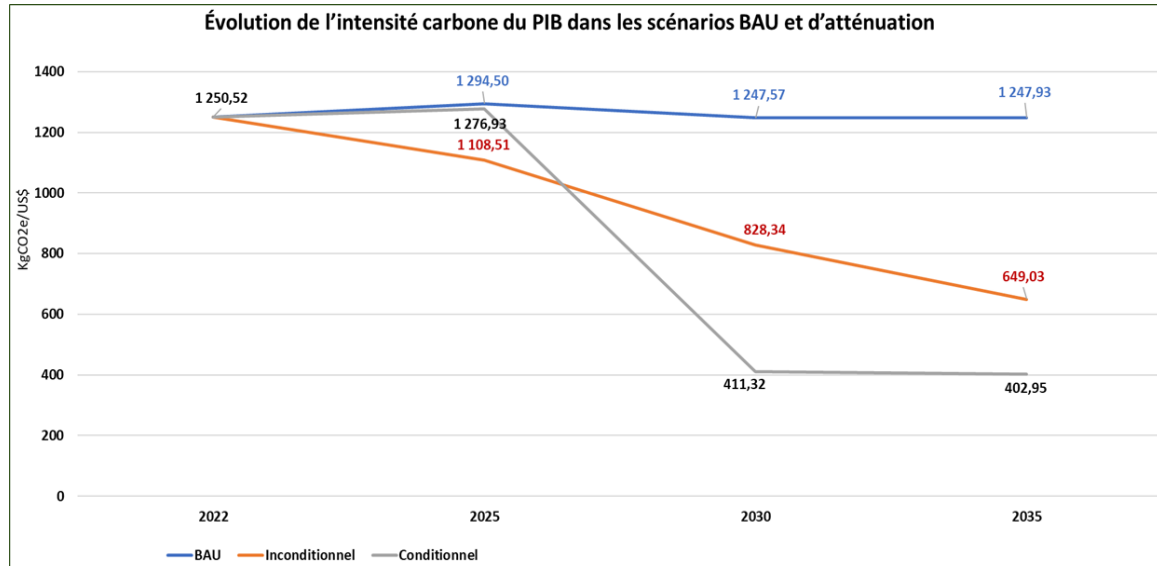


Figure 20. Évolution des émissions de GES par habitant dans les scénarios BAU et d'atténuation 2020-2035

Pour plus de données (voir Annexe 2 bis: Résultats de l'analyse de l'atténuation des émissions de GES)



ADAPTATION



V. COMPOSANTE ADAPTATION DE LA CDN3.0

5.1 Vulnérabilité aux changements climatiques

La population, les écosystèmes, comme les territoires mauritaniens sont impactés par les changements climatiques. Les impacts des changements climatiques affectent en particulier des secteurs vitaux de l'économie nationale comme les ressources en eau, les productions agricoles et l'élevage, l'économie du littoral, les écosystèmes naturels, la santé et les conditions de vie de la population.

Les principaux phénomènes climatiques qui affectent les écosystèmes mauritaniens, sont l'élévation de température, la sécheresse, les tempêtes de sable, les inondations, l'élévation du niveau de la mer et les vents violents.

Nous résumons ci-dessous, les vulnérabilités de ces différents territoires et secteurs.

5.1.1. Vulnérabilité des territoires, des écosystèmes et de la biodiversité.

Vulnérabilité du Sahara mauritanien

La zone saharienne est la région la plus sèche et qui couvre la plus grande partie du pays.

Sa vulnérabilité actuelle serait amplifiée par les changements climatiques qui l'exposent aux problèmes de l'érosion éolienne et au déplacement des sables et quelque fois à des inondations dues à des torrents qui peuvent avoir lieu au niveau des lits des oueds lors de phénomènes pluviométriques extrêmes.

Vulnérabilité de la zone sahélienne

La zone sahélienne constitue la transition entre la zone aride et la zone du fleuve Sénégal. Elle est plus riche en ressources biologiques que la zone aride.

Les impacts des changements climatiques sur la zone sahélienne se traduisent par une importante dégradation des terres et de l'érosion. Les principaux défis à relever dans cette zone sont :

- La protection des pâturages contre les incendies ;
- Le développement agricole qui tient compte de la protection des sols ;

- La protection des infrastructures socioéconomiques contre l'ensablement ;
- Les mesures contre le déboisement pour le bois de chauffe et le charbon de bois ; et
- La protection de la faune contre la chasse illégale et le braconnage.

Biome des Lacs et Marais

Les lacs et marais de la Mauritanie, notamment ceux proches des zones côtières et des estuaires, sont vulnérables aux changements des régimes de précipitations et à l'élévation du niveau de la mer, qui entraînent des inondations ou des périodes de sécheresse.

Les marais et lacs subissent une perte de biodiversité, notamment pour les espèces aquatiques et les oiseaux migrateurs qui dépendent de ces écosystèmes.

Les communautés utilisant ces zones pour la pêche, l'agriculture et la collecte de produits forestiers non ligneux subissent les conséquences des pertes de ressources et doivent s'adapter à la réduction de la quantité et de la qualité des eaux et de la disponibilité des habitats.

Biome Désertique

Le désert mauritanien est caractérisé par des températures extrêmes et une faible pluviométrie. Le réchauffement climatique exacerbe ces conditions, augmentant la fréquence et l'intensité des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse prolongées et des dégradations de l'environnement, entraînant la désertification des terres. L'augmentation de la fréquence des tempêtes de sable et des vents violents pourrait accélérer l'érosion et la perte de sol fertile.

Les communautés nomades et pastorales qui dépendent de la végétation et des points d'eau pour le bétail et les cultures subissent de graves impacts, notamment des pertes de bétail, une baisse de la productivité agricole et des migrations forcées

La vallée du fleuve Sénégal présente un climat sahélien avec la particularité d'abriter le seul cours d'eau permanent du pays : le fleuve Sénégal et ses affluents. Elle présente un potentiel agricole grâce à la disponibilité de l'eau et les sols fertiles de Chemama.

Cette zone est très vulnérable compte tenue de l'impact des changements climatiques et notamment de l'élévation de la température sur les cultures et l'alimentation

Les principaux défis sont :

- La protection et la régénération des forêts ;
- La protection de l'agriculture dans les plaines d'inondation contre l'érosion et la divagation du bétail.

Biome Fluvial (Fleuve Sénégal)

Le fleuve Sénégal, source principale d'eau pour une grande partie du pays, est particulièrement vulnérable aux changements des régimes de précipitations. Les sécheresses prolongées ou les crues peuvent affecter le débit du fleuve.

Les écosystèmes fluviaux et les espèces qui en dépendent (poissons, oiseaux) sont

menacés par des changements dans la qualité et la quantité d'eau.

Les agriculteurs qui dépendent de l'irrigation du fleuve Sénégal pour leurs cultures font face à des pénuries d'eau, à la salinisation des terres et à une diminution des rendements agricoles. Les communautés utilisant ces zones pour la pêche, l'agriculture et la collecte de produits forestiers non ligneux subissent des pertes de ressources et doivent s'adapter à la réduction de la qualité des eaux et de la disponibilité des habitats.

Selon l'indice d'exposition, les aléas les plus importants sont : l'augmentation de la température, la sécheresse, la variabilité de la pluviométrie, l'élévation du niveau de la mer et la variation du régime des vents

Biome Forestier (Forêts sahéliennes et brousses)

Les forêts sahéliennes de la Mauritanie, subissent l'intensification de la sécheresse, ce qui compromet leur régénération. La déforestation et les sécheresses prolongées nuisent aux espèces végétales et animales de ces écosystèmes. Certaines espèces d'arbres et d'animaux peuvent disparaître en raison des conditions climatiques extrêmes.

Les communautés rurales qui dépendent de la récolte du bois, du fourrage pour le bétail et des produits forestiers non ligneux voient leur mode de vie perturbé par la réduction de la couverture forestière, la dégradation des sols et la perte de ressources

Vulnérabilité des Écosystèmes marins, du Littoral et des Aires protégées

Les écosystèmes côtiers sont particulièrement sensibles aux pollutions, aux changements climatiques et à l'exploitation non durable des ressources. L'augmentation des activités de pêche et d'exploration pétrolière accentue ces menaces.

Biome Marin et Côtier (Zone littorale et zones maritimes)

Les zones côtières de la Mauritanie, notamment autour du Parc National du Banc d'Arguin, sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer, entraînant l'érosion des côtes, la salinisation des terres agricoles et des habitats naturels.

Les tempêtes et les vagues de chaleur océaniques modifient les conditions des écosystèmes marins. La montée en température des eaux marines affecte la biodiversité marine, notamment les herbiers marins, les bancs de poissons, et les écosystèmes sensibles comme les mangroves. L'acidification des eaux menace les coquillages, les coraux et les organismes marins. Les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers marins, essentiels pour la biodiversité et la pêche, sont vulnérables à la montée en température des océans risquent de disparaître.

Les communautés dépendantes de la pêche subissent des baisses de stocks de poissons, une dégradation des infrastructures côtières (ports, habitations) et la perte de terres agricoles due à la salinisation. Ces impacts peuvent mener à des pertes économiques importantes.

Biome des Estuaires et Zones Humides (Parc National de Diawling, Banc d'Arguin, etc.)

Les estuaires et zones humides, déjà sensibles aux variations du niveau de l'eau, sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau de la mer et à l'intrusion d'eau salée. Les changements dans les régimes des précipitations et l'évaporation accrue affectent les débits des rivières, ce qui modifie les niveaux d'eau dans les estuaires.

Le changement des conditions de salinité et de température impacte la reproduction de

nombreuses espèces aquatiques, y compris des poissons migrateurs et des oiseaux.

Les zones humides et estuaires, qui abritent une faune variée (oiseaux migrateurs, poissons, etc.), subissent des pertes de biodiversité dues à l'élévation du niveau de la mer, la salinisation et la perte d'habitats.

Les populations vivant dans ces zones, notamment les pêcheurs et les agriculteurs, souffrent de la perte d'habitat et de la baisse des rendements agricoles et halieutiques. Les déplacements dus à l'inondation ou à la salinisation des terres sont également fréquents.

Les communautés dépendantes de la pêche subissent des baisses de stocks de poissons, une dégradation des infrastructures côtières (ports, habitations), et la perte de terres agricoles due à la salinisation. Ces impacts peuvent mener à des pertes économiques importantes.

Les zones humides et estuaires, qui abritent une faune variée (oiseaux migrateurs, poissons, etc.), subissent des pertes de biodiversité dues à l'élévation du niveau de la mer, la salinisation et la perte d'habitats.

Les populations vivant dans ces zones, notamment les pêcheurs et les agriculteurs, souffrent de la perte d'habitat et de la baisse des rendements agricoles et halieutiques. Les déplacements dus à l'inondation ou la salinisation des terres sont également fréquents.

Selon l'indice d'exposition aux aléas climatiques des différents biomes de la zone saharienne et du sahel se classent ainsi :

Table 6. Indice d'exposition aux aléas climatiques des différents biomes

Zone Sud-est	Très vulnérable
Vallée du fleuve	Très vulnérable
Zone saharienne	Très vulnérable

Cordon dunaire	Très vulnérable
Mangroves	Très vulnérable
Sebkha	Vulnérable
Estran	Peu vulnérable

5.1.2. Vulnérabilité aux CC de l'Agriculture (Agriculture, élevage et forêts)

La production agricole, basée sur des pratiques familiales reste tributaire du climat, qui se caractérise par sa grande variabilité. Elle est considérée comme le secteur le plus vulnérable aux effets négatifs des changements climatiques, notamment par :

- L'augmentation de la température ;
 - L'augmentation de la fréquence des années de sécheresse et ;
 - L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes exceptionnels.

La dégradation des écosystèmes naturels actuellement prononcée sera aggravée par les changements climatiques induisant une réduction généralisée des ressources naturelles disponibles (la déforestation, la baisse de la fertilité des sols et des modifications des cycles hydrologiques).

L'impact du changement climatique sur les forêts se traduit, en plus des pressions

anthropiques (défrichement, exploitation de bois énergie, pression animale, etc.), par

- la diminution, voire l'absence de régénération,
- la destructions des habitats de la faune et la propagation des maladies, ainsi que des incendies
- la réduction des espaces pastoraux
- la réduction de la couverture forestière.

Les impacts sur la société et les communautés qui pratiquent l'agriculture se traduisent par

- L'exode rural des populations vers d'autres zones plus favorables aux activités économiques,
- Les réductions temporelles des produits vivriers, notamment le sorgho et le mil



5.1.3. Vulnérabilité des ressources en eau aux changements climatiques

Les impacts des changements climatiques sur le secteur de l'eau, accentuée par plusieurs facteurs d'ordre socioéconomique, institutionnel, législatif et politique, sont pour l'essentiel :

- Les importantes pertes d'eau dans l'agriculture et les réseaux de distribution d'eau potable et industrielle,
- La surexploitation des ressources en eau souterraine,
- La pollution des ressources en eau, et
- La perte de capacité des barrages par envasement.

Par ailleurs, l'une des conséquences des CC sur les cours d'eau (fleuve et ses bras, mares, *Tamourt* etc.) est la prolifération des végétaux flottants (salade d'eau, jacinthe, typha, etc.) du fait notamment de la réduction de la vitesse d'écoulement des cours d'eau, du changement de leur température, ainsi que de la détérioration de la qualité des eaux.

Dans ce cadre, il est important pour ce secteur de mettre l'accent et de :

1. Pallier le manque d'études scientifiques, améliorer la gestion de la connaissance et **Continuer la politique de diversification des ressources en eaux** -eaux de surface, souterraines et sources non conventionnelles (dessalement des eaux de mer et des eaux souterraines saumâtre)- informée par les données hydrauliques / hydrogéologiques, écologiques, et socio-économiques :
2. **Assurer la sécurité hydrique** : Améliorer l'accès à une eau potable pour tous les Mauritaniens afin de favoriser le développement socio-économique et de réduire les risques de maladies hydriques grâce à des investissements dans la construction et la gestion des infrastructures hydrauliques résilientes au changement climatique, notamment dans les domaines de la collecte, du stockage, de l'approvisionnement, de l'assainissement et de l'irrigation.
3. **Intégrer les impacts du changement climatique**, en particulier la variabilité climatique, **dans les plans de gestion des aquifères, des eaux de surfaces** (fleuve Sénégal et autres eaux de surface des bassins versants du pays), et de l'introduction progressive des solutions alternatives (dessalement).
4. **Promouvoir l'inclusion des jeunes hommes et femmes dans le secteur de l'Eau et de l'Assainissement** (plaidoyer auprès des jeunes et des secteurs public et privé, formations techniques, renforcement des capacités en formant les jeunes à l'utilisation des nouvelles technologies)

5.1.4. Vulnérabilité du secteur de l'habitat, urbanisme et aménagement du territoire

En Mauritanie, la plupart des risques au changement climatique se trouvent concentrés dans des sites d'implantation informelle. De nombreuses villes présentent des sites bâtis sur des terrains sensibles tels que des pentes érodées, les terres basses situées à proximité de berges d'oueds et de rivière non protégées ainsi que de rivages d'océans. Ces habitats ont en plus des structures qui ne répondent pas aux codes de la construction.

Cette tendance à la sédentarisation a abouti à une atomisation et multiplication des établissements humains. Les établissements humains situés dans des zones côtières et de terrain à faible altitude, par exemple, sont exposés à la menace de l'élévation du niveau de la mer ou du fleuve et d'inondation. Chaque site subira des impacts particuliers en fonction des changements

climatiques effectivement subis (températures plus élevées ou précipitations accrues, par exemple), variables d'un lieu à l'autre.

5.1.5. Vulnérabilité du secteur de la pêche

La zone côtière Mauritanienne concentre la majeure partie de la population du pays et dispose des ressources halieutiques abondantes, des paysages diversifiés, et des sites naturels qui lui permettent d'offrir un environnement très attrayant.

Le littoral mauritanien, long de plus de 700 km, est très vulnérable aux aléas climatiques, notamment l'élévation de la température et du niveau de la mer. Les risques sur les espaces côtiers sont pour l'essentiel : la submersion des côtes basses, l'érosion côtière et la salinisation des estuaires et des aquifères côtiers.

La pêche étant un secteur vulnérable au réchauffement, aléas climatiques et à l'élévation du niveau de la mer. L'augmentation de la température est à l'origine, entre autres facteurs, des modifications de l'intensité de l'upwelling ou remonté des eaux froides responsables de la richesse biologique et trophique de nos eaux. Elle provoque souvent aussi des phénomènes de proliférations d'algues marines présentant des risques pour la santé humaine (toxicité) et la faune marine avec des conséquences économiques désastreuses.

L'élévation du niveau de la mer, elle s'est déjà manifestée par l'augmentation de la fréquence et de la force des houles et ses impacts négatifs sur les côtes (érosion côtière), les sorties en mer des pêcheurs, les accidents en mer, la végétation et les autres biotopes dans la frange littorale, et enfin, sur les infrastructures des zones inondables.

Par ailleurs, la pêche est également vulnérable à la sécheresse (fréquence et la longueur des saisons de sèches). On attribue en effet cette vulnérabilité à la dégradation de la végétation marine côtière et littorale ainsi que l'ensablement des cours d'eau douce intérieurs (y compris le Fleuve).

L'augmentation de l'évapotranspiration, conduit souvent au tarissement des mares et cours d'eau non permanents et à la baisse du volume de ceux permanents

Les impacts visibles du changement climatique sur les écosystèmes marins, littoraux et continentaux, se manifestent par :

- Une légère dégradation de l'état des ressources halieutiques ;
- Une augmentation de la fréquence et de la force des marées et des inondations suite au phénomène général d'élévation du niveau de l'océan ;
- Une modification de la biodiversité ;
- Une migration vers le sud des espèces de poissons pélagiques à affinité tropicale et vers le nord de celles ayant des affinités tempérées ; et
- Une fréquence et une longueur des saisons de sécheresse sur les pêcheries continentales.

5.1.6. Vulnérabilité de la santé humaine

Les impacts des changements climatiques, dus essentiellement à l'élévation des températures, au changement dans le régime des précipitations et aux phénomènes extrêmes, sur la santé humaine sont aggravés par la pauvreté, l'importance de quartiers précaires urbains et l'abondance d'habitat rudimentaire. Les vulnérabilités pour la santé présentent des spécificités selon les zones climatiques du pays (zone nord, zone côtière, zone au bord du fleuve Sénégal, et zone continentale au sud-est).

Les principaux impacts sont la propagation des maladies d'origine vectorielles (paludisme), des maladies d'origine hydrique ou alimentaire liées à des événements météorologiques extrêmes (exemples de la diarrhée et du choléra), les maladies respiratoires, la tuberculose, la malnutrition, les troubles mentaux, les maladies cardiovasculaires et les décès liés à ces problèmes de santé et l'émergence de nouvelles maladies à transmission vectorielle comme la dengue. En outre, les événements climatiques extrêmes ont affecté les infrastructures des systèmes de santé et réduit l'accès aux soins. Les projections, selon le RCP6.0, indiquent une mortalité liée particulièrement à la chaleur passeront à environ 7 décès par an pour 100.000 habitants d'ici à 2080. Selon le RCP2.6, la mortalité associée à la chaleur passerait à 4 morts pour 100.000 personnes par an d'ici à 2080.

De manière indirecte les changements climatiques affectent la santé en Mauritanie via une incidence négative sur les déterminants socio-environnementaux de la santé (exemple : l'eau potable, l'assainissement...etc.).

La projection du secteur de la santé à l'horizon 2030 montre

- Une mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile élevée ;
- Une prévalence des maladies transmissibles et maladies à potentiel épidémique émergentes (méningites, rougeole, fièvres hémorragiques, , etc.) élevée.

5.1.7. Changement climatique-mobilité humaine-sécurité

Le changement climatique accentue les vulnérabilités socio-économiques existantes des populations les plus exposées en Mauritanie et influence déjà les dynamiques de mobilité humaine. Historiquement, la mobilité – qu'elle soit pastorale, liée aux catastrophes ou aux conflits, ou motivée par la recherche d'opportunités économiques – constitue une stratégie d'adaptation essentielle pour la survie des communautés. Afin qu'elle contribue pleinement aux objectifs de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN), cette mobilité doit s'exercer dans des conditions dignes et inclusives.

La Mauritanie a choisi d'intégrer la mobilité humaine de manière transversale dans sa CDN3.0, en la considérant comme un levier pour ses ambitions climatiques et ses objectifs de lutte contre la pauvreté et de développement durable. Face aux défis majeurs – désertification, sécheresses récurrentes, inondations, érosion côtière et vagues de chaleur – l'action climatique doit inclure des mesures concrètes :

- **Renforcer la capacité de préparation et d'anticipation des communautés en première ligne** par des systèmes d'alerte précoce et des mécanismes de collecte de données participatives pour orienter les décisions.
- **Développer des solutions fondées sur la nature** conciliant les droits des populations mobiles et des communautés hôtes, tout en régénérant les écosystèmes.
- **Promouvoir des programmes de formation professionnelle et Communautaire axé sur la promotion de mécanismes novateurs d'adaptation** pour diversifier les moyens de subsistance.

Enfin, pour combler le déficit de données sur les liens entre climat, mobilité, conflits et sécurité, l'OIM et ses partenaires nationaux s'engagent à soutenir la production de connaissances et l'intégration de ces enjeux dans les processus internationaux, notamment ceux relatifs aux pertes et dommages.

Encadré : Collecte de données par l'OIM pour la mobilité humaine et le climat

Afin d'éclairer les politiques et renforcer la résilience des communautés, l'OIM met en œuvre en Mauritanie, trois outils complémentaires :

- **TTT (Transhumance Tracking Tool)** : suivi en temps réel des mouvements pastoraux, cartographie des couloirs et alertes précoces pour prévenir les conflits liés aux ressources.
- **CVA (Climate Vulnerability Assessment)** : évaluation participative des vulnérabilités climatiques dans les zones à risque, impliquant les communautés locales.
- **SAP (Système d'Alerte Précoce)** : dispositif communautaire pour signaler les risques de catastrophes, conflits et mouvements inhabituels.

5.2 Vision et objectifs d'adaptation de la CDN3.0

L'objectif général d'adaptation de la CDN3. est de « **promouvoir une Mauritanie résiliente aux changements climatiques, ayant renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires en vue d'assurer un développement territorial et socio-économique inclusif et durable** ».

D'une manière spécifique, l'adaptation vise

- Réduire les impacts et diminuer les pertes et les dommages causés par les changements climatiques y compris les événements climatiques extrêmes.
- Renforcer la résilience afin de permettre aux populations, aux infrastructures et aux écosystèmes de mieux faire face aux chocs climatiques.
- Intégrer la vision à long terme et mettre en place des solutions durables qui sont adaptées aux conditions climatiques futures.

Pour atteindre cet objectif, le volet adaptation de la CDN actualisée repose sur une approche, conçue comme un cadre structurant pour accompagner les acteurs mauritaniens et leurs partenaires techniques et financiers tant publics que privés.

Afin de renforcer sa résilience sous toutes ses composantes, à savoir la résilience alimentaire, hydrique, écologique, sociale, économique, territoriale, sanitaire et également, la résilience aux catastrophes naturelles, le volet adaptation de la CDN est fondé sur une approche intégrée et intersectorielle.

La mise en œuvre de la CDN actualisée s'appuie sur un plan d'actions priorisé, avec des actions verticales qui répondent aux enjeux spécifiques sectoriels et des actions transversales pour mieux appréhender les défis intersectoriels. Pour ce faire, les actions sectorielles touchent les secteurs les plus vulnérables que sont : les ressources en eau, l'agriculture, les écosystèmes, l'élevage, la pêche, le littoral et la santé, en prenant en compte quatre domaines d'interventions transversaux à savoir : le genre, l'éducation et l'emploi et la mobilité humaine.

La contribution déterminée au niveau de l'adaptation de la Mauritanie comporte quatre enjeux principaux : rendre l'adaptation plus intelligente, plus rapide, plus systémique, et intensifier l'action internationale en matière d'adaptation au changement climatique.

Les mesures d'adaptation s'appuient sur des données solides et des outils d'évaluation des risques fiables.

Le changement climatique aura des répercussions sur toute la société, de sorte que les mesures d'adaptation doivent également être systémiques. La nouvelle CDN3.0 s'appliquera ainsi à tous les secteurs de la société et de l'économie (composante horizontale), ainsi qu'à tous les niveaux de gouvernance (composante verticale).

5.3. Objectifs et mesures d'adaptation par secteur

L'analyse de la vulnérabilité des différents secteurs a permis de prioriser 85 mesures d'adaptation suivant une approche de co-construction avec les différents acteurs et partenaires, réparties entre les différents secteurs comme suit :

Tableau 7. Objectifs et mesures d'adaptation de la CDN3.0

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
Écosystèmes et biodiversité	Réduire les impacts du climat sur les écosystèmes et la biodiversité, et accélérer le recours à l'adaptation écosystémique et aux solutions fondées sur la nature, notamment par leur gestion, leur amélioration, leur restauration et leur conservation, ainsi que par la protection des écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, montagneux, marins et côtiers.	10	- Aménagement des zones humides - Lutte contre l'érosion côtière (Ndiago, Nouakchott, Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou) - Restauration et conservation des sites d'intérêt écologique et biologique - Mise en œuvre de l'approche « adaptation fondée sur les écosystèmes » - Création d'emplois verts - Ensemencement aérien - Défense et restauration des sols - Lutte contre le typha - Fixation des dunes du cordon dunaire - Mise en place d'un système de veille sur les risques d'inondation des villes côtières.	40% de réduction des impacts des CC sur les écosystèmes	60 % de réduction des impacts des CC sur les écosystèmes
Agriculture et sécurité alimentaire	Parvenir à une production alimentaire et agricole résiliente au climat, ainsi qu'à l'approvisionnement et à la distribution de denrées alimentaires, et accroître la production durable et régénératrice et	10	- Amélioration des systèmes de cultures pluviales - Développement de la filière semencière et conservation des écosystèmes	96% de la population en sécurité alimentaire	100% de la population en sécurité alimentaire

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	l'accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquate pour tous		▪ Appui à la promotion des cultures maraichères ▪ Mettre en place des barrages, seuils de ralentissement des eaux de surface et ouvrages structurants ▪ Développement des cultures de blé ▪ La collecte et la valorisation des eaux pluviales et de ruissèlement ▪ Mise en place d'un système d'assurance agricole ▪ Restauration et sauvegarde des palmeraies menacés par le changement climatique ▪ Développement de la micro-irrigation système d'exhaure solaire ▪ Développement des périmètres irrigués villageois.		
Élevage	▪ Améliorer les services environnementaux rendus par l'élevage ▪ Gérer d'une manière responsable et rationnelle les pâturages en soutenant les opérations de restauration, de réhabilitation et de	8	▪ Prévention et contrôle des maladies ▪ Amélioration génétique ▪ Restauration et protection des pâturages ▪ Sécurisation et diversification des ressources fourragères ▪ Développement d'infrastructures hydrauliques durables	▪ 40% des pâturages disposent de programmes de développement	▪ 60% des pâturages disposent de programmes de développement

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	développement de l'hydraulique pastorale - Améliorer les performances zootechniques de l'élevage en soutenant les programmes d'amélioration génétique et de protection sanitaire : - Améliorer et optimiser la chaîne de valeur de l'élevage - Accompagner les éleveurs face à l'évolution de leur métier		- Surveillance et gestion des crises pastorales - Formation et organisation des éleveurs - Modernisation des circuits de commercialisation	70% des éleveurs bénéficient d'un accompagnement 30% du troupeau est de bonne performance zootechnique	90% des éleveurs bénéficient d'un accompagnement 40 % du troupeau est constitué de races améliorées
Pêche et économie maritime	- Accroître la résilience de la pêche du secteur en protégeant les écosystèmes aquatiques et en adaptant les infrastructures et les pratiques pour faire face aux impacts climatiques - Renforcer la protection de la biodiversité marine, en renforçant le réseau d'aires marines protégées et en augmentant les mesures de protection efficaces	6	- Suivre et évaluer l'impact des changements climatiques sur le milieu (notamment ceux relatifs au régime des vents, sur l'upwelling), sur la distribution des ressources pélagiques et démersales et sur la dynamique océanique et côtière ; - Renforcer les aires marines protégées (AMP) existantes et pérenniser le dispositif de monitoring du milieu marin en vigueur pour contribuer à la protection des zones d'intérêt écologique et pour la biodiversité.	60% des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité marine sont protégés et sauvegardés et sont ainsi résilients aux changements climatiques	80% des écosystèmes aquatiques et de la biodiversité marine sont protégés et sauvegardés et sont ainsi résilients aux changements climatiques

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	- Améliorer les moyens de subsistance des pêcheurs et diversifier leurs activités - Promouvoir la pisciculture pour la sécurité alimentaire, la diversification des activités et la réduction de la pauvreté des communautés vulnérables ; notamment les femmes et les jeunes - Promouvoir les techniques de conservation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentale		- Promouvoir la pisciculture pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales mauritaniennes ; - Appui au renforcement de la résilience des communautés et des acteurs de la pêche et l'aquaculture maritimes, notamment les femmes et les jeunes - Promouvoir des projets intégrés de conservation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentale et des produits maraichers utilisant des énergies renouvelables (production de glace, stockage, séchoirs solaires, etc.). - Créer et consolider un réseau d'aires marines protégées (AMP), couvrant environ 1 126 km² (0,72 % de la ZEE mauritanienne) et intégrant les sites Tanoûdêrt, Nouamghar-Inchiri, Chinguetti + Banda-Tamxat, Tiguent + Mont Wolof, Chott Boul et Réserve Naturelle de la Baie de l'Étoile (RNBE).	50% des communautés de pêcheurs voient une amélioration des moyens de leurs subsistances	70% des communautés de pêcheurs voient une amélioration des moyens de leur subsistance
Eau et assainissement	Réduire significativement la pénurie d'eau due au climat et renforcer la résilience climatique aux aléas liés à l'eau, afin de garantir un approvisionnement en eau et un assainissement résilient au climat, ainsi	6	- Élaboration du plan national d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau - Mobilisation et valorisation des ressources en eau de surface	90% de la population dispose d'un approvisionnement en eau et un assainissement	98 % de la population dispose d'un approvisionnement en eau et un assainissement

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	qu'un accès à une eau potable sûre et abordable pour tous		- Alimentation en eau potable des populations. - Développement des infrastructures d'assainissement collectif - Renforcement des dispositifs de gestion des urgences pour faire face aux inondations - Réalisation des systèmes d'assainissement pluvial dans les villes à risque élevé.	résilient au climat	résilient au climat
Habitat, Urbanisme et aménagement du territoire	Accroître la résilience des infrastructures et des établissements humains aux effets du changement climatique afin de garantir des services essentiels de base et continus pour tous, et minimiser les impacts liés au climat sur les infrastructures et les établissements humains	8	Renforcement de la planification urbaine nationale et résiliente <i>Développer une armature urbaine nationale autour des villes moteurs de croissance économique durable.</i> <i>Intégrer les principes de résilience et de durabilité dans les plans d'urbanisme et d'aménagement du territoire.</i> Promotion de la mobilité durable et de l'accessibilité urbaine <i>Développer des systèmes de transport public bas carbone, inclusifs et interurbains.</i> <i>Favoriser la mobilité douce et la viabilisation des villes pour une meilleure accessibilité.</i> Construction et rénovation durable des bâtiments	60% des infrastructures et établissements humains sont résilients au CC	80% des infrastructures et établissements humains sont résilients au CC

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
			• <i>Encourager l'utilisation de matériaux locaux et bas carbone dans les bâtiments publics et privés.</i> • <i>Intégrer les normes bioclimatiques et environnementales dans les projets de construction et de rénovation.</i> • Efficacité énergétique et décarbonation du secteur du bâtiment • <i>Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et privés.</i> • <i>Accompagner les acteurs du secteur BTP vers des pratiques vertes et renforcer la réglementation environnementale.</i> • Développement d'une industrie locale verte • <i>Soutenir le développement de matériaux de construction durables et locaux.</i> • <i>Favoriser l'innovation et la transition verte dans le secteur de la construction.</i> • Accès à l'énergie propre et solutions urbaines décentralisées • <i>Déployer des solutions solaires décentralisées et des micro-réseaux intelligents, en particulier dans les zones périphériques.</i>		

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
			• <i>Promouvoir l'intégration de sources d'énergie renouvelables dans les infrastructures urbaines.</i> • <i>Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément aux objectifs du PAAEDC (réduction de 40 % des émissions par rapport à 2020).</i> • Renforcement des espaces verts urbains et de l'agriculture urbaine • <i>Multiplier les espaces verts urbains par le reboisement, le verdissement participatif et l'agriculture urbaine.</i> • <i>Contribuer à la régulation climatique locale et à la résilience des villes face aux vagues de chaleur et inondations.</i> • Inclusion sociale et gouvernance climatique urbaine • <i>Impliquer activement les femmes, les jeunes et les communautés locales dans la planification et la mise en œuvre des actions climatiques.</i> • <i>Promouvoir la croissance urbaine inclusive et renforcer la participation citoyenne dans la gouvernance climatique, conformément aux recommandations du PAAEDC de Nouakchott.</i>		

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
Santé	Améliorer la résilience face aux effets sanitaires du changement climatique, promouvoir des services de santé résilients au climat et réduire significativement la morbidité et la mortalité liées au climat, en particulier dans les communautés les plus vulnérables	5	▪ Renforcement de la composante risques climatiques dans le programme des urgences sanitaires de l'OMS; renforcement de la veille sanitaire et des systèmes d'alerte précoce en intégrant les données climatiques et la surveillance des maladies sensibles au climat (digitalisation, intelligence artificielle) ▪ Renforcement des actions de lutte contre les maladies sensibles au climat (paludisme, dengue, maladies respiratoires, malnutrition, problèmes mentaux, maladies cardiovasculaires et diarrhées) ▪ Mise en place d'un programme de mesures de lutte contre la pollution de l'air et de systèmes d'alerte précoce. ▪ Renforcement de la résilience des infrastructures de santé contre les événements extrêmes et de leur durabilité (véhicules électriques, électrification solaire, protection contre la chaleur, ventilation des locaux, plantation d'arbres), ainsi que de la résilience des communautés.	Réduction de 90% de la morbidité et la mortalité liées au climat	Réduction de 96 % de la morbidité et la mortalité liées au climat

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
			Renforcement du cadre institutionnel et de gouvernance de la santé face au changement climatique (élaboration d'un programme national d'adaptation du secteur de la santé, réalisation d'études de vulnérabilité et d'adaptation, mise en place d'une direction dédiée au CC et la santé) et de la collaboration intersectorielle (notamment, eau/assainissement/nutrition/santé)		
Genre et jeunesse	- Réduire substantiellement les effets néfastes du changement climatique sur l'éradication de la pauvreté et sur les moyens de subsistance, notamment en promouvant le recours à des mesures de protection sociale adaptatives pour tous - Promouvoir des mécanismes de protection sociale adaptative, inclusifs et équitables, qui tiennent compte des besoins spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons, en particulier ceux en situation de vulnérabilité	9	- Mettre en place d'un système d'alerte précoce multi-aléas, accessible aux jeunes et aux femmes via SMS/radios communautaires - Promouvoir la digitalisation de l'agriculture (plateformes météo, prévisions et conseils techniques accessibles aux jeunes agriculteurs). - Mettre en place des actions de développement dans les différents secteurs (agriculture, élevage, pêche, ressources naturelles...) répondant aux besoins des femmes et des jeunes - Prévoir des quotas significatifs pour les femmes et les jeunes dans les actions générant des emplois verts	70% des inégalités de sexe éliminés	90% des inégalités de sexe éliminés

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	Élaborer des politiques et des actions climatiques plus efficaces qui reconnaissent les rôles différenciés, les vulnérabilités spécifiques et les capacités uniques des femmes et des hommes. Cela vise à garantir que les femmes et les hommes bénéficient équitablement des mesures d'adaptation, qu'ils soient impliqués dans leur conception, et que leurs besoins et capacités spécifiques soient pris en compte afin de parvenir à une véritable justice sociale et d'atteindre les objectifs climatiques et de développement durable		(Assainissement pluvial à Nouakchott, Rosso, Kaédi, Boghé ; collecte et recyclage des déchets...) - Mettre en place des écoles résilientes dans les zones touchées par les impacts des CC (classes surélevées, cantines scolaires) - Revoir Tekavoul et ARC pour mieux profiter de leurs services les jeunes et les femmes victimes des chocs climatiques - Mettre en place des micro-crédits verts pour les femmes et les jeunes victimes des chocs climatiques - Mettre en place des plans de chaleur et de santé dans les écoles (création d'espaces ombragés, disponibilité d'eau potable, végétalisation, adapter plafond et aération...) - Promouvoir l'usage des poêles électriques alimentés par panneaux solaires dans les zones rurales afin de réduire la dépendance au bois et à fortiori éviter pour les femmes et les jeunes la corvée de collecte		
Éducation	Fournir aux apprenants les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour comprendre, anticiper et répondre aux	15	Réaliser régulièrement l'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique du système éducatif	70% des apprenants (enfants, et adolescents à	90% des apprenants (enfants, et adolescents à

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	impacts du changement climatique, favorisant ainsi des comportements et des modes de vie respectueux du climat. Cela inclut le renforcement de la résilience individuelle et communautaire.		• Renforcement des capacités du personnel éducatif sur les risques et effets liés aux changements climatiques, et amélioration des connaissances des populations et des parties prenantes sur les liens entre climat et éducation. • Introduire une discipline distincte dans les curriculums consacrée à l'environnement, le changement climatique, les gestes ecoresponsables, la gestion des déchets et la pollution; • Améliorer le cadre environnemental des écoles Fondamentales, mahadras et Professionnelles, établissements secondaires • Améliorer et généraliser les cantines scolaires dans les zones touchées par les CC ; • Réaliser un accompagnement pédagogique adapté permettant l'acquisition des compétences scolaires de bases (alphabétisation) et des compétences techniques spécialisées (formation professionnelle) • Réaliser un accompagnement éducatif personnalisé permettant la revalorisation du jeune et l'acquisition de savoir-faire et du savoir-être nécessaires à son intégration au monde du travail en lien avec le changement climatique CC	l'école, collège et lycée) ont bénéficié des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes pour répondre au CC.	l'école, collège et lycée) ont bénéficié des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes pour répondre au CC.

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
			- Faciliter l'insertion professionnelle des diplômés dans les métiers verts émergents - Réaliser Un accompagnement progressif à l'insertion professionnelle des jeunes, en vue de la préparation et la réalisation de leurs projets personnel - Rendre l'école publique sensible aux besoins spécifiques au genre féminin - Améliorer l'offre scolaires dans les Zones d'Éducation Prioritaires - Créer un système de sensibilisation sur le changement climatique en s'appuyant sur les mahadras et les mosquées. - Mettre en place dans la formation professionnelle le programme "Formation & transition écologique" en formant des formateurs spécialisés et en lançant des projets pilotes. - Formation des formateurs-Imams sur la responsabilité environnementale et climatique - Programme mahadras vertes		
Changement climatique-Mobilité humaine-sécurité	Renforcer la résilience des communautés vulnérables afin de prévenir les déplacements forcés liés aux aléas climatiques, en protégeant leurs moyens de subsistance et en intégrant la mobilité comme stratégie d'adaptation sûre et ordonnée.	8	- Intégration systématique de la mobilité humaine dans les processus de la CCNUCC et les politiques climatiques et dans les projets sectoriels - Renforcement de la sécurité climatique face au nexus changement climatique, mobilité humaines et prévention des conflits en Mauritanie	60% des migrations par forçage climatiques en raison des aléas climatiques sont réduites.	80% des migrations par forçage climatiques sont réduites. Les couloirs identifiés sont équipés en

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
	- Garantir des solutions durables pour les personnes contraintes de se déplacer, en assurant leur protection, l'accès aux services essentiels et en intégrant les mécanismes de compensation des pertes et dommages dans les politiques nationales. - Faciliter une transhumance et une migration interne ou transfrontalière sûres, ordonnées et régulières, en les positionnant comme des stratégies d'adaptation au changement climatique.		- Amélioration de la gouvernance de la mobilité pastorale dans le contexte des changements climatiques - Développement de solutions fondées sur la nature sensible à la mobilité humaine - Renforcement des capacités de préparation aux aléas climatiques à travers la mise en place de Système d'Alerte Précoce (SAP) sur les mobilités humaines et pastorales induites par les changements climatiques - Investir dans des infrastructures et services de base résiliant au climat dans les zones accueillant des réfugiés et touchées par les déplacements. - Promouvoir des moyens de subsistance climato - intelligents et l'accès à l'énergie propre pour les populations déplacées et les communautés hôtes. - Renforcer le suivi, les systèmes d'alerte précoce et la planification de la relocalisation pour réduire les risques liés aux aléas climatiques.	Une cartographie nationale des couloirs de transhumance est élaborée Restaurer 50 000 ha d'écosystèmes dégradés Déployer des Systèmes d'Alerte Précoce et le CVA dans 80 % des communes à forte mobilité pastorale et dans toutes les zones frontalières sensibles. Construire ou réhabiliter 200 infrastructures climato-résilientes Former 50 000 personnes (dont	infrastructures nécessaires Atteindre 100 000 ha restaurés et 30 % des zones pastorales Couverture nationale des SAP avec intégration des données climatiques et de mobilité en temps réel. Porter ce chiffre à 500 infrastructures, avec 100 % des sites prioritaires équipés de systèmes solaires et de gestion durable de l'eau. Former 120 000 personnes et atteindre 70 % de couverture en énergie

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Secteur/domaine d'action d'adaptation	Objectif d'adaptation	Nombre de mesures	Actions /mesures d'adaptation	Cible(s)	
				2030	2035
				50 % femmes) aux pratiques climato-intelligentes et assurer l'accès à l'énergie propre pour 30 % des ménages déplacés. Élaborer 10 plans de relocalisation pour les zones à risque élevé (inondations, érosion côtière) et mettre en place 5 sites pilotes .	propre pour les communautés hôtes et déplacées. Couvrir toutes les zones critiques avec des plans validés et 20 sites sécurisés opérationnels.
		85			

5.4 Intégration des Pertes et Préjudices (P&P) liés au changement climatique

La Mauritanie figure parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique, en raison de son climat aride, de la désertification avancée et de la forte dépendance de son économie à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche (FMI, 2023a³ ; IMF, 2023b⁴). Selon la Banque mondiale⁵, les risques hydrométéorologiques — sécheresses prolongées, inondations soudaines, érosion côtière — se sont accrus au cours des dernières décennies, affectant la production agricole, les infrastructures et la santé publique. Le FMI⁶ estime que les chocs climatiques entraînent **une perte moyenne de 1 à 2 % du PIB par an**, soulignant la nécessité de politiques budgétaires sensibles au climat.

Le profil climatique national élaboré par le Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK)⁷ et la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) montre que **les extrêmes météorologiques provoquent déjà des pertes économiques récurrentes**, avec une augmentation prévue des inondations urbaines à Nouakchott et des **pertes de pâturages** dans le sud du pays⁸. Le même rapport du FMI note que ces catastrophes climatiques réduisent la croissance à moyen terme et accroissent les besoins de financement public pour la **réparation des infrastructures** et la relance des secteurs productifs⁹.

Dans le Sahel, la Mauritanie partage des dynamiques régionales de pertes économiques (agriculture, élevage) et de préjudices non économiques (déplacements, perte de biodiversité, savoirs traditionnels), selon le *rapport*¹⁰ *sur les pertes et préjudices en Afrique* et l'étude *Bearing the Burden* de SPARC¹¹. Ces effets cumulés accentuent la pauvreté, les inégalités et la fragilité socio-économique, notamment dans les zones pastorales et côtières.

Les effets des changements climatiques en Mauritanie se traduisent déjà par des pertes et préjudices tangibles dans plusieurs secteurs vitaux de l'économie et du bien-être social. Ces impacts, qui touchent à la fois les moyens de subsistance, les infrastructures et la cohésion communautaire, illustrent l'ampleur croissante de la vulnérabilité du pays face aux aléas climatiques.

- **Agriculture et pastoralisme** - Les sécheresses répétées ont provoqué une réduction significative de la productivité et des pertes massives de bétail¹².
- **Infrastructures et pertes de moyens de subsistances et des vies humaines** - Les routes et ouvrages hydrauliques sont fréquemment endommagés par les crues et torrents, générant des coûts de réparation élevés¹³ aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Au-delà des dommages causés sur les infrastructures, les événements d'inondations ont engendré ces dernières années des pertes en vie humaines qui ne sont malheureusement pas documentées et centralisées.

³ IMF, 2023a. Mauritania: Selected Issues Paper (IMF Country Report No. 23/444). Washington, D.C.: International Monetary Fund. Retrieved from <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/444/article-A003-en.xml>

⁴ IMF, 2023b. Mauritania: 2023 Article IV Consultation and Selected Issues Paper (IMF Country Report No. 23/074). Washington, D.C.: International Monetary Fund. Retrieved from <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/074/article-A002-en.xml>

⁵ IMF, 2023a. *ibid.*

⁶ IMF, 2023a. *ibid.*

⁷ Potsdam Institute for Climate Impact Research (PIK) & Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). (2021). Climate Risk Profile: Mauritania. Potsdam: PIK & GIZ. Retrieved from https://www.pik-potsdam.de/en/institute/departments/climate-resilience/projects/project-pages/agric/giz_climate-risk-profile-mauritania_en_final

⁸ IMF, 2023b. *ibid.*

⁹ République Islamique de Mauritanie. (2004). Programme d'Action National d'Adaptation (PANA/NAPA). Nouakchott: Ministère de l'Environnement. Retrieved from <https://unfccc.int/resource/docs/napa/mau01e.pdf>

¹⁰ African Climate Policy Centre / ClimDev-Africa. (2014). Loss & Damage in Africa: Issues and Perspectives for Implementation. Addis Abeba : UNECA. Consulté à l'adresse <https://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/ACPC%20Loss%20%26%20Damage%20Report%20Final%20EN.pdf>

¹¹ SPARC (Supporting Pastoralism and Agriculture in Recurrent and Protracted Crises). (2022). Bearing the Burden: Loss and Damage from Climate Change in the Sahel. London: SPARC. Retrieved from <https://www.sparc-knowledge.org/publications-resources/bearing-the-burden>

¹² République Islamique de Mauritanie, 2004. *ibid.*

¹³ IMF, 2023b. *ibid.*

- **Zones côtières** - Nouakchott et les zones littorales font face à l'érosion, à l'intrusion saline et à la montée du niveau marin, menaçant les infrastructures et les logements¹⁴.
- **Santé et cohésion sociale** - L'exposition accrue aux vagues de chaleur, aux maladies hydriques et à la dégradation des ressources naturelles aggrave la vulnérabilité des populations, provoquant des migrations internes vers les zones urbaines ou côtières à la recherche de moyens de subsistance. Ces déplacements répétés conduisent à la désintégration des communautés rurales, à la perte de savoirs traditionnels et de pratiques culturelles locales étroitement liées aux territoires et aux modes de vie pastoraux (ACPC, 2019¹⁵ et SPARC, 2022¹⁶).

Par ailleurs, la dégradation des ressources naturelles, la désertification et la raréfaction de l'eau exacerbent les tensions autour de l'accès aux terres et aux pâturages, entraînant des déplacements de populations à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. Ces dynamiques de mobilité humaine, souvent forcées, interagissent avec les fragilités socio-économiques existantes et peuvent accentuer les risques de conflits locaux, menaçant ainsi la stabilité et la sécurité des communautés les plus vulnérables.

La présente CDN3.0 ambitionne l'intégration de la gestion des pertes et préjudices comme pilier transversal de la contribution à l'adaptation et à la résilience climatique.

Aussi, le pays ambitionne de promouvoir des initiatives qui soutiennent l'intégration des pertes et préjudices (P&P) dans l'action climatique nationale, notamment.

Intégration du mécanisme "Pertes & Préjudices" (P&P) dans le cadre national de gouvernance climatique

Créer une unité de collaboration conjointe entre la DCEV du MEDD et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), chargée de la coordination des initiatives et- du suivi des pertes et préjudices et de la mobilisation des ressources auprès des mécanismes internationaux notamment le Fonds de réponse aux Pertes et Préjudices (FRLD), le GCF et le Fonds d'Adaptation).

Intégration des Pertes & Préjudices (P&P) dans le Système national de suivi

Établir un *Observatoire national des pertes et préjudices* pour collecter, cartographier et suivre les pertes sectorielles ; renforcer les systèmes d'alerte précoce et d'analyse des risques.

Renforcement des capacités en vue de l'intégration des pertes et préjudices aux niveaux national, sectoriel et local

Renforcer les compétences des institutions et acteurs nationaux, sectoriels et locaux pour intégrer systématiquement les pertes et préjudices climatiques dans les plans et politiques. Elle comprend la formation, le partage de bonnes pratiques et le développement d'outils d'évaluation et de suivi. L'objectif est d'améliorer la planification, la coordination et la prise de décision pour réduire les impacts et accroître la résilience des communautés.

¹⁴ IMF, 2023b *ibid*.

¹⁵ ClimDev-Africa / African Climate Policy Centre (ACPC). (2019). Loss & Damage in Africa: Issues and Perspectives for Implementation. Addis Ababa: United Nations Economic Commission for Africa (UNECA). Retrieved from <https://www.climdev-africa.org/sites/default/files/DocumentAttachments/ACPC%20Loss%20%26%20Damage%20Report%20Final%20EN.pdf>

¹⁶ SPARC (Supporting Pastoralism and Agriculture in Recurrent and Protracted Crises). (2022). Bearing the Burden: Loss and Damage from Climate Change in the Sahel. London: SPARC. Retrieved from <https://www.sparc-knowledge.org/publications-resources/bearing-the-burden>



VI. PRIORITES TRANSVERSALES

6.1 Synergie avec les différentes stratégies et les ODD

L'élaboration de la CDN3.0 de la Mauritanie s'inscrit dans une approche d'intégration forte avec l'ensemble du cadre national de planification du développement durable. En s'appuyant sur les stratégies et programmes sectoriels du pays, la CDN3.0 définit un cadre de politique climatique cohérent avec les priorités nationales de développement durable à l'horizon 2030, visant des programmes transformateurs, intégrés, inclusifs et de développement bas carbone.

Alignement sur le Développement Durable et les ODD

Les actions d'atténuation et d'adaptation de la CDN3.0 sont conçues pour être un levier essentiel dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), car elles contribuent directement à la gestion durable des ressources et à l'amélioration de la résilience socio-économique. L'accent mis sur l'intégration des aspects transversaux tels que le genre, la jeunesse, l'emploi et l'éducation assure que l'action climatique bénéficie à tous les acteurs du développement, en parfaite concordance avec l'esprit des ODD.

Lien Étroit avec la SCAPP

La synergie est particulièrement marquée avec la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030), qui constitue la boussole de développement du pays. L'harmonisation du processus d'élaboration de la CDN3.0 avec celui de la SCAPP garantit que les efforts climatiques soutiennent les priorités de croissance et de prospérité nationales.

Ce lien stratégique est concrétisé par le fait que le scénario de référence (BAU) de la CDN est calculé sur la base des données de croissance de la SCAPP. En adoptant cette approche, la CDN3.0 positionne l'ambition climatique (notamment le potentiel d'énergie propre, éolienne et solaire) comme un moteur de la transition économique et durable du pays, intégré au cœur des objectifs de la SCAPP.

Complémentarité avec le PNA et le PNPRC

L'élargissement de l'ambition d'adaptation de la Mauritanie dans la CDN3.0 est fondé sur une analyse robuste de la vulnérabilité, en s'appuyant sur les premiers résultats des études réalisées dans le cadre du processus d'élaboration du Programme National d'Adaptation (PNA).

Cette base analytique permet à la CDN d'intégrer des actions clés qui démontrent une complémentarité étroite avec la gestion des risques et catastrophes. Les axes d'adaptation comprennent explicitement la prévention des événements climatiques extrêmes, établissant ainsi une synergie opérationnelle directe avec les objectifs d'un Plan National de Prévention des Risques et Catastrophes (PNPRC). L'intégration de ces dimensions assure une approche globale, qui combine l'adaptation à long terme (PNA) et la gestion immédiate des chocs (PNPRC), renforçant la résilience nationale face aux aléas climatiques.

Les co-bénéfices des mesures d'atténuation préconisées et des actions d'adaptation identifiées ainsi que leur synergie avec la mise en œuvre des ODD sont identifiés dans dernière colonne de l'annexe 3.

6.2 L'intégration du genre et de la jeunesse

La Mauritanie s'est dotée, dès 2015, de la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) pour promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes et créer les conditions favorables à leur épanouissement aux niveaux politique, économique et social. La SNIG a pour objectif de veiller sur l'intégration du genre dans tous les secteurs de développement du pays afin de garantir la promotion des femmes et l'équité de genre.

Le pays a également adopté une nouvelle stratégie de la jeunesse 2020-2030 qui vise à créer les conditions favorables à l'épanouissement d'une jeunesse ancrée dans les valeurs civiques nationales, à son insertion dans tous les secteurs de la vie sociale afin qu'elle devienne un véritable acteur du développement durable. La stratégie s'inscrit dans l'approche nationale de décentralisation et s'oriente vers une optimisation des impacts avec un ciblage plus important pour les plus vulnérables.

La CDN entend renforcer la mise en œuvre de la SNIG et de la SNJ en veillant à la prise en compte de la dimension genre et jeunesse dans toutes les actions d'adaptation qui y sont préconisées. En particulier, les dimensions de Renforcement de la résilience des femmes rurales aux effets du changement climatique et de Développement d'approches communautaires d'adaptation au changement climatique doivent faire partie de toute action d'adaptation entreprise avec 10% minimum de la part du budget qui leur est imparti.

6.3. Éducation, emploi et transition juste

Le marché du travail en Mauritanie souffre d'une transformation structurelle inversée où la main-d'œuvre s'est réorientée vers des secteurs peu productifs. La composition sectorielle de l'emploi est restée relativement inchangée au cours des dernières années. Selon les données de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel en Mauritanie (ENESI) de 2012 et 2017, la population active totale était d'environ 735 000 personnes pour les deux années. En 2017, 30,4% de la population active travaillait dans le secteur primaire, 18,1% dans le secteur manufacturier, y compris les industries extractives et le BTP, et 51,4% dans les services.¹³

Au regard de la vulnérabilité sociale et de l'emploi, la transition juste des emplois est prise en compte dans la CDN3.0.

6.4. Changement climatique-Mobilité humaine-Sécurité

Le changement climatique en Mauritanie exacerbe les vulnérabilités existantes et transforme profondément les dynamiques de mobilité humaine, qui représente un facteur transversal clé dans les stratégies d'adaptation et de résilience. En effet, la mobilité humaine en Mauritanie, influencée par le changement climatique, englobe la mobilité pastorale, les déplacements liés aux catastrophes et conflits, ainsi que les migrations internes et internationales. Ces dynamiques exposent migrants, personnes déplacées et communautés de transit et d'accueil à des risques accrus d'exploitation, de violence et de vulnérabilité climatique, notamment dans des zones dégradées et à haut risque.

En effet, alors que la mobilité, notamment pastorale, constitue depuis toujours une pratique essentielle d'adaptation pour la survie des communautés face aux conditions environnementales changeantes, la raréfaction des ressources en eau et des pâturages, due à la désertification et aux sécheresses récurrentes, perturbe cette mobilité traditionnelle. Ces perturbations obligent les éleveurs à parcourir des distances plus longues, multipliant ainsi les risques de conflits intercommunautaires, tout en affectant les activités agricoles et pastorales.

Face à cette réalité, la Mauritanie reconnaît la mobilité humaine comme une dimension transversale intégrée dans toutes les actions sectorielles de la CDN3.0, en visant une intégration systématique dans les secteurs clés tels que l'agriculture, l'élevage et les infrastructures. Les mesures envisagées ciblent la modernisation, les solutions fondées sur la nature couplées à des programmes de formation professionnelle et communautaire ambitieux, des systèmes d'alerte précoce et de la collecte de données liées à la mobilité humaine (notamment basées sur la perception des communautés et dans l'objectif d'informer les processus CCNUCC, dont le processus des pertes et dommages).

En plus des mesures concrètes qui seraient prises dans le cadre de la CDN3.0, il est impératif (i) d'intégrer des dispositions pour appuyer les personnes déplacées, les réfugiés et les populations en séjour temporaire intervenant dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'aménagement du territoire et du développement urbain (ii) former les ministères de l'environnement, de la planification, de la migration et des affaires sociales sur les liens entre climat, mobilité humaine, conflits et sécurité et mettre en place des unités de planification conjointes ou des groupes de travail (iii) impliquer les réfugiés et les communautés hôtes dans la co-conception des mesures d'adaptation et d'atténuation pour assurer l'appropriation, la cohésion sociale et la pertinence des interventions (iv) mettre en place des mécanismes de coordination institutionnelle et de financement ciblant la résilience climatique des populations déplacées et hôtes.

Par cette approche transversale, la Mauritanie cherche à protéger ses populations vulnérables tout en valorisant la mobilité humaine sensible au climat comme un levier stratégique de développement durable, intégrant pleinement l'adaptation climatique dans la planification multisectorielle.

Actuellement, l'OIM Mauritanie met en œuvre plusieurs initiatives stratégiques d'adaptation et de résilience climatique qui sont alignées sur les objectifs de la CDN3.0 et sur lesquels le pays doit capitaliser. Il s'agit notamment du :

- Programme Changement Climatique et Données sur la Migration (CCMD), un programme régional auquel participe la Mauritanie et qui vise à *promouvoir une gestion des migrations basée sur des données probantes et réduire les risques de migration irrégulière et de déplacement dans le contexte du changement climatique.*
- Projet IDF qui vise à *soutenir les autorités mauritaniennes dans l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes pour traiter le lien entre la mobilité humaine et le changement climatique et les conflits en Mauritanie.*
- Projet CERF qui vise à *apporter une réponse humanitaire et adaptation des communautés aux effets du changement climatique dans la région du Guidimakha.*
- Projet transfrontalier PBF qui soutient un *investissement transfrontalier autour de la gestion de l'eau, de la sécurité climatique et de la consolidation de la paix dans les espaces frontaliers de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal.*

MOYENS DE MISE EN ŒUVRE



VII. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

7.1. Besoins en financement

7.1.1 Besoins en financement de la composante atténuation

Le coût total des efforts d'atténuation de la Mauritanie est évalué à 12103,62 MUSD dont 13% (1529,42 MUSD) inconditionnel et 87% (10574,19 MUSD) conditionnel à la mobilisation de ressources externes.

Tableau 8. Besoins en financement de l'atténuation

Secteurs	Inconditionnel	Conditionnel	Total MU\$D
1. Énergie	1516,84	10382,95	11899,79
2. PIUP	0	0	0,000
3. Agriculture	0,13	1,21	1,34
4. UTCATF	11,40	16,05	27,45
5. Déchets	1,06	173,98	175,04
Total	1529,42	10574,19	12103,62

7.1.2 Besoins en financement de la composante adaptation de la CDN3.0

Le coût total du financement pour l'adaptation de la Mauritanie est évalué à 5808,66 MUSD dont 897,98MUSD inconditionnel et 4910,68MUSD conditionnel à la mobilisation de ressources externes.

Tableau 9. Répartition par secteur des besoins en financement de l'adaptation de la CDN3.0

Secteurs	Nombre d'actions	Non conditionnel MUSD	Conditionnel MUSD	Total
Écosystèmes et biodiversité	10	29,7	624,75	654,45
Agriculture et sécurité alimentaire	10	376,79	1507,14	1883,93
Élevage	8	26,40	49,01	75,41
Pêche	6	15	116	131
Hydraulique et assainissement	6	360	1400	1760
Habitat, urbanisme et aménagement	8	28	11,875	39,87
Santé	5	1,82	5,57	7,39

Éducation, formation professionnelle et enseignement originel	15	10,57	23,13	33,70
Genre et jeunesse	9	49,70	1119,21	1168,91
Mobilité humaine-conflits-sécurité	8		54	54
Total	85	897,98	4910,68	5808,66

7.1.3 Synthèse des besoins en financement

Les besoins en financement de la CDN3.0 s'élèvent à 18088.33 MUSD dont 2445.48 MUSD inconditionnels (mobilisable au niveau national) et 15642.85 MUSD conditionnels (financement extérieur).

Tableau 10. Récapitulatif des besoins en financements de la CDN3.0

Domaines CDN	Financements Inconditionnels	Financements Conditionnels	Total par Domaine en million de \$US
Atténuation	1529,42	10574,19	12103,62
Adaptation	897,98	4910,68	5808,66
Renforcement des capacités et transfert de technologie	18,08	156,58	174,65
Mise en place et opérationnalisation du système de mesure, vérification et notification		1,40	1,40
Total	2 445,48	15 642,85	18 088,33

Tableau 11. Récapitulatif¹⁷ des besoins en financements des domaines transversaux de l'adaptation

Domaines CDN	Financements Inconditionnels	Financements Conditionnels	Total par Domaine en million de \$US
Intégration genre et jeunesse	49,7	1119,21	1168,91
Emplois et Éducation	10,57	23,13	33,7
Changement climatique Mobilité humaine - sécurité		54,4	54,4
Total	60,27	1 196,74	1 257,01

¹⁷ Ces budgets sont inclus dans la composante adaptation.

7.1.4 Schéma de financement

La Mauritanie espère adopter une stratégie de mobilisation des ressources visant à financer ses ambitions climatiques à la fois par des ressources domestiques et externes.

L'opérationnalisation et la transformation du Fonds d'Intervention de l'Environnement (FIE) en un instrument clé de financement de l'action climatique en Mauritanie, jouera un rôle central dans la mobilisation et l'allocation des ressources financières pour mettre en œuvre les politiques et mesures de lutte contre le changement climatique, notamment en soutenant les initiatives locales de résilience, d'adaptation et d'atténuation.

Le FIE servira ainsi à canaliser les financements domestiques et externes de manière coordonnée, favorisant une meilleure intégration des actions climatiques dans le développement durable du pays. L'objectif est également d'améliorer la gouvernance financière des ressources destinées à l'environnement, en assurant transparence, efficacité et suivi des projets financés dans les territoires. Cette transformation veut renforcer la capacité financière nationale pour répondre aux besoins croissants d'adaptation aux impacts climatiques et de réduction des émissions, en particulier pour les populations vulnérables et les écosystèmes clés. La transformation envisage aussi d'apporter davantage de soutien aux **projets de résilience climatique portés par les jeunes et des femmes et à l'ensemble des initiatives de mobilisation de ressources pour les collectivités territoriales** comme les initiatives soutenu par le nouveau Fonds Régional d'adaptation au changement climatique (FRACC)¹⁸ mis en place par la région de Nouakchott, un modèle de localisation du financement climatique au niveau régional en Mauritanie.

En effet, la décentralisation de la finance climat nécessite un soutien accru à la décentralisation budgétaire, facilitant l'accès des communes aux ressources dédiées aux actions climatiques. A cet effet, il est également important de soutenir les régions et communes à élaborer et soumettre des projets pilotes climat-décentralisation au Ministère Délégué et au MEDD. Par ailleurs, il convient d'explorer des mécanismes innovants de financement local, tels que les taxes écologiques communales, les fonds de résilience territoriale, et les financements participatifs locaux, afin de renforcer l'autonomie des collectivités locales dans la mise en œuvre des actions climatiques.

Le pays vise également à élaborer un cadre budgétaire pluriannuel dédié au climat, spécifiquement intégré à la programmation budgétaire pluriannuelle, en particulier pour répondre aux besoins de financement inconditionnels liés à l'atténuation et à l'adaptation. Cette programmation garantira la soutenabilité de la dette publique tout en l'alignant sur les capacités financières nationales.

Le pays ambitionne de renforcer la mobilisation de ressources auprès des partenaires traditionnels du financement de l'action climatique notamment les mécanismes de financements internationaux comme le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds d'adaptation, et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), mais aussi d'explorer les opportunités de mobilisation de nouveaux appuis à travers les coopérations bilatérales et multilatérales et aussi la mobilisation des nouveaux mécanismes de financements climatiques décentralisés.

En outre, la mobilisation du financement climatique en Mauritanie demeure encore limitée, notamment en ce qui concerne la participation du secteur privé. Afin de remédier à cette situation, les capacités du secteur privé national sera renforcé, afin qu'il puisse concevoir des

¹⁸ Le Fonds Régional d'Adaptation au Changement Climatique (FRACC), créé pour soutenir les actions climatiques dans la Région de Nouakchott, représente un levier fondamental pour mobiliser des financements locaux et internationaux. Alimenté par des financements du FFEM et d'autres bailleurs internationaux, ce fonds vise à structurer un pipeline de projets et à capter des financements diversifiés, notamment pour des actions dans les domaines de la végétalisation urbaine, l'éclairage solaire, la mobilité durable et l'agriculture urbaine. Ce fonds est une opportunité clé de tester des projets pilotes à faible coût de faisabilité, qui pourront être répliqués à l'échelle nationale.

projets d'investissement éligibles aux financements climatiques internationaux. Par ailleurs, le système financier national se caractérise par une contribution encore faible du secteur bancaire, en particulier dans les zones rurales. Le système fiscal, quant à lui, ne dispose pas à ce jour de mécanismes efficaces reposant sur la génération de ressources fiscales dédiées aux actions climatiques.

Sur le plan international, la Mauritanie envisage de recourir aux mécanismes de coopération volontaire prévus à l'article 6 de l'Accord de Paris, notamment à travers les instruments du marché carbone, afin d'atteindre ses objectifs d'atténuation. Ce recours s'accompagnera d'une préparation active à l'expérimentation et à l'application des dispositifs pilotes de tarification carbone, tout en ciblant des secteurs prioritaires tels que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la maîtrise des émissions industrielles, ainsi que la gestion durable des déchets et des forêts.

Les recommandations visant à renforcer le système financier national portent tout d'abord sur la mobilisation accrue des ressources nationales, des incitations pour encourager la transition du secteur privé, du soutien à la microfinance et au développement de produits financiers adaptés. Le renforcement des capacités, l'amélioration de l'accès au crédit via des fonds de garantie, ainsi que l'appui à la décentralisation budgétaire et à l'expérimentation de projets pilotes en partenariat avec les institutions gouvernementales et les partenaires techniques et financiers, viennent compléter ces recommandations. Enfin, l'exploration de mécanismes de financement local innovants, tels que les taxes écologiques communales, les fonds de résilience territoriale et les financements participatifs, est également encouragée.

Le **Cadre de planification et de mobilisation des investissements climatiques (CIPMF)**, qui sera développé ultérieurement, présentera en détail la stratégie complète de mobilisation des ressources additionnelles nécessaires pour la mise en œuvre des actions d'atténuation et d'adaptation de la CDN3.0.

7.2 Besoins en renforcement de capacités institutionnelles et individuelles

Les besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la CDN3.0 se répartissent sur plusieurs axes, tant au niveau institutionnel qu'individuel, afin de garantir une transition efficace vers une économie plus verte et plus résiliente face aux défis climatiques.

Ces besoins incluent les points suivants :

Renforcement des capacités des acteurs clés :

- **Formation des acteurs locaux et nationaux** : Il est crucial d'offrir des formations aux fonctionnaires, aux communes, aux ONG, ainsi qu'au secteur privé, sur des thématiques essentielles telles que l'intégration du changement climatique, le développement de projets climatiques et la mobilisation de la finance climat. Il faudra aussi renforcer les capacités des régions et des communautés locales aux solutions basées sur la nature (SFN) et à la gestion durable des ressources naturelles, et rendre accessibles aux acteurs locaux des données climatiques et environnementales fiables, afin de soutenir une meilleure prise de décision en matière de planification et d'adaptation aux changements climatiques. Ces actions contribueront à renforcer la résilience des communautés et à promouvoir des pratiques de gestion durable au niveau local.
- **Formation des femmes et des jeunes** : Des formations ciblées doivent être proposées sur les opportunités liées à l'économie bleue et verte, avec un accent particulier sur

l'autonomisation économique des femmes et des jeunes dans les zones rurales et urbaines.

- **Renforcement des compétences techniques** : Il est nécessaire de développer des compétences spécialisées dans des domaines techniques comme l'ingénierie verte, l'agroécologie, les énergies renouvelables, et l'évaluation carbone.
- **Développement de compétences communautaires** : Il faut développer des compétences au niveau local pour renforcer l'appropriation des projets et stratégies climatiques.
- **Création de centre d'excellence** : La création de centre d'excellence servira d'observatoire et d'outil de conseil scientifique indépendant, renforçant ainsi la recherche et l'innovation en matière climatique.

Mise en réseau des bases de données climatiques :

- **Partager l'information** : Mettre en réseau les bases de données existantes dans le domaine de l'environnement et du changement climatique afin de les rendre accessibles et utiles pour les acteurs locaux et nationaux.

Renforcement des capacités institutionnelles et gouvernance :

- Le pays dispose de structures telles que la Direction du climat et de l'économie verte au sein du MEDD, qui joue un rôle clé dans la coordination des actions climatiques à l'échelle nationale. Des points focaux climat ont été désignés dans chaque département sectoriel pour garantir une approche intégrée et multi-sectorielle.
-
- Clarification des rôles : L'opérationnalisation du système MNV permettra de clarifier les responsabilités des acteurs, en particulier les départements ministériels autres que le MEDD et les autres acteurs étatiques et non étatiques, dans la mise en œuvre de la CDN3.0.

Actions spécifiques à renforcer :

- **Implication des femmes et des jeunes**: L'intégration systématique des organisations féminines et des jeunes à tous les niveaux des projets et programmes de développement est essentielle :
 - Envoi de directives aux départements sectoriels pour intégrer les préoccupations de genre et de jeunesse dans leurs stratégies.
 - Institutionnalisation de la prise en compte des jeunes et des femmes avec un pourcentage de financement minimal (10 %) pour ces groupes dans les projets de développement.
 - Implication active des jeunes et des femmes dans l'identification, l'exécution et le suivi-évaluation des projets.
- **Participation des jeunes dans la mise en œuvre de la CDN3.0** : Il est crucial d'intégrer les jeunes dans les comités de suivi de la mise en œuvre de la CDN. Des structures d'accompagnement doivent être mises en place pour identifier et analyser les obstacles rencontrés par la jeunesse.
- **Renforcement de la sensibilisation, communication et la responsabilisation de toutes les parties prenantes** à travers l'élaboration des programmes de sensibilisation ; la formation des journalistes sur l'information climatique ; la création de Réseau national de la presse environnementale et intégrer les questions climatiques dans les messages gouvernementaux ; la mobilisation des espaces culturels et médiatiques (centres culturels,

bibliothèques, festivals, radios régionales) au service de la sensibilisation climatique ; la création d'un Réseau parlementaire "Culture et Environnement" pour renforcer la législation et le contrôle dans le domaine climatique ; l'organisation de séances d'information à l'intention des parlementaires, des élus et des journalistes sur les contenus et les enjeux de la CDN3.0.

- **Intégration du changement climatique à tous les niveaux** : Il est essentiel d'intégrer systématiquement les enjeux du changement climatique dans les Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Régionaux (PDR). Cela nécessite une amélioration de la collaboration entre toutes les parties prenantes à tous les niveaux, ainsi qu'un renforcement de la gouvernance climatique, en clarifiant les rôles et responsabilités des ministères, des collectivités locales et des institutions spécialisées. En parallèle, il est crucial d'aligner les plans d'investissement sectoriels sur les priorités climatiques, en ciblant particulièrement les zones et les groupes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique.

Programmes et projets structurants :

- renforcement des capacités nationales et locales dans le **développement, la conception et la gestion de projets climatiques structurants** couvrant l'ensemble des secteurs d'atténuation et d'adaptation. Ce renforcement doit permettre une meilleure identification, formulation et mise en œuvre de projets intégrés, tout en maximisant les co-bénéfices de développement socioéconomique, tels que la création d'emplois verts, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la promotion de l'équité sociale et du genre.
- création de synergies avec des projets structurants comme le **Programme Transformateur Innovant (PTI 2026-2030)**, pour la **Grande Muraille Verte**, regroupant plusieurs projets clés visant à restaurer les terres et zones humides, protéger les infrastructures contre l'ensablement, sécuriser les parcours pastoraux, et gérer durablement les ressources naturelles et la biodiversité. Il soutient également des initiatives en matière d'**énergies renouvelables**, d'**infrastructures résilientes**, et de **marché carbone**, afin de renforcer la résilience climatique, d'améliorer la sécurité alimentaire, de créer des emplois verts et de réduire la pauvreté de manière durable.

7.3 Besoins en transfert de technologies

Le transfert de technologies joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la CDN3.0 de la Mauritanie, en particulier pour accélérer la transition vers des pratiques durables et résilientes face aux défis climatiques. Le développement de nouvelles technologies et leur transfert, tant au niveau institutionnel que local, permettent non seulement de soutenir l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, mais aussi d'améliorer les capacités des acteurs locaux à gérer les impacts du changement climatique. Les besoins en transfert de technologies identifiés dans plusieurs domaines spécifiques, se présentent comme suit :

1. Renforcement des systèmes d'information environnementaux :

- **Système d'Information de l'Environnement (SIE)** : Le SIE doit être renforcé afin d'améliorer ses fonctionnalités, en particulier celles relatives aux Systèmes d'Information Géographique (SIG) et à l'affichage de l'évolution des indicateurs environnementaux à travers le territoire national. Il est recommandé de renforcer ces systèmes pour en faire un outil efficace pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

- **Systèmes d'information climatique** : Le pays a besoin de renforcer les systèmes d'information sur le climat, en particulier pour les données météorologiques et le suivi environnemental. Ces systèmes sont essentiels pour une meilleure planification et une gestion efficace des impacts climatiques.

2. Introduction de technologies propres et résilientes :

- **Technologies d'irrigation efficace** : L'introduction de technologies adaptées pour l'irrigation efficaces dans les secteurs agricoles et de l'eau est une priorité, afin de mieux gérer les ressources en eau, notamment en période de sécheresse.
- **Technologies pour la construction durable** : La promotion et l'adoption de technologies de construction durable, adaptées aux conditions climatiques de la Mauritanie, sont nécessaires pour réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment.

3. Développement des énergies renouvelables :

- **Energies renouvelables** : Le développement des technologies dans le secteur des énergies renouvelables est crucial, notamment :
 - L'éolien (on-shore et off-shore) ;
 - Le photovoltaïque ;
 - Le solaire à concentration (CSP) ;
 - Le biogaz ;
 - L'hydrogène vert.

Ces technologies contribueront à diversifier le mix énergétique du pays et à réduire sa dépendance aux énergies fossiles, tout en répondant aux besoins de développement durable.

4. Technologies pour la gestion des déchets :

- **Valorisation des déchets** : Il est nécessaire de développer des techniques et des pratiques pour la gestion et la valorisation des déchets, y compris la transformation des déchets organiques en biogaz, et la promotion du recyclage dans les zones urbaines et rurales.

5. Recherches et innovations pour l'adaptation agricole et la biodiversité :

- **Pratiques d'adaptation pour le secteur agricole** : La Mauritanie doit participer activement aux recherches internationales concernant les pratiques agricoles d'adaptation au changement climatique, en particulier pour les écosystèmes naturels et la conservation de la biodiversité.
- **Réduction des émissions de CH₄ liées à l'élevage** : Il est impératif de soutenir la recherche sur les méthodes visant à réduire les émissions de méthane (CH₄) provenant du secteur de l'élevage, un des contributeurs majeurs aux gaz à effet de serre.

6. Infrastructures adaptées au climat :

- **Infrastructures résilientes** : Le développement d'infrastructures résilientes face aux impacts du changement climatique est un besoin urgent, en particulier pour la construction de digues, de barrages, de routes résilientes.

7. Renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation :

- **Systèmes de suivi-évaluation (MNV, M&E)** : Il est nécessaire de renforcer les systèmes de suivi-évaluation pour mesurer et suivre les progrès dans la mise en œuvre de la CDN3.0.

- **Référentiel national d'indicateurs** : L'établissement d'un référentiel national sur les indicateurs d'adaptation et d'atténuation est indispensable pour évaluer les impacts des actions menées et ajuster les politiques publiques en fonction des résultats observés.

7.4 Besoins de développement de partenariats pour la mise en œuvre

7.4.1. Coopération au titre de l'article 6

La République Islamique de Mauritanie reconnaît l'importance des mécanismes de coopération prévus par l'article 6 de l'Accord de Paris comme un levier essentiel pour mobiliser des financements additionnels en faveur de ses actions climatiques. Ces mécanismes constituent une opportunité stratégique pour renforcer la mise en œuvre de projets d'atténuation et d'adaptation, notamment en renforçant l'écosystème du marché carbone national.

Dans cette perspective, la Mauritanie a engagé un ensemble d'actions visant à structurer et développer ce marché, en particulier via le ministère de l'Énergie, dans le cadre de son programme hydrogène vert. Ce programme est appuyé par le développement d'une stratégie de développement bas carbone à long terme en cours d'élaboration, des campagnes de sensibilisation et de formation des parties prenantes sur les approches coopératives prévues par l'article 6 de l'accord de Paris, ainsi que par la mise en place d'un cadre institutionnel dédié à la gouvernance des activités liées à l'article 6 (critères d'éligibilité, procédures d'autorisation et modalités de transfert des ITMOs/crédits carbone).

La Mauritanie cherche également à dynamiser la participation des acteurs publics et privés dans ce marché à travers le renforcement des capacités, consolidant ainsi leur engagement dans des projets ambitieux portant sur le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, hydroélectricité), l'hydrogène vert, l'efficacité énergétique, la gestion intégrée des déchets, les transports durables, l'agroforesterie, la restauration des écosystèmes (mangroves, zones humides, herbiers marins), et autres infrastructures vertes.

Ces démarches s'inscrivent dans une approche transparente et responsable, respectueuse des exigences internationales, garantissant la traçabilité des transferts et évitant tout double comptage, afin de maximiser l'impact environnemental et socio-économique des projets compatibles avec les ambitions nationales de développement durable.

7.4.2. Coopération au développement durable

Pour garantir la mise en œuvre ambitieuse et efficace de sa CDN3.0, la Mauritanie érige la coopération au développement durable en pilier central de sa stratégie de mobilisation, visant à satisfaire les besoins critiques en financement, en renforcement des capacités et en transfert de technologies. Le pays s'engage activement à renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, favorisant l'échange d'expériences avec les pays sahéliens voisins et les nations développées, tout en maximisant les synergies avec des initiatives régionales essentielles telles que le CILSS, la CEDEAO, et l'IGAD.

La Mauritanie ambitionne, à travers ces efforts, de jouer un rôle clé dans la sécurité climatique au Sahel, en s'attaquant de front au complexe nexus changement climatique-mobilité humaine-sécurité en Mauritanie. Dans ce domaine critique, un partenariat stratégique sera

spécifiquement développé avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Ce partenariat vise à créer des synergies, à orienter les projets climatiques en cours de l'OIM en Mauritanie et à concevoir de nouvelles initiatives conjointes qui soutiennent directement les options d'adaptation et de résilience dans le domaine de la mobilité humaine présentées dans la CDN3.0. Au-delà de l'OIM, l'efficacité de la mise en œuvre de la CDN3.0 s'appuiera sur une collaboration étroite avec les autres agences spécialisées du Système des Nations Unies (SNU), ayant soutenu le processus CDN dont le PNUD, le PNUE, l'UNICEF, l'OMS, la FAO et l'UNHCR, garantissant une approche multisectorielle et intégrée de l'action climatique.

Afin de structurer cet engagement, la Mauritanie prévoit l'actualisation des feuilles de route sectorielles de la mise en œuvre de la CDN et promouvoir en collaboration avec les acteurs sectoriels des plan de partenariat stratégique pour chaque secteur/domaine d'action clé. Le NDC Partnership reste un partenaire clé pour le soutien institutionnel et technique dans ce domaine et sa collaboration avec la Mauritanie sera renforcé à cet effet.

Un axe stratégique majeur réside dans l'établissement de partenariats avec le secteur privé pour stimuler l'investissement vert. Parallèlement, le pays insiste sur l'implication active de la société civile et des communautés locales dans la mise en œuvre et le suivi de la CDN. Le développement de partenariats scientifiques et technologiques est également priorisé pour garantir l'accès aux innovations climatiques et aux solutions résilientes.

Des nouveaux partenariats seront par ailleurs mobilisés pour renforcer le cadre de gouvernance de l'action climatique en Mauritanie, soutenir la mise en place d'une plateforme-pays sur le financement de l'action climatique et développer et mettre en œuvre le Cadre de Planification et de Mobilisation des Investissements Climatiques (CIPMF) de la Mauritanie. Des appuis seront aussi mobilisés pour la préparation d'un portefeuille de projets climatiques et la mobilisation des mécanismes internationaux de financements climatiques établis sous la CCNUCC, notamment le Fonds Vert pour le Climat (FVC), le Fonds d'Adaptation et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Gouvernance et suivi de la mise en œuvre



VIII. Cadres de gouvernance et de suivi-évaluation

8.1. Cadre de gouvernance

La Mauritanie s'engage à renforcer son cadre national de gouvernance de l'action climatique en vue de la mise en œuvre effective de la CDN3.0. Ce cadre s'inspirera des processus en cours et capitalisera sur l'expérience du Comité Adhoc de Pilotage de l'actualisation de la CDN2.0 (CoPil) établi par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

La Direction du Climat et de l'Économie Verte (DCEV) continuera de jouer le rôle de point focal et de pivot de la coordination technique. Ayant déjà assuré le rôle de Secrétariat du CoPil et la présidence du Sous-Comité Technique (SCT), la DCEV a démontré sa capacité à gérer l'interface opérationnelle, le travail des experts nationaux et internationaux, la facilitation de la collecte de données, et l'examen a priori des livrables techniques.

Pour la mise en œuvre de la CDN3.0, la DCEV consolidera cette fonction en devenant l'unité de coordination exécutive permanente (UCP-CDN), responsable de la gestion du système de Mesure, Revue et Vérification (MNV) de la mise en œuvre de la CDN2.0, du suivi des synergies entre le processus de CDN et les rapports habilitants (PNA, BTR, Communication Nationale, ADCOM) et travaillera avec les ministères en charge du budget et des finances pour assurer l'intégration des objectifs climatiques dans le cycle budgétaire national et la mobilisation des ressources domestiques pour la mise en œuvre des engagements inconditionnels de la CDN3.0.

La structure des Points Focaux Sectoriels (PFS) et des acteurs non étatiques établie par le CoPil sera pérennisée pour former le principal organe de dialogue et de mise en œuvre de la CDN3.0. Ce CoPil ad hoc a déjà réussi à rassembler une composition exhaustive, incluant les représentants de la quasi-totalité des départements ministériels, les collectivités territoriales, le Patronat, et des organisations clés de la société civile. Cette plateforme multisectorielle et multi-acteurs, dont la mission était d'assurer l'implication des acteurs et de valider les propositions techniques et les orientations politiques, doit évoluer vers une Plateforme Nationale de Suivi de la Mise en œuvre de la CDN.

Le Conseil National Environnement Développement Durable (CNEDD), en tant qu'instance centrale, jouera un rôle stratégique et politique dans la gouvernance globale, assurant la coordination des politiques environnementales, leur cohérence avec les orientations nationales de développement durable, et le pilotage des mécanismes d'action climatique.

Les Comités régionaux environnement Développement Durable (CREDD), au niveau régional, seront institutionnalisés comme organes clés pour la mise en œuvre locale, le suivi et l'évaluation des activités liées à la CDN3.0, facilitant la décentralisation des efforts et la mobilisation des acteurs locaux.

8.2 Cadre de Suivi et évaluation (SE) de la mise en œuvre de la CDN3.0

Le suivi-évaluation des mesures de la CDN3.0 serait établi de manière à renforcer la transparence de l'action climatique en Mauritanie et faciliter la revue continue de la contribution du pays à l'objectif mondial d'atténuation du changement climatique établi dans l'Accord de Paris et aussi de renseigner l'état de réalisation des Objectifs Globaux d'Adaptation (GGA, de l'anglais Global Goals on Adaptation) tels qu'énoncés au **paragraphe 9 de la décision 2/CMA.5 adoptée en 2023 aux Émirats Arabes Unis**, ainsi que les décisions et orientations des travaux en cours sur la

8.2.1 Suivi des indicateurs quantitatifs de progrès sélectionnés

Le suivi des progrès dans la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) repose sur l'identification et l'utilisation d'indicateurs clés, sélectionnés pour leur pertinence et leur capacité à refléter l'avancement des actions climatiques prioritaires.

Ces indicateurs ont été choisis en fonction de leur alignement avec les objectifs stratégiques des CDN et leur représentativité des secteurs clés tels que l'énergie, l'UTCATF, l'agriculture et les déchets. Ils permettent de mesurer avec précision les résultats atteints, d'évaluer l'impact des politiques et de garantir la transparence dans le suivi des engagements climatiques. Les informations associées à ces indicateurs offrent une base solide pour ajuster les stratégies, renforcer l'efficacité des interventions et répondre aux exigences de l'Accord de Paris.

Le tableau ci-dessous présente des indicateurs sélectionnés pour suivre les progrès dans différents secteurs clés (énergie, UTCATF, agriculture et déchets) en relation avec les objectifs climatiques et environnementaux de la Mauritanie. Ainsi, les principaux indicateurs permettront d'évaluer les progrès dans la mise en œuvre des engagements climatiques. Ce sont entre autres :

- **Niveau des Émissions Nationales de GES** : Total des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES), exprimées en mille tonnes de CO₂ équivalent (1000 t CO₂-eq), déclarées dans l'inventaire national des GES ;
- **Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix électrique** : Part de la réduction des émissions de GES provenant de sources renouvelables ;
- **Pourcentage de couvert forestier** : Proportion de la surface terrestre du pays couverte par des forêts.

Tableau 12. Récapitulatif des indicateurs pour le suivi du progrès accomplis pour les secteurs clés

Indicateurs de la CDN3.0	Unité	Description de l'indicateur	Valeur et année de référence	Valeur cible 2035
Pourcentage de réduction des émissions de GES à l'horizon 2035	%	Taux d'ambition de réduction des émissions de GES en 2035 par rapport au BAU	11952,47 Gg-CO ₂ -eq En 2022 22 981,87 En année Cible 2035 (75,86%)	Émission globale = 5548,01 Réduction totale = 17433,85

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Energie	%	Part de la réduction des émissions de GES en 2035 provenant de sources renouvelables dans le total de la production	3 720,6 En 2022 8 964,9 En année Cible 2035	13 581,4 Gg-CO2-eq (59,1%)
UTCATF	%	Pourcentage de couvert forestier en baisse continue: Proportion de la surface terrestre du pays couverte par des forêts	-1,8% par an entre 2022 et 2035 -497,9 Gg-CO2-eq En 2022	Baisse de séquestration -116,9 Gg-CO2-eq En 2035 Avec atténuation -237,9 Gg CO2-eq En 2035
Agriculture	Ha	Culture sans labour	5000 Ha En 2022 12000 Ha En 2035	0,6 Gg-CO2-eq En 2035
	%	Pourcentage des matières grasses dans les aliments de bétails	1% en 2022	3% en 2035
Dechets	(MW/instal)	Énergie produite et injectée au réseau	0	12 Mwh en 2035 139,775 Gg-CO2-eq En 2035

8.2.2 Établissement et suivi des indicateurs d'adaptation au niveau national

Dans le domaine de l'adaptation, la Mauritanie va mettre en place un cadre de suivi-évaluation renforcée qui permet de mesurer la contribution du pays aux six (6) principaux objectifs mondiaux d'adaptation à savoir :

- Réduire significativement la pénurie d'eau due au climat et renforcer la résilience face aux aléas hydriques ;
- Parvenir à une production alimentaire et agricole résiliente au climat ;
- Améliorer la résilience des systèmes de santé face aux effets du changement climatique ;
- Réduire les impacts du climat sur les écosystèmes et la biodiversité ;

- Atténuer substantiellement les effets néfastes du changement climatique sur l'éradication de la pauvreté et les moyens de subsistance ;
- Protéger le patrimoine culturel contre les risques liés au climat.

8.3 Système de Mesures, Notification et Vérification (MNV)

Le pays a bénéficié d'un projet d'appui CBIT pour un montant global de 1,1 million USD du PNUE dont l'ancrage institutionnel est la DECV/MEDD et qui est en cours d'exécution. L'objectif est d'appuyer la mise en place, entre autres, d'un mécanisme MNV.

Dans ce cadre, il est attendu que le projet appuie la mise en place de (i) une organisation institutionnelle (comité de pilotage, unité technique MNV-CDN, des points focaux dans les départements sectoriels pertinents, ainsi qu'un comité scientifique et de vérification) (ii) des composantes techniques (inventaires sectoriels selon le GIEC, indicateurs adaptation (eau, agriculture, santé, genre) et financement (suivi et traçabilité des flux financiers).

Pour la mise en place de ce MNV, il est important de prendre des mesures réglementaires qui déterminent (i) l'institutionnalisation du système MNV-CDN (ii) la mise en place du comité national avec ses différents organes (iii) la création de l'unité technique, le développement de la plateforme numérique, ainsi que la détermination de la phase pilote des secteurs prioritaires (énergie, agriculture, eau/santé) et par la suite la généralisation de l'expérience à tous les autres secteurs.

CDN2.0

CDN3.0

IX. COMPARAISON CDN2.0 ET CDN3.0

L'objectif d'atténuation de la CDN3.0 vise l'horizon 2035 est plus ambitieux que celui de la CDN2.0

Pour mettre en exergue les améliorations apportées dans la mise à jour de la CDN, le tableau suivant présente la comparaison entre la CDN 2021 et la CDN 2025.

Tableau 13. Comparaison entre CDN2.0 et la CDN3.0

Composants d'amélioration	CDN3.0 (2025)	CDN2.0 (2021)
Ambition d'atténuation		
Renforcer l'objectif GES	- Année de référence : 2022.	- Année de référence : 2018.
	- Période d'engagement : 2025 – 205	- Période d'engagement : 2020 – 2030
	Objectif de la contribution d'atténuation : - Niveau de réduction visé en 2050 : 97,12%. - Réduction absolue des émissions en 2030 par rapport au BAU de la même année: 13936,09 Gg CO2-eq assurant 77,42% par rapport à l'objectif BAU de la même période.	Objectif de la contribution d'atténuation : - Niveau de réduction visé en 2030 :neutralité carbone. - Réduction absolue des émissions en 2030 par rapport au BAU de la même année: 17 968 Gg CO2-eq assurant un écart des émissions GES cumulé 2020 – 2030, par rapport à l'objectif BAU de la même période : 40 470,21 Gg CO2-eq soit 103%

Composants d'amélioration	CDN3.0 (2025)	CDN2.0 (2021)
Renforcer ou ajouter des politiques et des actions :	- 63 mesures d'atténuation (Annexe 1), dont 39 actions inconditionnelles et 24 actions conditionnelles : • Énergie (incl : Génération électrique, Efficacité énergétique «Distribution d'énergie, EE Ménages & services», Transport) avec 44 mesures dont 28 inconditionnelles ; • Agriculture (y compris l'élevage) Foresterie et Affectation des Terres (AFAT) 8 mesures dont 5 inconditionnelles ; • UTCATF avec 6 mesures dont 3 inconditionnelles ; • Déchets 5 mesures dont 3 inconditionnelle ; • Couverture des émissions : cible à l'échelle de l'économie GES couverts : CO2, CH4, N2O	- 55 mesures d'atténuation dans les secteurs suivants : • Énergie (incl : Génération électrique, Efficacité énergétique «Distribution d'énergie, EE Ménages & services», Transport) avec 42 mesures dont 27 inconditionnelles ; • Procédé industriel et Utilisation des produits (PIUP) 2 mesures dont 1 inconditionnelle ; • Agriculture (y compris l'élevage) Foresterie et Affectation des Terres (AFAT) 8 mesures dont 4 inconditionnelles ; • Déchets 3 mesures dont 1 inconditionnelle ; • Couverture des émissions : cible à l'échelle de l'économie GES couverts : CO2, CH4, N2O
Renforcer ou ajouter une cible sectorielle :	La mise à jour de la CDN focalise sur le potentiel énergétique renouvelable dans la nouvelle vision stratégique du pays, y compris des composantes technologiques non prise en compte dans l'évaluation des besoins technologique telle que le production de l'hydrogène vert.	La mise à jour de la CDN focalise sur le potentiel énergétique renouvelable dans la nouvelle vision stratégique du pays, y compris des composantes technologiques non prise en compte dans l'évaluation des besoins technologique telle que le production de l'hydrogène vert.

Composants d'amélioration	CDN3.0 (2025)	CDN2.0 (2021)
Aligner la mise en œuvre de la CDN avec les objectifs long terme des stratégies Nationale et sectorielles existantes :	La mise à jour de la CDN2.0 fait écho au bilan du second quinquennat de mise en œuvre de la Stratégie de la Croissance Accélérée et de la Prospérité partagée SCAPP 2015-2030, a démontré plusieurs faiblesses dans la mise en œuvre de la CDN2.0. En plus, le nouveau recensement de la population de 2024 a apporté un ajustement des ambitions par rapport aux objectifs de réduction des émissions GES. L'ambition de cette mise à jour est en parfaite harmonie avec la SCAPP et les stratégies sectoriels qui en découlent.	L'actualisation de l'inventaire des GES dans le BTR1 a permis de revoir l'objectif de l'évaluation de la CDN 2 qui prévoyait la neutralité carbone ou presque en 2030. Avec la correction des émissions directes et indirecte du N₂O, cet objectif est passé 80% en 2030 dont 9% inconditionnel.

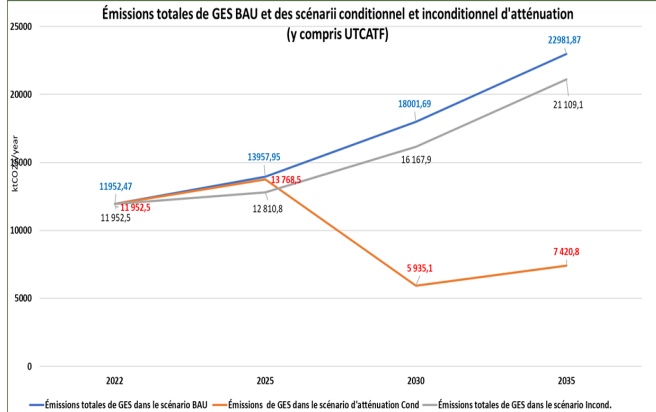


Annexe 1 : Informations à fournir pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des contributions déterminées au niveau national

En se référant à l'article 4.8 de l'Accord de Paris, ainsi que la décision 4/CMA.1 et son annexe 1, La Mauritanie fournit les informations descriptives et contextuelles suivantes pour améliorer la clarté, la transparence et la compréhension de sa CDN3.0

Conformément aux lignes directrices de l'Annexe 1 de la Décision 4/CMA.1 (Atténuation), les informations requises pour faciliter la clarté, la transparence et la compréhension de la CDN actualisée de la Mauritanie sont fournies dans le tableau suivant.

Para. Directives de la décision 4/CMA.1	Lignes directrices applicables à la Contribution déterminée au niveau national de Mauritanie
1. Informations quantifiées sur le point de référence, y compris, le cas échéant, une année de base	
a. Année(s) de référence , année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ.	Année de référence : 2022 Année par rapport à laquelle les progrès sont mesurés et les objectifs exprimés. Année de base : 2015 Année fondamentale utilisée pour le calcul des stocks et les méthodes comptables. Points de référence : 2025-2035
b. Informations quantifiables sur les indicateurs de référence, leurs valeurs dans la ou les année(s) de référence, année(s) de base, période(s) de référence ou autre(s) point(s) de départ et, le cas échéant, dans l'année cible.	L'indicateur de référence est quantifié sur la base des émissions nationales totales de gaz à effet de serre (GES). Pour l'année de référence 2022, Le niveau d'émission de l'année de référence était de 11 952,47 Gg d'équivalents CO₂ .
c. Pour les stratégies, plans et actions visés au paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris, où les politiques et mesures en tant qu'éléments de contributions déterminées au niveau national lorsque le paragraphe 1 (b) ci-dessus n'est pas applicable, les Parties doivent fournir d'autres informations pertinentes .	NA

d. Cible par rapport à l'indicateur de référence, exprimée numériquement, par exemple en pourcentage ou en quantité de réduction.	Une réduction nette des émissions de GES à l'échelle de l'économie de 8,1% en 2035 (ligne grise) par rapport au scénario de référence (BAU ligne bleu), avec les moyens propres du pays appuyé par un soutien international largement comparable à celui reçu jusqu'à 2025. Avec un soutien plus conséquent la Mauritanie pourrait aller jusqu'à une réduction des émissions allant à 75,8% (ligne rouge «scénario conditionnel») par rapport au BAU en 2035.  <table><caption>Émissions totales de GES BAU et des scénarii conditionnel et inconditionnel d'atténuation (y compris UTCATF)</caption><thead><tr><th>Année</th><th>Émissions BAU</th><th>Émissions Scénario d'atténuation Cond</th><th>Émissions Scénario d'atténuation Incond</th></tr></thead><tbody><tr><td>2022</td><td>11952,47</td><td>11952,5</td><td>11952,5</td></tr><tr><td>2025</td><td>13957,95</td><td>13768,5</td><td>12810,8</td></tr><tr><td>2030</td><td>18001,69</td><td>5935,1</td><td>16167,9</td></tr><tr><td>2035</td><td>22981,87</td><td>7420,8</td><td>21109,1</td></tr></tbody></table>	Année	Émissions BAU	Émissions Scénario d'atténuation Cond	Émissions Scénario d'atténuation Incond	2022	11952,47	11952,5	11952,5	2025	13957,95	13768,5	12810,8	2030	18001,69	5935,1	16167,9	2035	22981,87	7420,8	21109,1
Année	Émissions BAU	Émissions Scénario d'atténuation Cond	Émissions Scénario d'atténuation Incond																		
2022	11952,47	11952,5	11952,5																		
2025	13957,95	13768,5	12810,8																		
2030	18001,69	5935,1	16167,9																		
2035	22981,87	7420,8	21109,1																		
e. Informations sur les sources de données utilisées pour quantifier le (s) point (s) de référence.	La quantification des indicateurs de référence a été basée sur les données de l'inventaire national des émissions des GES qui était communiqué dans le cadre de la préparation du premier rapport biennal de transparence «BTR» en 2025. Ce dernier a été basé sur les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, ainsi que le Supplément 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre : zones humides, et l'affinement 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.																				
f. Informations sur les circonstances dans lesquelles le pays partie peut mettre à jour les valeurs des indicateurs de référence.	Les informations sur les indicateurs de références ont été mise à jour conformément aux décisions 4/CMA.1, 18/CMA.1 et 5/CMA.3, et serait mis à jour pour refléter toute mise à jour des lignes directrices du GIEC ou des mesures communes qui pourraient être décidées par la CMA à l'avenir. Dans ce cadre la Mauritanie utilisera également le potentiel de réchauffement global (PRG100) à horizon de 100 ans indiqué dans le tableau 8.A.1 du cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC AR5). L'inventaire national des GES du BTR1 est en cours d'examen dans le cadre de l'ICA par la TTE.																				
2. Délais et/ou périodes de mise en œuvre																					
a. Calendrier et/ ou période de mise en œuvre	2025-2035.																				
b. Qu'il s'agisse d'un objectif annuel ou pluriannuel, selon le cas.	Pluriannuels: 2030, 2035																				

3. Périmètre et couverture	
a. Description générale de l'objectif d'atténuation.	Engagement inconditionnel de réduction des émissions de GES de 8,1% (1872,7 GgCO₂-Eq) en 2035 comparé au scénario (BAU) avec les niveaux de soutien international en vigueur en 2025. Cette réduction pourra atteindre 67,23% (12102,29 GgCO₂-Eq «scénario conditionnel») par rapport au BAU en 2030. Ce scénario subira une évolution plus escarpée suivant les conditions socioéconomiques pour atteindre 15561,07GgCO₂-Eq (67,72%) en 2035 .
b. Secteurs, gaz, catégories et puits couverts par la contribution déterminée au niveau national, y compris, le cas échéant, conformément aux lignes directrices du GIEC.	L'engagement de la CDN couvre l'ensemble de l'économie nationale. Prenant en compte toutes les émissions et les absorptions anthropogéniques telles que rapportées dans le rapport d'inventaire du BTR1, et plus particulièrement: Tous les secteurs, tels que définis par les lignes directrices 2006 du GIEC notamment et celle de l'annexe de la décision 18/CMA1: Energie ; Procédés Industriels et Utilisation des Produits (PIUP) ; Agriculture, Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) ; Déchets. Les gaz à effet de serre inclus dans les lignes directrices 2006 du GIEC notamment le CO₂, CH₄, N₂O, HFCs, NO_x, SO₂, COVNM, et CO. Toutes les catégories qui se produisent sur le territoire national, telles qu'elles sont incluses dans les lignes directrices 2006 du GIEC et figurent dans le BTR1.
c. Comment le pays Partie a tenu compte des paragraphes 31 c) et d) de la décision 1 / CP.21.	La CDN inclue toutes les catégories d'émissions ou d'absorptions anthropiques estimés dans les inventaires de gaz à effet de serre. Aucune source, puits et activité qui était inclus dans la version précédente de la CDN n'a été exclue. Les améliorations de l'inventaire GES ont été prise en compte dans la comparaison entre la CDN initiale et l'actuelle. Seules les catégories d'émissions anthropiques ou d'absorptions qui n'existent pas dans le pays sont excluent. Le plus grand effort était mis sur le secteur de l'énergie en tant que le plus grand potentiel d'atténuation, avec la plus grande probabilité de mise en œuvre. Cependant qu'aucun secteur n'a été exclu. L'analyse n'a pas été alignée sur les catégories clé de l'inventaire des GES.
d. Co-avantages d'atténuation résultant des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique des Parties, y compris la description des projets, mesures et initiatives spécifiques des mesures d'adaptation et / ou des plans de diversification économique des Parties.	Les co-bénéfices des mesures d'atténuation sur l'adaptation et vice-versa ainsi que les synergies avec les autres cadres de planification du développement durable, en particulier les ODD sont identifiés auxquels il convient d'ajouter d'autres co-bénéfices comme l'amélioration de la qualité de l'air, les réductions potentielles en coûts pour les utilisateurs et la meilleure qualité de vie pour les populations.
4. Processus de planification	

a. Informations sur les processus de planification que le pays partie a entrepris pour préparer sa CDN et, le cas échéant, sur les plans de mise en œuvre du pays partie, y compris, le cas échéant :

i. Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre.	Processus d'actualisation de la CDN Le processus d'actualisation de la CDN a été lancé, en 2021, et a connu la réalisation des activités phares suivantes: Janvier – avril 2021 : préparatoire du lancement de l'actualisation de la CDN Avril 2021 : lancement officiel du processus d'actualisation de la CDN ; Mai – juin 2021: réalisation d'une 1ère série de consultations sectorielles pour statuer sur l'état d'avancement des actions d'atténuation et des objectifs d'adaptation inscrits dans la CDN1 et les principaux changements à apporter sur cette CDN ; Juillet 2021: échange élargi avec les diverses parties prenantes pour recueillir les données nécessaires pour informer le processus technique d'actualisation de la CDN; Fin juillet début Aout 2021: rédaction et processus de réajustement avec les secteurs ; Aout 2021: présentation officielle à deux reprises de la CDN actualisée au Réseau National des Points Focaux Changements Climatiques pour validation du Draft de la CDN actualisée. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la politique climatique Dans un effort pour consolider les exigences de transparence de la CCNUCC, la Mauritanie a mis en place une Direction du Climat et de l'Économie Verte (DCEV) afin de coordonner l'ensemble de son programme national sur le changement climatique, au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en septembre 2020. Cette instance est dirigée par un Directeur national, associé à un Directeur adjoint et à trois Bureaux nouvellement créés en charge respectivement de la Vulnérabilité et de l'Adaptation ; Activités et stratégies ; et de IGES et d'atténuation. La DCEV s'appuie également sur une task force composée des points focaux sectoriels (PFS), des ministères de tutelle, chacun désigné par son ministère, de la société civile et des institutions du secteur privé. Ce réseau est composé de 38 membres dont 7 femmes. Des groupes de travail sectoriels ont été mise en place dans les ministères clés pour la question, avec un renforcement des capacités pour qu'ils participent activement dans la préparation de l'actualisation de la CDN. Ce dispositif institutionnel est piloté par le point focal sectoriel au niveau ministériel et par la DCEV au niveau national.
ii. Questions contextuelles, y compris, entre autres, le cas échéant :	
ii (a). Les circonstances nationales, telles que la géographie, le climat, l'économie, le développement durable et l'élimination de la pauvreté	Pour plus de détail : voir chapitre 1 : Contexte national Position géographique La Mauritanie est un pays côtier du nord-ouest africain, situé entre les latitudes septentrionales de 15 à 27 degrés et les longitudes occidentales de 5 et 17 degrés, avec une superficie totale de 1 030 700 km². Le pays compte depuis 2015, 15 provinces ou Wilayat. Ces 15 wilayas sont à leur tour subdivisées en Moughataat⁴ (c'est-à-dire départements) et ces dernières en 218 communes. Au plan physique, la Mauritanie se caractérise par la platitude de son relief, avec des altitudes faibles, souvent inférieures à 500 m à

	l'exception de la Kédia d'Idjil qui culmine à 915 m. Les paysages sont caractérisés par la monotonie des plateaux tabulaires et des immenses étendues caillouteuses ou sableuses. Pays à dominante désertique, la Mauritanie dispose de grandes étendues pastorales et de seulement 0,5 % de terres arables, avec une population estimée à 4,2 Million en 2020, dont la proportion urbaine est plus importante que celle rurale (52,8 %), contre 48,3 % en 2013. La Mauritanie est totalement saharienne dans sa partie nord et sahélienne dans sa partie sud, se caractérise par un climat généralement chaud et sec marqué par des hivers relativement doux (avec des températures minimales moyennes de 19 à 23°C) et des périodes d'hivernage très courtes (environ trois mois). En saison sèche, les températures dépassent le seuil de 40°C dans la quasi-totalité des régions du pays (exception faite de Dakhlet Nouadhibou). Climat Saharien au nord et sahélien au sud, généralement chaud et sec, doux en bordure de l'Océan Atlantique avec quatre mois de saison de pluie (de juin à septembre) Précipitations annuelles moyennes : entre 500 mm au Sud et moins de 50 mm au Nord du pays. Économie nationale La croissance économique a considérablement augmenté, de 3,6 % en 2018 à 6,3 % en 2019, sous l'effet du boom minier qui a été soutenu par une croissance modérée des secteurs non extractifs. Cette croissance a subi une contraction de 3,6 % en 2020 en raison de l'impact économique de la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19), pour atteindre une fourchette de -2% à -6% entre le dernier semestre de 2020 et le premier de 2021. Les aléas climatiques, du retard dans les réformes structurelles et l'insécurité régionale viennent s'ajouter aux risques liés à la pandémie. Malgré la réussite de la première phase de la stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée SCAPP (2016-2020), cette ensemble d'obstacles entrave la poursuite de cette réforme. Cependant que le pays compte sur un avenir meilleur avec la mise en exploitation d'autres ressources particulièrement énergétiques (Gisement gazier, ressources renouvelables.). Développement durable La stratégie nationale susmentionnée SCAPP est une stratégie parapluie qui englobe tous les secteurs de développement du pays ; elle constitue le cadre de référence et de cohérence des politiques de développement socio-économique durable du pays. D'un autre côté, et depuis quelques années, plusieurs stratégies sectorielles ont intégré la problématique du changement climatique en alignement au cadre de programmation nationale qu'était le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CLSP) qui a évolué, en 2016, en SCAPP. Ainsi, plusieurs stratégies peuvent être citées, comme : La Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SNEDD) 2017-2021 ; La Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) : horizon 2025 Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2016-2025 Le plan national de développement de l'élevage (PNDE) 2018-2025 La Stratégie de Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (SNADEA, 2016-2030) ;
--	--

	La stratégie de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime, 2015-2019.
ii (b). Meilleures pratiques et expérience liées à la préparation de la CDN.	La CDN a capitalisé sur les capacités analytiques, la pratique participative, l'expérience, les outils et la base de connaissances qui ont été créés et améliorés durant les processus de préparation des documents habilitants du pays. Dans un cadre de concertation englobant l'ensemble des parties prenantes, 55 mesures d'atténuation sectorielles avec des objectifs quantifiables de réductions individuelles ont été identifiées. Malgré la mise en place et l'institutionnalisation du réseau national des points focaux sectoriels depuis 2013, la Mauritanie n'a pas encore mis en place un système MNV mature pouvant permettre le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la CDN. Dans ce domaine le pays compte sur l'appui du FEM à travers le financement de la CBIT pour la mise en place du MNV domestique. La participation active des PFS paraît clairement sur le changement de la vision avec l'expérience partagée de la CDN initiale ou le secteur de l'énergie émergent a été secondaire par rapport au secteur Agriculture (premier secteur de l'émission GES dans le pays). Dans cette révision et suite aux échecs dans l'ambition UTCATF et au niveau d'intégration des énergies renouvelables dans le mix-énergétique national, la Mauritanie compte sur la valorisation des potentialités énergétiques et des ressources propres dans un respect des objectifs du développement durable des Nations unies. La Mauritanie a élaboré sa CDN 2035 pour qu'elle soit à la fois ambitieuse et réalisable. Elle s'appuie sur les politiques et réglementations, les investissements et les programmes actuels, tout en reconnaissant la nécessité d'accélérer le rythme de réduction des émissions dans l'ensemble de la société et le potentiel de capitalisation des capacités technologiques en rapide évolution. Ainsi, la CDN repose sur le principe qu'il existe de multiples voies pour atteindre le niveau attendu de réduction des émissions, et que ces voies reposent sur l'action d'un éventail de parties prenantes. La CDN Mauritanienne promeut la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, notamment la poursuite des efforts visant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C, ainsi que la nécessité d'atteindre la neutralité carbone mondiale au plus tard en 2050. La CDN a été élaborée sur la base d'évaluations sectorielles du potentiel de réduction des émissions, Ces évaluations et analyses montrent que la CDN Mauritanie peut être atteinte grâce à diverses politiques et stratégies d'investissement mises en œuvre Ces actions comprennent notamment l'investissement dans l'efficacité énergétique, l'accélération de la transition vers une énergie propre ; la lutte contre les émissions directes de gaz à effet de serre provenant des processus industriels ; la promotion d'une agriculture et d'une foresterie respectueuses du climat ; l'investissement dans la recherche et l'innovation, et d'autres priorités. Ces mesures créeront également de bons emplois, amélioreront la santé publique et contribueront à promouvoir l'équité et à atteindre les priorités nationales en matière de justice environnementale.

ii (c). Autres aspirations et priorités contextuelles reconnues lors de l'adhésion à l'Accord de Paris.	La Mauritanie est pleinement engagée dans la protection de l'environnement, et notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique. Dans le cadre de ses engagements, elle s'engage à réduire l'utilisation des énergies fossiles, à développer les énergies renouvelables et à décarboner ses déchets. La Mauritanie est également profondément attachée au respect des principes d'intégrité environnementale
b. Informations spécifiques applicables aux Parties, y compris les organisations d'intégration économique régionale et leurs États membres, qui sont parvenus à un accord pour agir conjointement en vertu du paragraphe 2 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	La Mauritanie participe activement dans l'initiative « Desert to Power » de la BAD/G5 Sahel, comme elle vient de signer un protocole d'accord avec le géant GWP global pour le développement de la nouvelle technologie hydrogène vert dans le cadre du programme dénommé « Aman », qui prévoit le développement de 30 GW d'énergies solaire et éolienne.
c. Comment le pays partie préparant sa CDN a-t-elle été informée par les résultats du bilan mondial, conformément au paragraphe 9 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	Durant l'élaboration de l'actualisation de la CDN, le rapport spécial du GIEC sur 1,5 degré, a été utilisé comme référence. Ainsi que le potentiel de réchauffement global (PRG100) à horizon de 100 ans indiqué dans le tableau 8.A.1 du cinquième rapport d'évaluation du GIEC (GIEC AR5).
d. Chaque Partie ayant une CDN au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris qui consiste en des mesures d'adaptation et/ou des plans de diversification économique aboutissant à des co-avantages d'atténuation conformes au paragraphe 7 de l'article 4 de l'Accord de Paris à soumettre des informations sur:	
i. Comment les conséquences économiques et sociales des mesures de réponse ont-elles été prises en compte dans le développement de la CDN.	Les conséquences économiques et sociales des mesures prises pour assurer une transition équitable vers une économie bas carbone sont relativement faibles en Mauritanie i compte tenu de la structure économique. Néanmoins, des subventions substantielles sont disponibles pour permettre à la population de se tourner vers des solutions bas carbone, telles que et la rénovation énergétique
ii. Projets, mesures et activités spécifiques à mettre en œuvre pour contribuer aux co-bénéfices d'atténuation, y compris des informations sur les plans d'adaptation qui produisent également des co-bénéfices d'atténuation, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs clés, tels que l'énergie, les ressources en eau, ressources côtières, établissements humains et planification urbaine, agriculture et foresterie; et des actions de diversification économique, qui peuvent couvrir, mais sans s'y limiter, des secteurs tels que la fabrication et l'industrie,	Le pays a adhéré à l'initiative G5 SAHEL qui vise notamment le développement des pays membres pour faire face aux effets des changements climatiques ainsi que de l'amélioration de la résilience des populations victimes d'insécurité alimentaire. D'autres initiatives de développement durables sont coordonnées par le CILSS en particulier des programmes régionaux de développement du pastoralisme (PRAPS/WB) et le programme régional initiative sahel (PARIIS/WB) qui vise l'amélioration de la maitrise eau à travers l'irrigation. Le CILSS coordonne aussi le programme régional sur la résilience au sahel (P2RS/BAD) et que celui sur la résilience financé par la BID.

l'énergie et les mines, les transports et les communications, la construction, le tourisme, l'immobilier, l'agriculture et la pêche.	
5. Hypothèses et approches méthodologiques, y compris celles permettant d'estimer et de comptabiliser les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et, le cas échéant, les absorptions	
a. Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques de gaz à effet de serre correspondant à la contribution déterminée au niveau national du pays partie, conformément au paragraphe 31 de la décision 1/ CP.21 et aux orientations comptables adoptées par la CMA.	La Mauritanie a comptabilisée les émissions et les absorptions anthropiques des GES conformément aux méthodes et aux paramètres de mesure communs évalués par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et adoptés par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, en utilisant les lignes directrices 2006 du GIEC et le pouvoir de réchauffement global à 100 ans (PRG100) du 5 ^{ème} rapport d'évaluation du GIEC pour calculer les équivalents CO ₂ . Les estimations des émissions et des absorptions utilisées pour la comptabilisation de la CDN3.0 sont celles rapportées dans l'Inventaire national des émissions GES, qui suit les recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques et les orientations figurant à la section II de l'annexe de la décision 18/CMA.1
b. Hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour rendre compte de la mise en œuvre des politiques et mesures ou stratégies dans la contribution déterminée au niveau national.	La mise en œuvre prévue de la CBIT (en cours) aboutira à la mise en place d'un MNV domestique en mesure de produire les indicateurs de progrès qui seront intégrés dans le rapport biennal de sur la transparence.
c. Le cas échéant, des informations sur la manière dont le pays partie tiendra compte des méthodes et des orientations existantes au titre de la Convention pour comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément au paragraphe 14 de l'article 4 de l'Accord de Paris, le cas échéant.	L'inventaire actuel de la Mauritanie est soumis à la CCNUCC dans le cadre de la préparation du premier BTR et conformément à la décision 24 / CP.19 et utilise les Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et le Guide des bonnes pratiques 2003. Dans sa comptabilisation des émissions et des absorptions anthropiques correspondant à la CDN, la Mauritanie a fait de son maximum pour respecter les principes de : transparence, exhaustivité, cohérence, comparabilité et d'exactitude, permettant de comptabiliser les émissions et absorptions anthropiques, conformément à l'article 4, paragraphe 14, de l'Accord de Paris.

d. Méthodologies et paramètres utilisés par GIEC pour estimer les émissions et les absorptions anthropiques de gaz à effet de serre.	Méthodologies : les lignes directrices 2006 du GIEC ont été utilisées pour estimer les émissions et les absorptions de GES. Métrique: Les valeurs de potentiels de réchauffement global pour un horizon de 100 ans (PRG₁₀₀) utilisées pour calculer les équivalents CO₂, sont celles déterminées dans le quatrième rapport d'évaluation du GIEC (AR5) : PRG CO₂ = 1 (par convention) ; PRG CH₄ = 28 ; PRG N₂O = 265.
e. Hypothèses, méthodologies et approches propres au secteur, à la catégorie ou à l'activité, conformément aux orientations du GIEC, le cas échéant, y compris, le cas échéant:	
Approche pour traiter les émissions et les absorptions subséquentes des perturbations naturelles sur les terres gérées.	Toutes les émissions et absorptions déclarées dans l'inventaire des GES du BTR 1 de la Mauritanie sont prise en compte dans la CDN, cependant que le pays ne dispose pas de données nécessaires pour traiter les émissions des perturbations naturelles.
ii. Approche utilisée pour tenir compte des émissions et des absorptions des produits ligneux récoltés.	La Mauritanie peut utiliser une approche de production conforme aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour estimer les émissions et les absorptions des produits ligneux récoltés, conformément au paragraphe 56 de l'annexe à la décision 18/CMA.1
iii. Approche utilisée pour traiter les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts.	Les effets de la structure des classes d'âge dans les forêts ne sont pas pris en compte.
f. Autres hypothèses et approches méthodologiques utilisées pour comprendre la contribution déterminée au niveau national et, le cas échéant, estimer les émissions et absorptions correspondantes, notamment :	
i. Comment les indicateurs de référence, les niveaux de référence et/ou les niveaux de référence, y compris, le cas échéant, les niveaux de référence spécifiques au secteur, à la catégorie ou à l'activité, sont construits, y compris, par exemple, les paramètres clés, les hypothèses, les définitions, méthodologies, sources de données et modèles utilisés.	L'inventaire des émissions de GES de 2022 et les scénarios de référence et d'atténuation ont été réalisés suivant les lignes directrices du GIEC de 2006. Les scénarios de référence BAU et d'atténuation ont été élaborés en utilisant l'outil «Coût de réduction des gaz à effet de serre» (Greenhouse Gas Abatement Cost Mode GACMO) de la DTU à partir des données des Annuaire des Statistiques Nationales et sectorielles, des données sur les activités sectorielles et des analyses prospectives socio-économiques, démographiques.
ii. Pour les Parties dont les contributions déterminées au niveau national contiennent des éléments autres que les gaz à effet de serre, des informations sur les hypothèses et les approches méthodologiques utilisées en relation avec ces éléments, le cas échéant.	NA

iii. Pour les forçeurs climatiques inclus dans les contributions déterminées au niveau national non couvertes par les lignes directrices du GIEC, des informations sur la manière dont les forçeurs climatiques sont estimés.	Pour les estimations des émissions de précurseurs, le guide d'inventaire des émissions de polluants atmosphériques EMEP/EEA 2005 de l'Agence européenne pour l'environnement a été utilisé.
iv. Informations techniques complémentaires, si nécessaire.	NA
g. L'intention d'utiliser la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, le cas échéant.	La Mauritanie entend recourir à la coopération volontaire au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris pour atteindre une partie de son objectif. Dans le contexte du partenariat pour la mise en œuvre du marché, la Mauritanie participe activement dans l'initiative « Desert to Power » de la BAD/G5 Sahel, comme elle vient de signer un protocole d'accord avec le géant GWP global (Global Wind Power) pour le développement de la nouvelle technologie « hydrogène vert » dans le cadre du programme dénommé « Aman », qui prévoit la mise en œuvre des installations d'énergies solaire et éolienne renouvelable d'une capacité de 30 GW.

6. Comment le pays partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale

a. Comment le pays Partie considère que sa CDN est juste et ambitieuse à la lumière de sa situation nationale.	La Mauritanie considère la mise à jour de la CDN comme suffisamment juste et ambitieuse pour contribuer à une économie à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique d'ici 2030, voir 2050 conformément à sa situation nationale et à la stratégie de développement durable accéléré et de prospérité partagée du pays d'ici 2030. La vision de l'actuelle CDN porte un changement de base dans l'ambition de l'objectif de l'atténuation, passant d'un objectif de réduction des émissions GES de 80,3% « CDN 2 corrigée » vers 95,27% en 2050 dans la CDN3.0 dont 10,2% est inconditionnel.
b. Les considérations d'équité, y compris la réflexion sur l'équité.	Équité La République Islamique de la Mauritanie comme pays non annexe 1 moins avancée, contribue peu aux émissions mondiales de gaz à effet de serre. Cependant qu'elle est exposée à une grande vulnérabilité aux impacts du changement climatique en raison de sa position géographique. Tenant compte des principes généraux et les dispositions de la Convention, en particulier ceux liés aux responsabilités communes mais différenciées et aux capacités respectives et à l'accès équitable à l'espace atmosphérique. La CDN de la Mauritanie est guidé par le désir du pays de réduire la pauvreté, d'atteindre une économie résiliente au climat à faible émission de carbone, ainsi que d'assurer un développement durable pour devenir un pays à revenu intermédiaire élevé et prospère d'ici 2030, conformément à la Vision stratégique 2030 du pays. La présente CDN constitue une contribution équitable au vu de leur contexte socio-économique et géographique particulier.

	La réussite de la mise en œuvre de la CDN de la Mauritanie est conditionnelle et dépendante du niveau de soutien à fournir par le biais de la Convention et d'autres accords multilatéraux et bilatéraux.
c. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 3 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	Conformément aux articles 4.2 et 4.11 de l'Accord de Paris, aux paragraphes 23 et 24 de la décision 1/CP.21 et aux autres dispositions pertinentes de l'Accord, la Mauritanie présente une actualisation de sa contribution déterminée au niveau national (CDN 3) au titre de l'Accord de Paris pour la période 2025-2050, comme objectif de réduction d'émissions 95,27% en 2050 par rapport au BAU dont 10,2% est inconditionnel.
d. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 4 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	La mise à jour renforcée de la contribution déterminée au niveau national CDN de la Mauritanie représente une progression au-delà de sa CDN précédente, car elle focalise sur l'énorme potentiel du secteur de l'énergie en ressources renouvelables dans sa partie conditionnelle. La partie non conditionnelle de la CDN compte comme objectif absolu la réduction des émissions à l'échelle de l'économie comme stipulé dans l'Article 4 de l'Accord de Paris, alors la composante d'adaptation de la CDN, en développant des indicateurs qui permettront au pays de suivre les progrès réalisés dans le renforcement de la résilience des écosystèmes humains et physiques ainsi que celles de l'adaptation.
e. Comment le pays Partie a traité le paragraphe 6 de l'article 4 de l'Accord de Paris.	La CDN Mauritanie focalise sur l'important potentiel du secteur de l'énergie en ressources renouvelables dans sa partie conditionnelle. La partie non-conditionnelle de la CDN compte comme objectif absolu la réduction des émissions à l'échelle de l'économie comme stipulé dans l'Article 4 de l'Accord de Paris, alors que la composante d'adaptation de la CDN, développe des actions devant permettre au pays le renforcement de la résilience des écosystèmes humains et physiques <i>ainsi que celles de leur adaptation.</i>
7. Comment la CDN contribue à la réalisation des objectifs de la Convention tels qu'énoncés à son article 2	
a. Comment la CDN contribue à atteindre l'objectif de la Convention tel qu'énoncé à son article 2.	Les engagements nationaux dans l'actuelle CDN révisée sont en conformité avec l'objectif de la CCNUCC ainsi que l'objectif à long terme de l'Accord de Paris, comme expliqué aux points 6a et 6b.
b. Comment la CDN contribue à la réalisation de l'article 2, paragraphe 1 a), et de l'article 4, paragraphe 1, de l'Accord de Paris.	Les sections 4 et 6 détaillent l'ambition d'atténuation dans l'actuelle CDN qui apportera une contribution à la réalisation de l'article 2 de l'Accord de Paris.



Annexe 2 : Mesures d'atténuation

	Inconditionnelles		Conditionnelles		Mixte (Conditionnelles (1 ^{er})/Inconditionnelles « 2 ^{ème} »)
-------------	-------------------	-------------	-----------------	-------------	--

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
1	Agriculture	Culture sans labour	Pratique courante dans l'agriculture traditionnelle en appliquant cette technique principalement dans la contre saison (après la récolte de la culture principale) se traduira par une réduction de la consommation mécanique. Cette introduction sera dans l'ordre de 6000ha à l'horizon 2030 et 15000ha en 2050	0,514	0,600	1,286	-0,192	-0,314	-0,942
2		Supplément en matières grasses dans l'alimentation des ruminants	Un régime alimentaire traditionnel pour ruminants, contient 1,5-3% de matière sèche (DM%) de matières grasses. Avec chaque 1% de matières grasses ajoutées, les émissions de CH4 sont réduites d'environ 4% pour tous les ruminants. Les graisses supplémentaires peuvent augmenter le taux de croissance et le rendement laitier. Cette introduction sera dans l'ordre 4% de plus de matières grasses d'ici 2030.	3,972	3,972	9,407	0,320	0,320	0,757
3		Couvertures de cultures	Cultivé dans le but d'absorber le surplus d'azote restant après la récolte de la culture principale; augmenter la teneur en carbone organique du sol en diminuant la perte de carbone du sol	14,900	17,880	22,350	1,208	2,657	7,728

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
4			due à l'érosion pendant la période de jachère; réduction de la lixiviation du nitrogène (et des émissions de N2O subséquentes) et en réduisant la quantité de nitrogène qui doit être appliquée à la culture suivante (réduction de l'utilisation de fertilisants synthétiques) L'application de cette technique sera dans l'ordre de 10000 ha/an en 2030 (totalement conditionnel) et 25000 ha en 2050 dont 60% conditionnel.			14,900			1,208
5		Amélioration génétique des races locales (Bovine)	Malgré que cette mesure soit prise en compte comme mesure d'adaptation elle participe même faiblement à l'atténuation des émissions des GES du secteur. Dans ce cadre les émissions de de cette mesure ont été retenues et calculé en utilisant le modèle EXACT de la FAO.	5,424	6,300	6,517			
6					26,922	740,355			
Scénario total du secteur Agriculture				24,810	55,674	794,815	1,336	2,663	8,751
7	Foresterie	Reboisement avec Silvopasture	Activités restauratrices comportant des actions biologiques de reboisement et de régénération de 3000 ha/an en 2030 totalement conditionnelles. Cette action pourra atteindre 8000 ha/an en 2050 si la partie inconditionnelle sois impliquer complètement dans la mise en œuvre pour qu'elle apporte .5000 ha/an de plus.	11,000	3,667	11,000	4,050	5,400	17,550
8				7,333	18,333		2,700	18,900	

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
9		Reboisement	Augmenter annuellement les superficies reboisées inconditionnellement pour atteindre l'objectif de 4000 ha/an en 2030. Avec un soutien international plus conséquent les superficies reboisées peuvent atteindre l'objectif de 10000 ha/an de plus en 2030 dans le cadre des programmes régionaux comme la grande muraille verte... Cette situation pourra atteindre 17000 . ha/an en 2050 si la partie conditionnelle sois maintenue à 10000 ha/an.	36,667	36,667	36,667	6,000	12,000	30,000
10				14,667	11,000	25,667	5,400	7,200	19,200
11		Régénération assistée des forêts	Augmenter annuellement les superficies restaurées pour atteindre l'objectif de 5000 ha/an Avec un soutien international plus conséquent les superficies restaurées peuvent atteindre l'objectif de 10000 ha/an de plus dans le cadre des programmes régionaux. . Cette action pourra atteindre 35000 . ha/an en 2050 si la partie conditionnelle sois élargie à plus de 71%.	36,667	36,667	91,667	6,000	12,000	48,000
12				18,333	25,667	36,667	6,000	10,200	26,400
Scénario total du secteur de l'UTCATF				117,334	117,334	209,001	23,4	44,1	142,5
13	EE Ménages	Climatiseur résidentiel efficace	Amélioration de l'efficacité énergétique des climatiseurs selon les règles de performance énergétique et	4,882	5,579	6,974	0,910	1,950	5,720

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
14			la promotion de la climatisation écoénergétiques. Remplacement de la puissance d'entrée de 12000 Btu / h (1120 W) par celle de 9000 Btu / h (995 W) ou climatisation LED. Cette technologie est déjà présente dans le pays et pourra dominer la consommation en 2030 avec plus de 1500000 unités dont 700000 conditionnelles.	5,579	8,369	20,921	2,340	3,900	13,260
15		Éclairage domestique efficace avec LFC	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage domestique efficace avec les ampoules fluocompactes 100 000 unité en 2030. Cette consommation est en régression continue et pourra atteindre 10000 unités en 2050.	3,407	2,725	0,341	0,231	0,355	0,501
16		Éclairage efficace avec LED	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage domestique avec les ampoules LED 800 000 unités en 2030 voir 1 100 000 unités en 2035 et 2 000 000 unités en 2050.	55,597	76,446	138,992	-9,500	-15,000	-40,500
17		Remplacement du LFC avec les LED dans l'éclairage domestique	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage domestique avec le remplacement de 900 000 ampoules fluocompactes avec des ampoules LED de la nouvelle génération (140 Lumen / Watt). Cette composante est en croissance accélérer avec plus de 900000 en 2030 voir 1000000 en 2060.	7,358	8,094	8,176	17,516	24,564	45,426

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
18		Poêles à bois efficaces	Amélioration de l'efficacité énergétique avec la diffusion de poêles à bois efficaces : ce programme pourra atteindre 1000 poêles en 2035 voir 6000 en 2050.		1,338	8,030			
19		Poêles à charbon de bois efficaces (foyer amélioré)	Cette mesure est déjà présente, mais sa diffusion pourra atteindre 150 000 foyers améliorés d'ici 2030 voir 200000 en 2050.	43,938	46,867	58,583	17,160	26,760	60,060
20		GPL remplaçant le bois	Diffusion de 170 000 Poêles à GPL d'ici 2030	349,340	367,835	410,989	12,300	17,670	35,040
21		Poêles électriques efficaces	Diffusion de 10 000 Poêles électriques efficaces d'ici 2030	1,387	8,320	16,640	1,407	5,427	25,527
22		Réfrigérateur efficace	Mise en place d'un programme de promotion de la réfrigération écoénergétiques dans le secteur résidentiel, le potentiel d'introduction de cette technique pourra atteindre 22 000 unités en 2030 s'il sera associé d'une part inconditionnel de 46,7%(soit 7000 unités de plus).	8,246	9,424	11,780	1,816	3,891	11,414
23				17,670	70,682	141,363	7,912	23,476	101,297
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur EE Ménages	497,404	605,679	822,789	52,092	92,993	257,745

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
24	Évitement des émissions CH ₄	Biogaz dans les fermes rurales substituant le bois et le charbon	La technologie de bio digesteur est déjà présente dans la sous-région. Une alimentation du bio digesteur de 2 m3 composée principalement de la bouse de bétail et d'autres déchets organiques produira du biogaz utilisable à des fins de cuisson et de chauffage de l'eau chaude. La réalisation de 2000 Bio digesteurs à l'horizon 2035 voir 5000 en 2050		22,548	56,371		0,546	3,822
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur Évitement des émissions de méthane		22,548	56,371		0,546	3,822
25	EE Industrie	Programme d'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie	Réduction de la demande énergétique du secteur industriel de 30 % à l'horizon 2030. Cette action ne pourra aboutir s'il ne sera pas associé d'une part inconditionnelle de 30%. Avec un accompagnement similaire cette mesure pourra atteindre 60% en 2050	92,053	92,053	443,505	0,921	1,841	10,993
24				184,107	184,107	887,009	3,912	5,753	24,057
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur EE Industrie	276,16	276,16	1330,514	4,833	7,594	35,05
27	EE service	Éclairage de bureau efficace avec LFC	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage des bureaux avec les ampoules fluocompactes. Cette action est déjà présente et pourra atteindre 10000 lampes en 2030, mais elle prendra une régression pour le compte du LED pour ne comptée que	0,350	0,350	0,035	0,129	0,193	0,270

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
28		Éclairage de bureau efficace avec LED	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage des bureaux avec 5000 ampoules LED voir 8000 en 2050	0,199	0,238	0,318	0,230	0,329	0,707
29		Lampadaires efficaces - tubes LED	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public (3000 tubes LED sur le long de la période 2030-2050).	1,051	1,051	1,051	0,523	0,733	1,361
30		Efficacité énergétique en service & Et Nouveaux Bâtiments	Réduction de la demande énergétique des services particulièrement dans les nouveaux bâtiments. Cette action est calculée sur la superficie avec comme objectif 3000 m2 en 2030 et 6000 m2 en 2050.	0,094	0,094	0,187	0,020	0,040	0,139
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur EE service	1,694	1,733	1,591	0,902	1,295	2,477
31		Passer du fioul lourd au gaz naturel dans la centrale thermiques dual	Remplacement du fioul par le gaz naturel dans la centrale thermique dual (fioul/gaz) 180 MW de Nouakchott en 2030	261,784	436,307	945,332	0,129	0,237	0,846
32	EE offre	Nouvelle centrale électrique au gaz naturel	L'installation des nouvelles centrale électriques à gaz naturel avec pour objectif 480MW en 2030. Cette objectif ne sera réalisable sans un soutien couvrant 300 MW. Avec un continuité de ce genre d'appuie cette mesure pourra atteindre 1150 MW installées en 2050 dont 650 MW inconditionnelles.	56,160	65,520	122,870	276,342	598,741	1842,280
33				37,440	37,440	86,009	368,456	552,684	1381,710

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur EE offre	355,384	539,267	1154,211	644,927	1151,662	3224,836
34	Hydro	Quota du pays dans l'OMVS	Le quota de la Mauritanie dans la production hydroélectrique sera dans l'ordre de 75MW avec l'entrée en service des nouvelles installations. Cette situation atteindra 100 MW en 2050 malgré qu'elle reste prise en compte dans les instances sous régionales (MMVS).	142,60	142,60	190,13			
35	Solaire	Chauffe-eau solaire, résidentiel	Promotion d'installation des Chauffe-eau solaires résidentiels visant l'objectif de 4000 installation en 2030. Avec un soutien international plus conséquent, la promotion d'installation des Chauffe-eau solaire résidentiels pourra atteindre un additif de 9000 unités de plus en 2030.	7,152	7,947	9,536	4,257	8,987	25,542
36				3,179	4,768	9,536	4,021	6,859	21,049
37		PV solaires, grand réseau	Poursuite et extension du programme solaire pour atteindre une capacité cumulée installée de 100 MW en 2030. Dans ce cadre, la Mauritanie vient de signé un protocole ambitieux de développement des ressources énergétiques renouvelable (programme hydrogène vert) avec la société américaine CWP Global. Dénommé « Aman », il prévoit le développement de 30 GW d'énergies solaire et éolienne pour alimenter des électrolyseurs en Mauritanie. Les	4380,000	5256,000	13140,000	4000,000	8800,000	23200,000
38				87,600	87,600	87,600	210,400	290,400	410,400

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
			centrales solaires et éoliennes seront installées dans une zone désertique de 8500 km ² dans le nord du pays. Sur jugement consensuel de l'équipe (points focaux et experts) atteindre la capacité de 5GW solaire est envisageable en 2030						
39		PV solaire maison	Poursuite et extension du programme solaire pour atteindre une capacité cumulée installée de 4000 kit-solaire/foyer en 2030.	11,826	9,855	4,730	22,500	41,250	76,500
40			Avec un soutien international plus conséquent, le programme solaire pourra atteindre une capacité additive cumulée installée de 30000 kit-solaire/foyer en 2030. Cette capacité trouve sa confirmation dans l'initiative «Désert to Power» de la Banque Africaine de Développement et du G5.	1,577	1,774	2,365	5,850	9,225	21,600
41		Mini-réseau hybride solaire/diesel	Poursuite et extension du programme d'hybridation solaire des mini réseaux isolés pour atteindre une capacité cumulée installée de 40MW/solaire d'ici 2030 et de la maintenir d'ici 2050.	5,840	5,840	5,840	12,840	18,840	36,840
42		Lampes solaires à LED	Diffusion d'environ 20000 lampes solaires à LED dans les zones rurales bénéficiant du programme PV solaire maison.	1,878	3,756	9,391	0,766	1,532	6,128
43		Lampadaires solaires	Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public avec la réalisation de 5000 Lampadaires solaires	2,389	2,867	4,778	-7,113	-15,650	-51,217

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur Solaire	4501,441	5380,407	13273,776	4253,521	9161,443	23746,842
44	Transport	Restriction à l'importation de voitures d'occasion	La mise en application des restrictions pour limiter l'importation des véhicules de plus de 8 années en plus d'un système du bonus-malus exonérant les voitures peu émetteur de CO ₂ et pénalisant les modèles dépassant l'âge limite ainsi les modèles polluants. Cette action aura pour objectif 1500 voitures en 2030 et 2000 voiture en 2050.	1,397	1,863	1,863	-0,294	-0,392	-0,392
45		Voitures essence à plus efficaces	Promotion des voitures à essence moins polluante, ce programme sera basé sur l'appui international ainsi que des autorités du pays qui assureront la détaxation. Il aura pour objectif 5000 voiture en 2030 et 18000 en 2050 dont 10000 sera conditionnelles.		3,271	3,271		-0,689	-0,689
46				2,045	2,453	4,089	-0,430	-0,517	-0,861
47		Voitures diesel plus efficaces	Promotion des voitures diesel moins polluante, ce programme sera basé sur l'appui international ainsi que des autorités du pays qui assureront la détaxation. Il aura pour objectif 5000 voiture en 2030 et 18000 en 2050 dont 10000 sera conditionnelles.		1,438	1,438		-0,211	-0,211
48				0,899	1,078	1,797	-0,132	-0,158	-0,264
49		Voitures au gaz naturel	Promotion des voitures hybrides : dans ce cadre, la mise en exploitation du	2,334	4,669	7,781	4,500	13,500	52,500

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
50		Voiture électrique	gisement gazier du pays prévue dans un proche avenir facilite la Pénétration des véhicules à gaz ainsi que des voitures électriques. Ces nouvelles technologies seront basées sur l'appui international et pour objectif 6000 voitures en 2030 dont 50% à Gaz et 20000 en 2050.	2,696	5,393	8,729	70,200	210,600	726,600
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur Transport	9,371	20,165	28,968	73,844	222,133	776,683
51		Turbine éolienne connectée au réseau principal - on-shore	Il s'agit d'un projet Extension de la centrale éolienne de Nouakchott de 20 MW .	186,000	186,000	186,000	201,500	302,250	558,000
52	Éolien	Éoliennes on-shore avec stockage	Dans le cadre du programme « Aman », qui prévoit le développement de 30 GW d'énergies solaire et éolienne pour alimenter des électrolyseurs en Mauritanie. Sur jugement consensuel de l'équipe (points focaux et experts) atteindre la capacité de 5GW éoliennes est envisageable en 2030.	6564,000	9189,600	19692,000	5497,945	13195,068	38064,932
		Secteur Energie	Scénario total sous-secteur Éolien	6750	9375,6	19878	5699,445	13497,318	38622,932
Scénario total du secteur de l'Énergie				12391,454	16221,559	36546,22	10729,564	24134,984	66670,387

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
53	Déchets	Recyclage des plastiques	Le processus de recyclage du plastique comprend le lavage et la granulation. Cette technique est déjà présente, la production sera améliorée pour atteindre 2000 tonnes /an en 2030 comme inconditionnelles. Avec un soutien international plus conséquent la production du recyclage du plastique pourra atteindre 4000 t/an en dont 50% inconditionnelle/	2,185	2,185	2,185	0,606	1,212	3,030
54				2,185	2,185	2,185	1,061	1,667	3,485
55		Installation d'une usine d'incinération	L'usine d'incinération sera d'une capacité de 600 tonnes/jour, et pourra générer 12MW. Ce procédé consiste à la réalisation des opérations suivantes : tri mécanique et broyage, séchage en aérobie et incinération suivant les plus récentes normes d'hygiène. Cette capacité ne sera réalisable d'ici 2030 qu'avec un soutien international, et si le secteur privé national s'impliquera d'avantage cette activité pourra doublée voir plus d'ici 2050.	419,326	419,326	559,101	173,335	346,670	982,233
56						419,326			346,670
57		Biogaz issu des déchets solides municipaux	Avec un soutien international plus conséquent, la promotion d'installation assurant la capacité de production du biogaz issu des déchets solides municipaux d'ici 2030. Cet objectif comprend la mise en place d'une centrale ou d'ensemble de mini-centrales de capacité de production de 1000 t/an. Cette ambition pourra atteindre 2000t/an en 2050.	32,498	32,498	32,498	0,040	0,080	0,200

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

				Atténuation			Coût (investissement Cumulatif)		
N°	Secteur	Mesures	Description	2030	2035	2050	2030	2035	2050
				(Gg CO2)			Millions U\$		
Scénario total du secteur des Déchets				456,194	456,194	1015,295	175,042	349,629	1335,618
Résultat total du Scénario avec UTCAF				12989,792	16850,761	38565,331	10929,342	24531,376	68157,256
Résultat total du Scénario sans UTCAF				12872,458	16733,427	38356,33	10905,942	24487,276	68014,756

Annexe 2 bis : Résultats de l'analyse d'atténuation des émissions de GES

Émissions totales de GES (y compris UTCATF)				
ktCO ₂ e/an.	2022	2025	2030	2035
Émissions totales de GES dans le scénario BAU	11952,47	13957,95	18001,69	22981,87
Réduction des émissions dans le scénario d'atténuation conditionnelle	0	189	12067	15561
Émissions totales de GES dans le scénario d'atténuation conditionnelle	11952	13768	5935	7421
Réduction du scénario d'atténuation conditionnelle en (%).	0,00%	1,36%	67,03%	67,71%
Réduction des émissions dans le scénario d'atténuation inconditionnelle	0	1147	1834	1873
Émissions totales de GES dans le scénario d'atténuation inconditionnelle	11952,47	12810,82	16167,89	21109,12
Réduction du scénario d'atténuation inconditionnelle en (%).	0,0%	8,2%	10,2%	8,1%

Émissions de GES par habitant et intensité carbone du PIB				
ktCO ₂ e/an.	2022	2025	2030	2035
Population (en milliers)	4372,04	4791,37	5554,51	6408,00
PIB (en dollars US courants)	9,56	10,78	14,43	18,42
Émissions de GES par habitant (tCO ₂ -e/habitant) dans le scénario BAU	2,734	2,913	3,241	3,586
Intensité carbone du PIB (kgCO ₂ -e/US\$) en BAU	1250,52	1294,50	1247,569	1247,930
Émissions de GES par habitant (tCO ₂ -e/habitant) scénario d'atténuation cond	2,734	2,874	1,069	1,158
Émissions de GES par habitant (tCO ₂ -e/habitant) scénario d'atténuation incond	2,734	2,495	2,152	1,865
Intensité carbone du PIB (kgCO ₂ -e/US\$) dans le scénario d'atténuation	1250,52	1108,51	828,34	649,03

Émissions du scénario « Business As Usual » par secteurs				
ktCO ₂ e/year	2022	2025	2030	2035
Total (y compris UTCATF)	11 952,5	13 957,9	18 001,7	22 981,9
Total (hors UTCATF)	12 450,3	14 370,5	18 269,2	23 098,7
1. Énergie	3 720,6	4 616,6	6 529,8	8 964,9
1.A. Combustion de combustibles	3 720,6	4 616,6	6 529,8	8 964,9
1.A.1. Industries énergétiques	736,7	1 053,7	1 523,2	2 278,7
1.A.2. Industries manufacturières et construction	577,6	687,9	920,5	1 231,9
1.A.3. Transports	1 671,7	2 090,1	3 039,4	4 044,9
1.A.4.b. Résidentiel	242,4	286,6	379,7	516,9
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	418,4	498,4	666,9	892,5
1.B. Émissions fugitives liées aux combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Procédés industriels et utilisation des produits	25,0	26,6	30,0	34,6
3. Agriculture	8 508,1	9 505,1	11 436,9	13 766,9
4. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	-497,9	-412,5	-267,5	-116,9
5. Déchets	196,7	222,2	272,5	332,3

Émissions du scénario conditionnel d'atténuation par secteur				
ktCO ₂ e/year	2022	2025	2030	2035
Total (y compris UTCATF)	11 952,5	13 768,5	5 935,1	7 420,8
Total (hors UTCATF)	12 450,3	14 236,0	6 286,9	7 614,6
1. Énergie	3 720,6	4 497,0	-4 983,5	-6 020,4
1.A. Combustion de combustibles	3 720,6	4 497,0	-4 983,5	-6 020,4
1.A.1. Industries énergétiques	736,7	1 016,2	-9 872,8	-12 554,3
1.A.2. Industries manufacturières et construction	577,6	619,1	828,5	1 139,8
1.A.3. Transports	1 671,7	2 090,1	3 034,4	4 030,1
1.A.4.b. Résidentiel	242,4	273,2	359,4	494,0
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	418,4	498,4	666,9	869,9
1.B. Émissions fugitives liées aux combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Procédés industriels et utilisation des produits	25,0	26,6	30,0	34,6
3. Agriculture	8 508,1	9 490,2	11 422,0	13 722,1
4. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	-497,9	-467,5	-351,8	-193,9
5. Déchets	196,7	222,2	-181,6	-121,7

Émissions du scénario inconditionnel d'atténuation par secteur				
ktCO ₂ e/year	2022	2025	2030	2035
Total (y compris UTCATF)	11 952,5	13 957,9	18 001,7	22 981,9
Total (hors UTCATF)	12 450,3	14 370,5	18 269,2	23 098,7
1. Énergie	3 720,6	4 616,6	6 529,8	8 964,9
1.A. Combustion de combustibles	3 720,6	4 616,6	6 529,8	8 964,9
1.A.1. Industries énergétiques	736,7	1 053,7	1 523,2	2 278,7
1.A.2. Industries manufacturières et construction	577,6	687,9	920,5	1 231,9
1.A.3. Transports	1 671,7	2 090,1	3 039,4	4 044,9
1.A.4.b. Résidentiel	242,4	286,6	379,7	516,9
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	418,4	498,4	666,9	892,5
1.B. Émissions fugitives liées aux combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Procédés industriels et utilisation des produits	25,0	26,6	30,0	34,6
3. Agriculture	8 508,1	9 505,1	11 436,9	13 766,9
4. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	-497,9	-412,5	-267,5	-116,9
5. Déchets	196,7	222,2	272,5	332,3

Réduction des émissions de GES du scénario conditionnel d'atténuation par secteur				
ktCO2e/year	2022	2025	2030	2035
Total	0,0	189,5	12 066,6	15 561,1
1. Énergie	0,0	119,6	11 513,3	14 985,3
1.A. Combustion de combustibles	0,0	119,6	11 513,3	14 985,3
1.A.1. Industries énergétiques	0,0	37,4	11 396,0	14 833,0
1.A.2. Industries manufacturières et construction	0,0	68,8	92,1	92,1
1.A.3. Transports	0,0	0,0	5,0	14,8
1.A.4.b. Résidentiel	0,0	13,4	20,3	22,9
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	0,0	0,0	0,0	0,0
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	0,0	0,0	0,0	22,5
1.B. Émissions fugitives liées aux combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Procédés industriels et utilisation des produits	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Agriculture	0,0	14,9	14,9	44,8
4. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	0,0	55,0	84,3	77,0
5. Déchets	0,0	0,0	454,0	454,0

Réduction des émissions de GES du scénario inconditionnel d'atténuation par secteur				
ktCO ₂ e/year	2022	2025	2030	2035
Total	0,0	1 147,1	1 833,8	1 872,7
1. Énergie	0,0	1 125,4	1 788,7	1 815,7
1.A. Combustion de combustibles	0,0	1 125,4	1 788,7	1 815,7
1.A.1. Industries énergétiques	0,0	673,2	1 106,8	1 027,2
1.A.2. Industries manufacturières et construction	0,0	68,8	184,1	184,1
1.A.3. Transports	0,0	0,9	4,3	5,4
1.A.4.b. Résidentiel	0,0	379,2	489,3	594,4
1.A.4.a. Commercial/institutionnel	0,0	3,3	4,1	4,6
1.A.4.c. Agriculture/sylviculture/pêche	0,0	0,0	0,0	0,0
1.B. Émissions fugitives liées aux combustibles	0,0	0,0	0,0	0,0
2. Procédés industriels et utilisation des produits	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Agriculture	0,0	2,3	9,9	10,9
4. Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie	-497,9	-412,5	-267,5	-116,9
5. Déchets	196,7	222,2	272,5	332,3

Annexe 3 : Mesures d'adaptation par secteur, co-bénéfices et synergies avec les ODDs

Secteurs	Aléas climatiques/Projections	Vulnérabilités / Impacts	Financement en millions		Actions adaptation	Co-bénéfice atténuation / Synergie ODD autres que l'ODD13
			Conditionnels (MUSD)	Non Conditionnels (MUSD)		
Écosystèmes et biodiversité	Forte variabilité de la pluviométrie, Augmentation des températures, Augmentation de la fréquence et de la longueur des périodes sèches, Modification du régime des vents et Élévation du niveau de la mer	▪ Désertification ▪ Dégradation des terres, des forêts et des parcours ▪ Disparition de la faune sauvage / Biodiversité ▪ Ensablement des cours d'eau, des mares et des plans d'eau ▪ Assèchement des zones humides ▪ IncurSION marines et remontée de la nappe	29,75	624,75	▪ Aménagement des zones humides ▪ Lutte contre l'érosion côtière (Ndiago, Nouakchott, Parc National du Banc d'Arguin et Nouadhibou) Aménagement des forêts classées ▪ Restauration et conservation sites d'intérêt écologique et biologique) ▪ Mise en œuvre de l'approche « adaptation fondée sur les écosystèmes » ▪ Création d'emplois verts ▪ Ensemencement aérien ▪ Défense et restauration des sols ▪ Lutte contre le typha ▪ Fixation des dunes du cordon dunaire ▪ Mise en place d'un système de veille sur les risques d'inondation des villes côtières	▪ Reforestation – Programme Grande Muraille Verte, capture du carbone et régénération des écosystèmes ▪ ODD 15 (NDT) ▪ ODD 12 Consommation et production responsables (chaînes de valeur, produits forestiers) Cadre de Sendai / CBD
Agriculture	Sècheresses Pluies diluviennes Pluies tardives Inondations Vagues de chaleur Vents violents	▪ Érosion des sols ▪ Baisse des rendements ▪ Pertes de récolte ▪ Dégradation de la qualité de l'eau ▪ Inondation des cultures et des infrastructures. Hydroagricoles ▪ Prolifération des adventices et ennemis de cultures (oiseaux, sesamie...)	1507,14	376,7	▪ Amélioration des systèmes de cultures pluviales ▪ Développement de la filière semencière et conservation des écosystèmes ▪ Appui à la promotion des cultures maraichères ▪ Mettre en place un complexe industriel pour la production de la canne à sucre ▪ Développement des cultures de blé ▪ La collecte et la valorisation des eaux pluviales et de ruissèlement ▪ Mise en place d'un système d'assurance agricole	▪ AFAT ▪ ODD 1 ▪ ODD 2 ▪ ODD 15

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

		▪ Prolifération des maladies parasitaires ▪ Risque de disparition des certaines variétés du dattier, ▪ Tassement des nappes phréatiques ▪ Détérioration des conditions de vie des agriculteurs et exode rural ▪ Ensablement des points d'eau et des infrastructures hydroagricoles La verse (blé) Sensibilité aux maladies			▪ Restauration et sauvegarde des palmeraies menacés par le changement climatique ▪ Développement de la micro-irrigation système d'exhaure solaire ▪ Développement des périmètres irrigués villageois	
Élevage	Sécheresses plus fréquentes et plus sévères Perturbation de la saison des pluies Tempêtes de sable et poussière Augmentation de la température ;	Réduction drastique de la biomasse et de la valeur nutritionnelle fourragère disponible. La dégradation des sols et l'ensablement des parcours Raréfaction des points d'eau pour l'abreuvement du bétail. Déplacements forcés et coûteux des éleveurs (transhumances) Exacerbation des conflits à cause compétition pour l'accès aux RN (tensions sociales et transfrontalières.) Baisse des performances zootechniques Affaiblissement général de l'immunité et propagation de maladies animales Appauvrissement l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	49,01	26,40	▪ Prévention et contrôle des maladies ▪ Amélioration génétique ▪ Restauration et protection des pâturages ▪ Sécurisation et diversification des ressources fourragères ▪ Développement d'infrastructures hydrauliques durables ▪ Surveillance et gestion des crises pastorales ▪ Formation et organisation des éleveurs ▪ Modernisation des circuits de commercialisation	▪ AFAT ▪ ODD 1 ▪ ODD 2 ▪ ODD 15

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Pêche	- Les perturbations du régime des vents - La hausse de la température ; - L'élévation du niveau de la mer ; - La fréquence et la longueur des périodes de sécheresse ; - L'acidification des eaux de l'Océan	• La diminution de l'abondance de certaines espèces, voire leur absence • La réduction de la biodiversité marine et côtière et dans les zones continentales adjacentes, y compris les aires marines protégées (AMP) ; • La destruction des plantes marines et des herbiers du PNBA (à hauteur de 36% de la surface occupée) ; • L'intensification du phénomène de migration des poissons et des oiseaux • Un accroissement de l'érosion côtière L'intensification du phénomène de prolifération de végétaux (algues) et d'animaux (méduses), et baisse des teneurs en oxygène (hypoxie):	116	15	▪ Suivre et évaluer l'impact des changements climatiques sur le milieu (notamment ceux relatifs au régime des vents, sur l'upwelling), sur la distribution des ressources pélagiques et démersales et sur la dynamique océanique et côtière ; ▪ Renforcer les aires marines protégées (AMP) existantes et pérenniser le dispositif de monitoring du milieu marin en vigueur pour contribuer à la protection des zones d'intérêt écologique et pour la biodiversité. ▪ Promouvoir la pisciculture pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales mauritaniennes ; ▪ Appui au renforcement de la résilience des communautés et des acteurs de la pêche et l'aquaculture maritimes, notamment les femmes et les jeunes ▪ Promouvoir des projets intégrés de conservation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture continentale et des produits maraichers utilisant des énergies renouvelables (production de glace, stockage, séchoirs solaires, etc.). ▪ Créer et consolider un réseau d'aires marines protégées (AMP), couvrant environ 1 126 km² (0,72 % de la ZEE mauritanienne) et intégrant les sites Tanoûdêrt, Nouamghar-Inchiri, Chinguetti + Banda-Tamxat, Tiguent + Mont Wolof, Chott Boul et Réserve Naturelle de la Baie de l'Étoile (RNBE).	▪ ODD 1 Lutte contre la pauvreté ▪ ODD 2 Faim zéro ▪ ODD 14 Vie aquatique
Eau et Assainissement	• Sécheresses fréquentes et plus sévères • Perturbation de la saison des pluies Pluies intenses	• Dégradation des ressources en eau en quantité et en qualité • Baisse générale du niveau des nappes • Dérèglement du régime des oueds • Inondations	1400	360	▪ Élaboration du plan national d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau ▪ Mobilisation et valorisation des ressources en eau de surface ▪ Alimentation en eau potable des populations. ▪ Développement des infrastructures d'assainissement collectif	▪ Energie propre ▪ ODD 6 - ODD 1

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

		Dégradation des systèmes d'eau potable et d'assainissement			- Renforcement des dispositifs de gestion des urgences pour faire face aux inondations - Réalisation des systèmes d'assainissement pluvial dans les villes à risque élevé.	
Habitat, Urbanisme et Aménagement du territoire	Sécheresses plus fréquentes et plus sévères Perturbation de la saison des pluies Augmentation de la température Tempêtes de sable et poussière Pluies intenses plus sévères Montée du niveau de la mer	- Accès aux services publics (eau, assainissement, électricité, etc.) - Incursion marine - Érosion côtière - Inondations des villes côtières - Ensemblement des villes et des villages - ilot de chaleur urbain - sédentarisation anarchique	11,875	28	- Construction de logements avec des matériaux locaux résiliants au climat - Renforcement du regroupement des villages - Mise en œuvre des SDAU, notamment de la ville de Nouakchott, en particulier déplacement des populations exposées aux inondations - Réalisation, adoption et mise en œuvre des SDAU des autres villes - Réalisation des espaces verts dans les grandes villes - Encourager l'utilisation et à promouvoir des matériaux durables et locaux bas Carbone ; - Intégrer des normes environnementales dans les projets d'urbanismes et de construction - Accompagner les acteurs du secteur du BTP vers des pratiques plus vertes	- Energie propre - Transport - Gestion des déchets - ODD 11
Santé	les inondations, les sécheresses, les vents de sable, et les températures extrêmes (y compris les vagues de chaleur et de froid)	Paludisme et maladies vectorielles Troubles néonataux Maladies diarrhéiques Maladies Respiratoires Maladies non transmissibles (cardiovasculaires, malnutrition, santé mentale)	5,57	1,82	- Renforcement de la composante risques climatiques dans le programme des urgences sanitaires de l'OMS - Renforcement des systèmes de surveillance des maladies sensibles au climat - Renforcement de la lutte contre le paludisme, la dengue et autres maladies vectorielles - Programme de mesures de la pollution de l'air et des systèmes d'alerte précoce - Renforcement de lutte contre les maladies respiratoires	- ODD 3 - ODD 10

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Genre et jeunesse	Sécheresses et variabilité pluviométrique Inondations fluviales (vallée du Sénégal) et pluviales (villes comme Nouakchott, Rosso, Kaédi). Vagues de chaleur intenses Érosion côtière et intrusion marine menaçant Nouakchott et les zones littorales. tempêtes de sable.	Reduction sécurité alimentaire et de revenus Charge de travail (allongement des corvées). Abandon scolaire accru des filles et vulnérabilités des jeunes lors des déplacements liés aux chocs climatiques. Précarité accrue des jeunes, suite aux pertes de bétail et aux crises agricole (recherche emploi et migration). Manque d'accès à l'information	1119,21	50	■ Implication systématique des organisations de femmes et de jeunes. ■ Système d'alerte précoce multi-aléas, accessible via SMS/radios communautaires ■ Services agro-météo adaptés aux femmes/jeunes ■ Privilégier les femmes et les jeunes dans les actions de développement dans les différents secteurs (agriculture, élevage, pêche, ressources naturelles... ■ Privilégier les femmes et les jeunes dans les emplois verts ■ Assainissement pluvial à Nouakchott, Rosso, Kaédi, Boghé ■ Écoles résilientes (classes surélevées, cantines scolaires) ■ Extension de Tekavoul et ARC pour chocs climatiques ■ Micro-crédits verts pour femmes et jeunes Plans chaleur et santé (création d'espaces ombragés, disponibilité d'eau potable au niveau des écoles)	ODD 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 16
Éducation, Formation professionnelle, enseignement originel	Forte variabilité de la pluviométrie ; Augmentation des températures ; Augmentation de la fréquence et de la longueur des périodes sèches Élévation du niveau de la mer et fleuve ; Variation des températures ; Modification du régime des vents ;	Destruction des infrastructures scolaires par les événements extrêmes Perturbation éducation à cause fluctuations de température 5 sante et confort des élèves inondations (fragilité des infrastructures scolaires, vulnérabilité de la population...) Malnutrition, santé mentale) des élèves Pollution de l'air (influence négatives sur les enfants scolarisés et leurs familles.)	23,13	10,57	■ Réaliser régulièrement l'évaluations de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique du système éducatif ■ Renforcement des capacités du personnel éducatif sur les risques et effets liés aux changements climatiques, et amélioration des connaissances des populations et des parties prenantes sur les liens entre climat et éducation. ■ Favoriser l'adoption par les élèves de pratiques eco responsable grâce 'a l'amélioration de leurs connaissances en matière d'environnement et de développement durable ■ Améliorer le cadre environnemental des écoles Fondamentales et Professionnelles, établissements secondaires	ODD 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12 et 16

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

					▪ Améliorer et généraliser les cantines scolaires dans les zones touchées par les CC; ▪ Réaliser Un accompagnement pédagogique adapté permettant l'acquisition des compétences scolaires de bases (alphabétisation) et des compétences techniques spécialisées (formation professionnelle) ▪ Réaliser un accompagnement éducatif personnalisé permettant la revalorisation du jeune et l'acquisition de savoir-faire et du savoir-être nécessaires à son intégration au monde du travail en lien avec le changement climatique CC ▪ Faciliter l'Insertion professionnelle des diplômés dans les métiers verts émergents. ▪ Réaliser Un accompagnement progressif à l'insertion professionnelle des jeunes, en vue de la préparation et la réalisation de leurs projets personnel. ▪ Rendre l'école publique sensible aux besoins spécifiques au genre féminin ▪ Améliorer l'offre scolaires dans les Zones d'Education Prioritaires ▪ Créer un système de sensibilisation sur le changement climatique en s'appuyant sur les mahadras et les mosquées ▪ Mettre en place dans la formation professionnelle le programme "Formation & transition écologique" en formant des formateurs spécialisés et en lançant des projets pilotes. ▪ Formation des formateurs-Imams sur la responsabilité environnementale et climatique ▪ Programme mahadras vertes.	
Nexus Changement climatique- Mobilité humaine- Sécurité	Sécheresses chroniques et accrues, Augmentation des températures et ondes de chaleur, Élévation du niveau de la mer et érosion côtière (Projection), Événements	Perte des récoltes et du bétail due au manque d'eau force les populations agro-pastorales à se déplacer vers les zones urbaines ou vers des pays voisins. Augmentation des tensions et	54	0	▪ Intégration systématique de la mobilité humaine dans les processus de la CCNUCC et les politiques climatiques et dans les projets sectoriels ▪ Renforcement de la sécurité climatique face au nexus changement climatique, mobilités	ODD 1, 2, 3, 6, 10, 11 et 16

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

	météorologiques extrêmes (Inondations)	des conflits entre éleveurs et agriculteurs sédentaires pour l'accès aux terres arables et aux points d'eau, exacerbant l'insécurité locale. Les vagues de chaleur plus fréquentes et intenses rendent certaines zones moins vivables ou impactent la productivité agricole et animale, encourageant l'exode. Le stress sur les populations déjà vulnérables peut accroître la détresse psychologique et la vulnérabilité aux chocs, facteurs d'instabilité. Les zones côtières, y compris la capitale Nouakchott (construite sur une zone de faible altitude), sont menacées d'inondation et d'érosion, forçant potentiellement des déplacements massifs de populations vers l'intérieur du pays. Menace sur les infrastructures critiques et la concentration démographique, ce qui représente un risque majeur pour la stabilité nationale et la sécurité des populations.			humaines/pastorales et prévention des conflits en Mauritanie ▪ Amélioration de la gouvernance de la mobilité pastorale dans le contexte des changements climatiques ▪ Développement de solutions fondées sur la nature sensible 'a la mobilité humaine ▪ Renforcement des capacités de préparation aux aléas climatiques à travers la mise en place de Système d'Alerte Précoce (SAP) sur les mobilités	
--	---	--	--	--	--	--

Annexe 4 : Liste des réalisations CDN2.0 par secteur

SECTEUR	TYPES D'INTERVENTION EN LIEN AVEC L'ADAPTATION					
	ADAPTATION	RENFORCEMENT DE CAPACITE	TRANSFERT TECHNOLOGIE	RECHERCHE	CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE	OBSERVATION
Ecosystèmes et de la biodiversité	Actions réalisées Protéger les pâturages contre les feux de brousse par l'ouverture et l'entretien de pare feu (41695 kml) Reboiser de bois villageois (31686 ha) Aménager 10 zones humides (45 zones) Planter des mangroves (500 ha) Soutenir la création des emplois verts (8843 Personnes) Réhabiliter d'habitats de faune sauvage (Création réserve de chasse du trarza) Classer 5 Nouvelles forêts (Creation zone protégée de guelb-richat) Sécurisation de la forêt classée de Lopel (15 ha) Renforcement de capacité et mise en place de nouvelles AGLC (9 AGLC) Fixer les dunes sable pour la protection contre ensablement (5332 Ha) Réaliser des mises en défens (2075 ha) Restaurer les terre à vocation agricole par de bonnes pratiques d'adaptation (1503 Ha) Mettre aux normes du réseau de stations météorologiques de météo marine, modélisation, prévision et vigilance. (3 stations) Mettre en place l'observatoire du littoral et un SIG marin (création observatoire) Protection du cordon dunaire par colmatage de brèches (3 brèches) et restauration écosystèmes (180 Ha) Restauration écosystème par curage de marigot (1000 ml) Financement mobilisé Le financement mobilisé pour couvrir cout exécution des actions adaptation est 2369672582 MRU dont 1553340713 MRU acquis sur budget Etat	Sensibilisation des élus régionaux et municipaux sur les changements climatique Sensibilisation sur la territorialisation de la CDN, Sensibilisation des élus régionaux et municipaux sur les changements climatique	La Création en cours du Centre de semences forestières a Kiffa et ses trois antennes Mederdra, Atar et Kaedi. Recherche développement et valorisation des savoirs locaux		Décret° 07 2025 portant création d'une réserve naturelle de faune sauvage au Trarza Décret n° 2066 023 portant application de la loi de la chasse et de la gestion de la faune Décret n° 2023n 17 portant protection du site de Gheb- Richat Loi n°2025 019 portant évaluation environnementale et sociale Décret 2023 141 créant et organisant un établissement à caractère administratif appelé observatoire de l'environnement et du littoral Promulgation de la loi n° 2021-008/ P.R/ relative à la création d'une police environnementale ; Adoption du décret n° 2022-10, du 10 février 2022 portant statut particulier des corps de la police environnementale ; Promulgation de la loi n° 2022-015 relative à la Biosécurité Elaboration et adoption du décret n°2023-066 du 28 mars 2023, portant application de la loi relative à la chasse et à la gestion de la faune Adoption du décret n° 2023-121, du 10 octobre 2023, portant création d'une réserve naturelle de faune sauvage	

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Agriculture et de la souveraineté alimentaire	Entretien des axes hydrauliques (190 Kml) Electrification des zones de production (300 zones) Désenclavement des zones de production (131 zones) Construction/réhabilitation de barrages (99 Barrages) Construction/réhabilitation d'autres ouvrages de maîtrise des eaux de surface (4 325 ouvrages) Acquisition et distribution de semences traditionnelles(3 297 tonnes) Mécanisation agricoles: acquisition de tracteurs avec accessoires(148 Unités) Mécanisation agricoles: acquisition de motoculteurs avec accessoires (280 Unité) Appui en matériels agricoles: acquisition de charrue à traction animale (2 440 u) Protection des zones de cultures pluviales par des clôtures (3 998 ha) Aménagement des périmètres maraîchers (284 périmètres) Acquisition de semences maraîchères (2 210 T) Installation de serres agricoles (59 U) Distribution de matériels horticoles (69 330 U) Protection des zones maraîchères par des clôtures (161 kml) Aménagement de nouvelles palmerais (397 ha) Réalisation et équipement de Forages en pompage solaire (269 u) Réalisation les travaux de construction de châteaux d'eau –(88 u) Aménagement des superficies avec réseaux d'irrigation (300 ha) Pose des clôtures grillagées autour de nouvelles palmeraies (131 kml) Equipement de puits en exhaure solaire dans anciennes oasis (691 u) Acquisition de vitro-plants (20 000 u)			Amélioration des écotypes locaux dans 15 barrages Création de 4 nouvelles variétés mutantes de riz et de 8 variétés de sorgho améliorées issues d'écotypes locaux. Mise en place de deux campagnes annuelles de production de semences de riz de pré-base, avec un volume annuel de 25 à 30 tonnes destinées à 28 producteurs rizicoles. Réalisation d'analyses de fertilité et de la cartographie de 12 000 ha en zones irriguées et 5 000 ha en zones pluviales. Utilisation des résultats pour orienter les pratiques de gestion durable des sols et renforcer les capacités de production tout en réduisant la dégradation des terres.		
---	--	--	--	---	--	--

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Pêche	Renforcement gestion des AMP et des écosystèmes protégés Appui au renforcement de la résilience des communautés et des acteurs de la pêche et l'aquaculture maritimes, notamment les femmes et les jeunes Appui au renforcement de la résilience des communautés et des acteurs de la pêche et l'aquaculture continentales, notamment les femmes et les jeunes			Suivi scientifique des impacts des risques climatiques encourus	Redynamisation du cadre institutionnel et réglementaire	Absence de financement externe au budget État du département
Hydraulique et assainissement	Accès à l'eau potable 300 localités ayant bénéficié de réseaux d'eau potable sur un nombre de 100 villages programmés, Renouvellement de plus de près de 800 équipements d'exhaure et l'hybridation de 301 sites. Amélioration de l'approvisionnement en eau de 16 villes déficitaires Solutions d'approvisionnement durable et à long terme pour les trois grandes ville (Nouakchott, Kiffa et Nouadhibou). Accès à l'assainissement Début mise en œuvre plan directeur d'assainissement de Nouakchott notamment au niveau du pole A supporté sur le budget de l'État. Les systèmes d'évacuation sommaires des eaux de pluie ont été réhabilités et renforcés au niveau de 4 villes (Nouakchott, Akjoujt, Rosso et de Kaédi) et en cours pour 2 autres Atar et de Sélibaby). Les études techniques sont achevées pour la réalisation des systèmes d'assainissement collectifs dans cinq villes (Néma, Aioun, Kiffa, Kaédi et Rosso). Les études y afférents sont en cours. 700 latrines ont été construites dans les établissements scolaires et les centre de santé au niveau de 9 Wilayas La capacité opérationnelle de l'Office National d'Assainissement a été renforcée par l'acquisition d'équipements adaptés Autres actions La création de points d'eau, La réhabilitation et la réalisation de réseaux d'AEP,				Révision SNADEA à l'horizon 2030 pour y intégrer les aspects liés à la résilience au changement climatique. La mise à jour du Code de l'Eau et l'élaboration en cours du Code de l'Assainissement visent la recherche de cohérence entre les autres et prise en compte des.	

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

	Le contrat-programme de forages, La construction de barrages, Le renouvellement et la maintenance des moyens d'exhaure en milieu rural, L'assainissement pluvial dans les villes Les financements non conditionnels (mobilisés sur le budget d'investissement de l'Etat) se chiffrent à 46 millions de dollars sur la période 2021-2025					
Habitat, urbanisme et aménagement du territoire	Réalisation de deux regroupements au Hodh Elgharbi, regroupant 18 localités et campements et un regroupement au Hodh Chergui, regroupant 7 localités. 2 Regroupements en cours, dont l'un au Gorgo I (12 localités) et un au Trarza (7 localités).	Élaboration en cours des SDAU simplifiés pour les villes de plus de 20 000 habitants réalisation d'une étude sur la promotion d'une politique d'urbanisation fortement imprégnée de l'adaptation aux changements climatiques			Adoption de la loi sur la promotion immobilière en 2023 et qui tient compte de l'adaptation de la construction aux exigences des changements climatiques.	
Education	Elaboration et exécution des plans d'Aménagement de 25 écoles (6 au Hodh Charghi, 5 en Assaba , 4 à l'Adrar Les écoles pilotes de l'Inchiri et 7 à Nouakchott).	Dans cadre éducation environnementale sensibilisation des enseignants et populations des localités situées près des parcs et forêts classés. Organisation de sorties pédagogiques au Parcs Nationaux de Diawling (PND), Awleiguatt, CAP Blanc NDB et la Forêt de guani a Tékane pour: 641 élèves, 87 enseignants et 19 P.B. parents d'élèves du Trarza,de Nouakchott et de Nouadhibou, Organisation de l'atelier sur l'état des lieux de l'éducation environnementale en Mauritanie en collaboration avec le MEDD et appuis du PNUD pour 120 participants			Création des clubs scolaires verts (CSV) dans les 9 Ecoles pilotes du PEV de NKTT.	

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

		dont les représentants des 63 Ecoles pilotes. Elaboration par ONG SPANA d'un Guide du maitre et de deux manuels des élèves (niveau 2 et 3 du Primaire), pour appuyer le système de l'éducation Environnementale Organisation d'une session de formation a bogué et Rosso dans la période du 22 au 25 Novembre 2024, en collaboration avec l'ONG SPANA sur le guide et les manuels d'élèves au profits de 50 enseignants Validation de deux manuels de l'élève (3ème – 4ème et 5ème-6ème du Fondamentale) et d'un Guide du Maitre élaboré par l'ONG SPANA, Renforcement de capacités des enseignants sur l'Approche Éducation Environnementale et changement climatique au profit de 72 enseignants, 18 Directeurs d'écoles des wilayas de Nouakchott, du Gorgol et de Guidimagua ; Organisation des séances d'animation pédagogique au profit de tous les enseignants des 9 écoles pilotes du PEV à Nouakchott.				
--	--	---	--	--	--	--

Contribution Déterminée au Niveau National (CDN3.0) de la Mauritanie

Santé	Lutte contre les maladies à facteurs de risque commun (50%) Lutte contre les maladies cardio-vasculaires (0%) Lutte contre les maladies respiratoires (0%) Amélioration de la santé des personnes vulnérables au changement climatique (40%) Renforcement du Programme Elargi de Vaccination (PEV) (85%) Lutte contre la malnutrition et les déficiences en micronutriments (70%) Stratégie de santé des femmes, jeunes et personnes âgées (50%)					Le manque de financement des activités et programmes proposés a été la principale contrainte.
Élevage	Parcours pastoraux 33 % des cibles 2030 atteintes (ex. : 10 000 ha restaurés sur 30 000 prévus). Santé animale 40 % des cibles (vaccination, fermes pilotes).	Formation : 15 sessions de renforcement des capacités des acteurs locaux prévues d'ici 2030 (2 réalisées à ce jour)			Cadre réglementaire : Privatisation de la profession vétérinaire formalisée par décret (38 vétérinaires privés installés, objectif 2027 : 150).	Financement insuffisant limitant l'efficacité des interventions. Manque de coordination intersectorielle et dispersion des actions. Difficultés de suivi-évaluation due à des données peu fiables ou obsolètes.

Annexe 5 : Note de service CoPil CDN

الجمهورية الإسلامية الموريتانية
شرف - إخاء - عدل

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice

وزارة البيئة والتنمية المستدامة
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable

الوزيرة
La Ministre

نواكشوط في: 08 AUG 2025
N° 000029 :الرقم:

NOTE DE SERVICE

OBJET : MISE EN PLACE DU COMITE ADHOC DE PILOTAGE POUR L'ACTUALISATION DE LA CDN2.0

Il est mis en place un Comité Adhoc de Pilotage (Copil) en charge de superviser le processus d'actualisation de la CDN2.0.

1. Des Missions du Comité de Pilotage :

Le comité de pilotage assure la coordination et le suivi de toutes les étapes de la mise à jour de la CDN2.0. Il veille à la mobilisation et à l'implication des acteurs, ainsi qu'à la validation technique des livrables.

A ce titre, le Comité de Pilotage :

- mobilise et implique les différents représentants désignés des Départements ministériels, du secteur privé et de la société civile ;
- examine et valide les propositions techniques et les orientations politiques de la CDN, en s'assurant de leur cohérence et de leur faisabilité ;
- veille à ce que la CDN reflète un niveau d'ambition approprié pour contribuer à la réduction des émissions mondiales conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

2. De l'Organisation et du Fonctionnement :

2.1. De la Composition :

Le Comité de Pilotage est présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, assisté d'un vice-président désigné parmi les membres du cabinet de la Ministre.

Le Comité de Pilotage se compose des représentants des structures concernées du MEDD et des représentants des secteurs impliqués dans le processus climatique :

1. Le Directeur du Climat et de l'Economie Verte au MEDD ;
2. Le Directeur de la Planification, de la Coordination, du Suivi des Programmes et des Statistiques
3. Le Directeur de la Protection des Espèces et de la Restauration des Sols ;
4. Le Directeur de la Protection du Littoral, des Zones Humides et des Aires Protégées ;

5. La Directrice de l'Evaluation et du Contrôle Environnemental ;
6. Le Directeur de la Règlementation et des Accords Multilatéraux ;
7. Le Point Focal du Ministère du pétrole et de l'énergie ;
8. Le Point Focal du Ministère de l'Agriculture ;
9. Le Point Focal du Ministère de l'Elevage ;
10. Le Point Focal du Ministère de la Santé
11. Le Ministère chargé des mines et de l'industrie ;
12. Le Point Focal du Ministère de l'équipement et des transports
13. Le Point Focal du Ministère de l'Economie et des Finances
14. Le Point Focal du Ministère de l'Education et de la réforme de l'enseignement
15. Le Point Focal du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
16. Le Point Focal du Ministère de la Santé
17. Le Point Focal du Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et de l'Urbanisme
18. Le Point Focal du Ministère de la Pêches, des Infrastructures Maritimes et Portuaires
19. Le Point Focal du Ministère du Commerce et du Tourisme
20. Le Point Focal du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
21. Le Point Focal du Ministère de la Jeunesse, des Sport et du Service Civique
22. Le Point Focal du Ministère de la formation professionnelle de l'Artisanat et des métiers
23. Le Point Focal du Ministère de la Justice
24. Le Point Focal du Ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Mauritaniens de l'Etranger
25. Le Point Focal du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et du Développement Local
26. Le Point Focal du Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Original
27. Le Point Focal du Ministère de la Culture, des Arts, de la Communication et des Relations avec le Parlement,
28. Le Point Focal du Ministre de l'Enfance et de la Famille
29. Le Point Focal du Ministre délégué chargé de la Décentralisation et du Développement local
30. Le Point Focal du Ministre délégué chargé du Budget
31. Le Point Focal du Ministère de la Fonction Publique et du Travail
32. Le Point Focal du Ministère de la Transformation du Numérique et de la modernisation de l'Administration
33. Le Point Focal du Ministère des Domaines, des Biens de l'Etat et de la Réforme Foncière
34. Le Point Focal du Ministère chargé du Secrétariat General du Gouvernement
35. Le Point Focal du Ministère de la Défense, des Affaires des Retraités et des Fils de Martyrs
36. Le Point Focal du Commissariat aux droits de l'homme à l'action humanitaire et des relations avec la Société Civile
37. Le Point Focal du Commissariat à la Sécurité Alimentaire
38. Le Point Focal de Taazur
39. Le représentant de l'Association des Conseils Régionaux de Mauritanie
40. Le représentant de l'Association des maires de Mauritanie
41. Le représentant du Patronat ;
42. Le représentant de BiodiverCité ;
43. Le représentant d'Ensemble
44. Le représentant de Green Mauritania Youth NetWork

Le PTFs, impliqués dans le processus d'actualisation, peuvent être invités en tant qu'observateurs.

2.2. Des Réunions et du Secrétariat :

Le Comité de Pilotage se réunit une fois toutes les trois semaines ou à chaque fois que de besoin sur convocation de son Président.

Le directeur du climat et de l'économie verte assure le secrétariat.

2.3. Du Sous-Comité Technique

Le comité de pilotage est assisté d'un sous-comité technique qui fait office de task-force technique et opérationnel. Il a pour mission de travailler et de suivre au quotidien le travail du bureau national et des experts recrutés pour la collecte et l'analyse des données. Il facilite l'accès des experts aux données et aux informations requises et veille à leur qualité. Il assure un examen a priori des livrables avant leur transmission au Comité de Pilotage.

Il rend compte au Comité de pilotage de l'état d'avancement du processus d'actualisation de la CDN2.0 ainsi que des difficultés rencontrées.

Le Sous-comité est présidé par le directeur du climat et de l'économie verte qui assure la coordination avec le Président du Comité de Pilotage.

Le Sous-comité se compose des coordinateurs des rapports habilitants et de projets suivants :

- Le PNA ;
- Le BTR ;
- La Communication Nationale ;
- Le CBIT ;
- Toute autre personne dont l'expertise est jugée utile

Le sous-comité se réunit une fois par semaine ou à chaque fois que de besoin, sur convocation de son Président.

3. De la Mise en application

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est chargé de l'exécution de la présente note de service qui prend effet à compter de sa date de signature.

Messouda Mohmed Laghdaf





CONTACT

Direction du Climat et de l'Economie Vert
Point focal de la Mauritanie auprès de la CCNUCC
moussaba@environnement.gov.mr